

JOURNAUX
DE
L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE
DU
NOUVEAU-BRUNSWICK

du 2 au 18 novembre 2016,
du 6 au 16 décembre 2016,
le 31 janvier 2017,
du 7 au 17 février 2017,
du 14 au 31 mars 2017,
du 25 avril au 5 mai 2017,
le 24 octobre 2017

Troisième session de la 58^e législature



Fredericton (Nouveau-Brunswick)

2016-2017

**Représentation à l'Assemblée législative
Troisième session de la 58^e législature
Président : l'hon. Christopher Collins**

Circonscription	Député/Députée	Résidence
Albert	Brian Keirstead	Lower Coverdale
Baie-de-Miramichi—Neguac	L'hon. Lisa Harris	Miramichi
Baie-de-Shediac—Dieppe	L'hon. Brian Gallant	Dieppe
Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore	L'hon. Denis Landry	Trudel
Bathurst-Ouest—Beresford	L'hon. Brian Kenny	Bathurst
Campbellton-Dalhousie	L'hon. Donald Arseneault	Campbellton
Caraquet	Hédard Albert	Saint-Simon
Carleton	Stewart Fairgrieve	Somerville
Carleton-Victoria	Andrew Harvey	Florenceville-Bristol
Carleton-York	Carl Urquhart	Upper Kingsclear
Dieppe	L'hon. Roger Melanson	Dieppe
Edmundston—Madawaska-Centre	Madeleine Dubé	Edmundston
Fredericton-Grand Lake	Pam Lynch	Fredericton
Fredericton-Nord	L'hon. Stephen Horsman	Fredericton
Fredericton-Ouest—Hanwell	Brian Macdonald	Fredericton
Fredericton-Sud	David Coon	Fredericton
Fredericton-York	Kirk MacDonald	Stanley
Fundy—Les Îles—Saint John-Ouest	L'hon. Rick Doucet	St. George
Gagetown-Petitcodiac	Ross Wetmore	Gagetown
Hampton	Gary Crossman	Hampton
Kent-Nord	Bertrand LeBlanc	Rogersville
Kent-Sud	Benoît Bourque	Bouctouche
Kings-Centre	William (Bill) Oliver	Keirsteadville
Madawaska-Les-Lacs—Edmundston	L'hon. Francine Landry	Edmundston
Memramcook-Tantramar	Bernard LeBlanc	Memramcook
Miramichi	L'hon. Bill Fraser	Miramichi
Miramichi-Sud-Ouest—Baie-du-Vin	Jake Stewart	Blackville
Moncton-Centre	L'hon. Christopher Collins	Moncton
Moncton-Est	Monique A. LeBlanc	Moncton
Moncton-Nord-Ouest	Ernie Steeves	Upper Coverdale
Moncton-Sud	L'hon. Cathy Rogers	Moncton
Moncton-Sud-Ouest	Sherry Wilson	Wheaton Settlement
New Maryland-Sunbury	Jeff Carr	Geary
Oromocto-Lincoln-Fredericton**	Jody Carr	Burton
Portland-Simonds	Trevor A. Holder	Saint John
Quispamsis	Blaine Higgs	Quispamsis
Restigouche-Chaleur	Daniel Guitard	Pointe-Verte
Restigouche-Ouest	Gilles LePage	Balmoral
Riverview	R. Bruce Fitch	Riverview
Rothesay	Hugh Flemming, c.r.	Rothesay
Saint John-Est	Glen Savoie	Garnett Settlement
Saint John Harbour	L'hon. Ed Doherty	Saint John
Saint John Lancaster	K. Dorothy Shephard	Saint John
Sainte-Croix*	L'hon. John B. Ames	St. Stephen
Shediac—Beaubassin—Cap-Pelé	L'hon. Victor Boudreau	Shediac
Shippagan-Lamèque-Miscou	Wilfred Roussel	Le Goulet
Sussex-Fundy-St. Martins	Bruce Northrup	Wards Creek
Tracadie-Sheila	L'hon. Serge Rousselle, c.r.	Tracadie
Victoria-La-Vallée	Chuck Chiasson	Grand-Sault

Fonctionnaires de l'Assemblée

Donald Forestell, greffier

Shayne Davies, greffier adjoint

John-Patrick McCleave, greffier aux comités

* Charlotte-Campobello est renommée Sainte-Croix le 31 octobre 2016.

** Oromocto-Lincoln est renommée Oromocto-Lincoln-Fredericton le 16 août 2017.

JOURNAUX
DE
L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE
DU
NOUVEAU-BRUNSWICK

**TROISIÈME SESSION DE LA
58^e LÉGISLATURE, 2016-2017**

**L'HON. JOCELYNE ROY VIENNEAU,
LIEUTENANTE-GOUVERNEURE**

Fredericton (Nouveau-Brunswick)
le mercredi 2 novembre 2016

PROCLAMATION

ATTENDU QUE j'ai lancé une proclamation déclarant la clôture de la deuxième session de la cinquante-huitième Assemblée législative de la Province le 2 novembre 2016, à 11 heures ;

ET ATTENDU QUE j'ai jugé approprié de convoquer la troisième session de la cinquante-huitième Assemblée législative de la Province, je lance par la présente une proclamation convoquant l'Assemblée législative le 2 novembre 2016, à 13 heures.



La présente proclamation est faite sous mon seing et sous le grand sceau de la Province, à Fredericton, le 14 septembre, en l'an de grâce deux mille seize et en la soixante-cinquième année du règne de Sa Majesté.

PAR ORDRE DE LA LIEUTENANTE-GOUVERNEURE

*Le procureur général,
Serge Rousselle, c.r.*

*La lieutenant-gouverneure,
Jocelyne Roy Vienneau*

La troisième session de la 58^e législature de la province du Nouveau-Brunswick ayant été convoquée pour aujourd'hui en vue de l'expédition des affaires, conformément à la proclamation précitée, les parlementaires sont réunis.

S.H. la lieutenant-gouverneure est annoncée. Invitée à faire son entrée, elle prend place au trône. Il lui plaît d'ouvrir la session par le discours du trône, dont voici le texte :

Observations liminaires générales

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les députés, invités et gens du Nouveau-Brunswick, bienvenue à l'ouverture de la troisième session de la 58^e législature du Nouveau-Brunswick.

Nous avons maintenant passé le cap de mi-mandat du gouvernement actuel. Ce dernier a écouté attentivement les préoccupations de la population de cette merveilleuse province. Les gens du Nouveau-Brunswick lui ont apporté des conseils en exprimant un grand nombre d'idées qui aideront à améliorer la province et la vie de notre population.

Votre gouvernement reconnaît que les gens du Nouveau-Brunswick s'attendent à ce que leurs dirigeants écoutent leurs préoccupations, comprennent leurs besoins et produisent ensuite des résultats. Telle est l'approche de votre gouvernement.

Votre gouvernement sait que les gens du Nouveau-Brunswick veulent une croissance économique plus forte et un système de soins de santé plus robuste. Afin d'assurer la croissance économique et la vigueur du système de soins de santé, votre gouvernement concentrera ses efforts au cours de l'année qui vient sur l'éducation.

Votre gouvernement sait que, pour concurrencer dans un univers économique mondialisé, il est important que les entreprises et les industries du Nouveau-Brunswick disposent d'une main-d'oeuvre qualifiée. Votre gouvernement comprend que la meilleure façon de renforcer notre main-d'oeuvre est d'investir dans notre population par la voie de l'éducation.

Votre gouvernement sait que, pour être dotés d'un système de santé solide, nous devons améliorer les déterminants sociaux qui influent sur notre mieux-être. Votre gouvernement comprend que c'est par la voie de l'éducation que nous sortirons les gens de la pauvreté afin d'améliorer leur situation et de leur permettre ainsi de vivre en meilleure santé.

L'éducation sera le point de mire du gouvernement pendant la session parlementaire, à mesure que nous nous emploierons à améliorer l'économie et notre système de soins de santé dans la continuation d'initiatives telles que notre Plan de croissance économique et l'établissement d'un plan proactif en matière de santé.

Votre gouvernement a mené de vastes consultations auprès de chefs d'entreprises et d'industries sur les moyens à prendre pour stimuler la croissance économique. Il a écouté les éducateurs, les parents et les étudiants afin d'établir un plan d'amélioration des systèmes d'éducation. Les personnes âgées et les spécialistes guident le gouvernement dans l'élaboration d'une stratégie sur le vieillissement. Le personnel des soins de santé contribue à orienter les efforts du gouvernement pour trouver de nouveaux moyens d'améliorer la prestation des services de santé aux gens du Nouveau-Brunswick. Les fonctionnaires aident activement le gouvernement à améliorer la façon dont nous servons le public.

Plus les gens s'investissent dans la recherche de nouvelles solutions à des questions récurrentes, plus la probabilité est grande que le gouvernement fournisse de meilleurs services à la population.

Les priorités de votre gouvernement sont les mêmes que celles qui ont été retenues pendant la session précédente : faire croître l'économie provinciale afin de créer de nouveaux emplois ; faire en sorte que le Nouveau-Brunswick soit le meilleur endroit où élever une famille grâce à des systèmes d'éducation et de soins de santé plus robustes.

Grâce à la révision stratégique des programmes qui a pris fin plus tôt cette année, votre gouvernement est en bonne voie d'atteindre l'objectif d'éliminer le déficit d'ici à la fin de la décennie. Les gens du Nouveau-Brunswick ont reconnu que, pour fournir de meilleurs programmes à l'intention des familles et des particuliers, il fallait assainir les finances de la province. Les gens du Nouveau-Brunswick ont eu leur mot à dire quant à la meilleure façon de réaliser l'objectif difficile qu'est celui d'équilibrer les comptes. Les gens ont dit préférer une approche qui repose sur un équilibre entre la réduction des dépenses dans certains domaines et l'accroissement des recettes. Ils ont demandé au gouvernement de concentrer ses investissements sur les domaines prioritaires. Selon ce que le gouvernement a entendu, il est important de protéger les soins de santé, de garder ouverts les hôpitaux dans les régions rurales et d'investir dans l'éducation et l'économie tout en résorbant le déficit.

Votre gouvernement a écouté, et les résultats commencent à le refléter. Le déficit a été réduit de près de la moitié de ce qu'il était il y a deux ans. Le gouvernement a réduit le déficit tout en continuant d'investir de manière plus stratégique dans les soins de santé et dans l'éducation. La révision stratégique des programmes visait à équilibrer les comptes d'ici à 2020, après des années de financement par déficit de la part de gouvernements provinciaux. Le gouvernement demeure nettement sur la bonne voie pour ce qui est de réaliser l'objectif. Il atteint les cibles qu'il s'est fixées, et les agences de notation ont constaté qu'un plan a été établi et qu'il est respecté.

Le gouvernement demeure tout aussi résolu qu'il l'a été au cours des deux dernières années à trouver des façons de faire croître l'économie à mesure que nous progressons ensemble. La création d'emplois continue de poser un défi en raison de la conjoncture économique nationale et mondiale difficile. Les défis demeurent, mais il y a des signes encourageants. La province figure parmi les chefs de file du pays pour ce qui est de l'augmentation de la rémunération hebdomadaire, de la croissance du PIB et des investissements en capital. Le

gouvernement a tenu, pour divers secteurs, des sommets économiques à l'échelle de la province, et, là encore, il a écouté les gens du Nouveau-Brunswick. Le tout a aidé le gouvernement à mieux comprendre les défis qui se posent à l'échelle locale et à élaborer le Plan de croissance économique conçu par les gens du Nouveau-Brunswick et pour les gens du Nouveau-Brunswick. Votre gouvernement poursuivra la discussion sur la croissance économique avec les chefs d'entreprise et les dirigeants communautaires afin que nous puissions demeurer à l'avant-garde de la concurrence au sein d'une économie mondiale en constante évolution.

Le fait de faire croître l'économie et de créer plus d'emplois permettra au gouvernement d'investir dans les services indispensables que nous offrons à notre population. Les gens du Nouveau-Brunswick veulent que le gouvernement investisse dans de meilleurs systèmes d'éducation qui permettront à nos élèves d'améliorer leurs résultats. Ils veulent qu'un plus grand nombre de nos jeunes aient accès à une bonne éducation postsecondaire afin que plus de personnes aient la possibilité de réussir. Les gens du Nouveau-Brunswick ont clairement fait savoir qu'ils veulent que le gouvernement protège et améliore notre système de soins de santé. Ils ont également demandé au gouvernement de mettre l'accent sur l'aide aux familles qui en ont le plus besoin.

Voilà ce sur quoi le gouvernement concentrera une bonne partie de ses efforts pendant la prochaine session de l'Assemblée législative.

Félicitations et hommages

Un certain nombre de personnes du Nouveau-Brunswick ont réalisé des choses dignes de mention depuis la dernière session de notre Assemblée législative.

La semaine dernière, deux personnes du Nouveau-Brunswick ont été nommées au Sénat du Canada : Nancy Hartling, de Moncton, qui, depuis 34 ans, pilote dans cette ville les activités d'un groupe de soutien pour les parents uniques ; René Cormier, président de la Société nationale de l'Acadie, l'organisme porteur de la Stratégie de promotion des artistes acadiens sur la scène internationale.

En tout, 10 personnes ont été nommées membres de l'Ordre du Nouveau-Brunswick. Je félicite Kenneth Barlow, John P. Barry, Judith Chernin Budovitch, Phil Comeau, le regretté Abraham Gesner, le regretté Gérard Friolet, Nancy Hartling, Deborah Lyons, Sheldon Rubin et Jean-Guy Rioux.

De plus, cinq personnes du Nouveau-Brunswick ont été investies de l'Ordre du Canada : mon prédécesseur Graydon Nicholas ; Madeleine Delaney-LeBlanc, première présidente du Conseil consultatif sur la condition de la femme de la province ; Ilkay Silk et Timothy Borlase, qui ont tous deux grandement contribué aux arts ; Robert Campbell, recteur de la Mount Allison University.

Je salue aussi Blaine Higgs, député de Quispamsis, en sa qualité de nouveau chef de l'opposition officielle. En outre, je remercie les autres personnes qui ont posé leur candidature à la direction de leur parti : Mel Norton ; Monica Barley ;

Mike Allen ; Jake Stewart, député de Miramichi-Sud-Ouest—Baie-du-Vin ; Brian Macdonald, député de Fredericton-Ouest—Hanwell ; Jean Dubé.

Je remercie également le député de Riverview, Bruce Fitch, qui, au cours des deux dernières années, a été chef de l'opposition à la Chambre.

Un certain nombre de personnes talentueuses et compatissantes du Nouveau-Brunswick ont aussi été honorées, à juste titre, au cours de la dernière année pour leurs contributions à la société et leurs réalisations exceptionnelles dans leur domaine.

Anne Huestis Scott est la lauréate du Prix des droits de la personne 2016.

Cinq Néo-Brunswickois ont été investis de l'Ordre du mérite militaire en reconnaissance de leur service à notre pays : l'adjudant David Timothee Bérubé, l'adjudant-chef Edward Joseph John Curtis, l'adjudant-maître Dana Robert Eagles, l'adjudant-maître Thomas Kincaid Neill et le major Jaime Phillips.

Les Prix de la Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées ont été remis aux personnes suivantes : Doug et Donna MacKenzie, de Saint Andrews ; Jack Brien, de Rothesay ; Kelley Flowers, de Fredericton ; Danny Soucy, de Grand-Sault.

Six nouveaux membres ont été intronisés cette année au Temple de la renommée sportive du Nouveau-Brunswick : Darren Ritchie, Eldridge Eatman et David Foley, de Saint John ; Kevin Foran, de Dalhousie ; Patty Blanchard, de Moncton ; Bernard DeGrâce, de Shippagan.

Six personnes du Nouveau-Brunswick se sont rendues à Rio en vue de participer aux Jeux olympiques et paralympiques. Danielle Dorris, de Moncton, Shayne Dobson, de Campbellton, et Simon Richard, de Dieppe, ont pris part aux Jeux paralympiques. Geneviève Lalonde et Mandy Bujold, toutes deux de Moncton, ont participé aux Jeux olympiques, tandis que Catharine Pendrel, de Harvey Station, a fait la fierté de sa province et de son pays quand elle s'est remise d'une chute au début de l'épreuve de vélo de montagne pour ensuite remporter la médaille de bronze.

Deux Néo-Brunswickois, Peter Bowmaster et Jean-Charles Richard, sont parmi les lauréats du Prix d'alphabétisation du Conseil de la fédération.

Puisque la province compte sur l'aide de ses entrepreneurs pour stimuler la croissance de notre économie, il importe de saluer les chefs d'entreprise qui se sont distingués au cours de la dernière année.

Des compagnies du Nouveau-Brunswick ont été honorées lors du gala de remise des Prix de l'exportation de 2016 : Leading Edge Geomatics, Approach Navigation Systems, Corey Nutrition Company, Systemair et Cooke Aquaculture.

Les lauréats des prix Kira de 2016 sont : Keith McIntosh, de PQA Testing et PLATO Testing ; Eigen Innovations ; Mycodev Group ; le Groupe Savoie ; le

programme TéléAVC Nouveau-Brunswick, lancé par le Réseau de santé Horizon ; Malley Industries.

Nos lauréats des prix Startup Canada de 2016 sont John McLaughlin, Laura O'Brien, Natasha Dhayagude et Resson.

Trois des meilleurs chercheurs en science appliquée de la province ont été honorés lors du Gala R3 : Liuchen Chang, de l'Université du Nouveau-Brunswick ; Amber Garber, du Huntsman Marine Science Centre ; Alain Doucet, du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick.

Le New Brunswick Community College a rendu hommage à quatre anciens étudiants pour leur contribution à la prospérité de la province, soit Bernie Lanigan, Bill Ward, Arthur Tucker et Gary Hall.

Anya Forestell, de Fredericton, étudiante en astrophysique à la University of Waterloo, a été invitée à prononcer un discours lors d'une célébration de HeForShe, un mouvement parrainé par l'ONU qui vise à promouvoir l'égalité des sexes pour les filles et les femmes et qui, dans le cadre d'une campagne mondiale, en appelle à la participation des hommes et des garçons au mouvement.

La Croix-Rouge canadienne a nommé le D^r Mahesh Raju lauréat du Prix humanitaire de 2016 et Jessica Brennan lauréate du Prix humanitaire jeunesse de 2016.

Sur la scène musicale, 19 groupes du Nouveau-Brunswick ont été mis en nomination dans le cadre des East Coast Music Awards. Le groupe City Natives a remporté le prix dans la catégorie artiste autochtone de l'année, tandis que Joey Robin Haché a remporté le prix dans la catégorie enregistrement francophone de l'année. Il est à noter que Saint John sera la ville d'accueil des East Coast Music Awards en 2017.

Finalement, en musique, le groupe CHIPS a remporté le prix Rising Star lors du Harvest Jazz and Blues Festival de Fredericton.

J'offre également mes félicitations à Kerry Lee Powell, de Moncton, qui a été sélectionnée pour les Prix littéraires du Gouverneur général pour son recueil de nouvelles intitulé *Willem de Kooning's Paintbrush*.

Condoléances

Nous prenons aussi un moment pour honorer la mémoire des personnes qui sont décédées au cours de l'année.

Nous rendons hommage à Elsie Wayne, qui s'est imposée en politique, d'abord comme mairesse de longue date de Saint John, puis comme députée fédérale de la ville portuaire.

Nous prenons un instant pour honorer la mémoire du D^r Jim Parrott, qui a été député provincial de 2010 à 2014. Ayant aussi été chirurgien, le D^r Parrott a

sauvé la vie à d'innombrables personnes du Nouveau-Brunswick lorsqu'il était chef de l'unité de soins cardiaques à l'Hôpital régional de Saint-Jean.

Au cours de la dernière année, nous avons perdu un autre ancien député provincial, René « Pepsi » Landry, de Moncton, qui était en outre membre de la Commission des droits de la personne de la province.

Nous rendons aussi hommage à Doug Moore, un ancien vice-président de l'Assemblée législative qui a représenté la circonscription de Victoria-Tobique pendant 11 ans. M. Moore a en outre été maire de Perth-Andover.

Nous rendons hommage à Norbert Thériault, autrefois ministre des Affaires municipales et ministre de la Santé au gouvernement du premier ministre Louis Robichaud. M. Thériault a par la suite servi au sein du Sénat du Canada.

Un autre ancien sénateur néo-brunswickois, John G. Bryden, est décédé cette année, et nous soulignons son apport à la province.

Nous pensons aussi à Gerry Cormier, qui est décédé plus tôt cette année pendant son troisième mandat à titre de maire de Miramichi.

Nous célébrons la vie de Richard « Sonny » Polchies, ancien chef de la Première nation de St. Mary's.

Nous nous souvenons en outre de Tony Barry, surnommée « mère supérieure » de l'Association libérale du Nouveau-Brunswick, qui a consacré sept décennies à titre d'organisatrice et de conseillère au sein du parti politique auquel elle avait choisi d'adhérer.

Nous rendons aussi hommage à Wendell Fulton, un ancien employé de l'Assemblée législative et autre conseiller de longue date du Parti libéral.

Nous célébrons la vie de Fred Hazel, ancien rédacteur en chef du *Telegraph-Journal* du Nouveau-Brunswick, qui a poursuivi sa collaboration avec le journal jusqu'à peu de temps avant son décès.

Toujours dans le domaine du journalisme, nous rendons hommage à David Malcolm, ancien animateur radio de la Canadian Broadcasting Corporation et spécialiste des questions liées à l'agriculture.

Nous nous rappelons Patrick « Hoppy » Dunn, la voix des sports dans la Miramichi.

La province regrettera l'absence de Vic Fitzgerald, qui a tant contribué à titre de bâtisseur communautaire à Saint John.

Nous rendons en outre hommage à Carolyn McNulty, qui a également contribué au tissu social de Saint John en tant que fondatrice de Romero House, la soupe populaire de Saint John.

Nous nous souvenons d'Al Strang, ancien directeur municipal de Moncton, qui a contribué à rendre possibles plusieurs grands projets dans cette ville.

Nous célébrons en outre la vie de Henry « Hank » Murphy, un avocat très respecté de Moncton.

Nous nous souvenons aussi de M. Daniel O'Brien, ancien recteur de la St. Thomas University et membre de l'Ordre du Canada.

C'est avec tristesse que nous avons appris la nouvelle du décès du D^r Daniel de Yturalde, chirurgien et fondateur du Centre d'oncologie de Moncton.

Nous nous rappelons George Gallant, coureur de fond de Shediac, qui a été intronisé au Temple de la renommée sportive du Nouveau-Brunswick et dont le nom figure sur le Mur de la renommée sportive de Moncton ainsi que sur le Mur de la renommée de Shediac.

Nous rendons aussi hommage au navigateur Derek Hatfield, qui a été le premier Canadien à terminer à deux occasions une course autour du monde en naviguant en solitaire sur un voilier.

Nous célébrons la vie de George Routledge, de Renous, aussi appelé « The Man at the Mouth », qui a été une figure légendaire parmi les pêcheurs de saumons de la province.

Nous nous souvenons également de Neil Michaud, fondateur du département de musique de l'Université de Moncton et membre de l'Ordre du Canada.

Votre gouvernement a comme engagement d'écouter les chefs de file dans nos collectivités à l'échelle de la province. Ce sont les gens du Nouveau-Brunswick qui établissent les priorités du gouvernement. Il revient au gouvernement de donner suite à ces priorités, qui incluent l'amélioration de l'éducation, des soins de santé, de l'économie et de la vie des gens qui peuplent fièrement le Nouveau-Brunswick.

Lorsque nous avons parlé aux gens du Nouveau-Brunswick de l'assainissement de nos finances, ils ont mis une chose au clair. Ils voulaient que nous protégions les services qui influent le plus sur la qualité de vie des gens du Nouveau-Brunswick. Ces services englobent la réduction de la pauvreté, de meilleurs services sociaux et les soins de santé. L'ensemble ne sera que mieux servi si nous pouvons porter vers le haut nos systèmes d'éducation, car les recherches montrent que, plus nous fournissons à notre population des possibilités d'éducation, plus faibles seront les pressions exercées sur nos programmes sociaux.

Éducation

Au cours des deux dernières années, votre gouvernement a entendu à maintes reprises des gens du Nouveau-Brunswick dire qu'ils voulaient des investissements accrus dans l'éducation. Votre gouvernement comprend à quel point l'éducation est importante et liée au succès des autres priorités du Nouveau-Brunswick. Des gens plus instruits sont mieux disposés à trouver un emploi et à réussir, ce qui fait croître l'économie. Des gens plus instruits sont aussi plus susceptibles de faire des choix sains et d'éviter ainsi de contracter des maladies chroniques et d'avoir recours aux soins hospitaliers.

C'est pourquoi votre gouvernement s'est engagé, avant d'être élu, à élaborer un plan d'éducation à long terme et non partisan. Votre gouvernement a travaillé de concert avec des spécialistes et des parties prenantes en vue d'élaborer ce plan. Il s'agit d'un plan qui fixe des objectifs et laisse au personnel enseignant le soin de produire des résultats selon la situation de son école et de ses élèves.

Grâce au plan d'éducation décennal, votre gouvernement investira plus dans l'éducation que tout autre gouvernement précédent. Toutefois, le simple fait d'investir davantage ne suffit pas. Voilà pourquoi le gouvernement comptera sur nos éducateurs pour innover et contribuer à l'amélioration des résultats de nos élèves.

Les gens du Nouveau-Brunswick ont indiqué au gouvernement qu'ils voulaient un meilleur accès à l'éducation postsecondaire pour toutes les familles néo-brunswickoises et pas seulement pour celles qui en ont les moyens. Voilà pourquoi, à partir de cette année, chaque étudiant de premier cycle du Nouveau-Brunswick qui fréquente une de nos universités ou un de nos collèges, et dont le revenu familial est de 60 000 \$ ou moins, n'aura à payer aucuns frais de scolarité. Votre gouvernement croit que le programme d'accès gratuit aux études aura un effet favorable à long terme sur la province en élargissant l'accès à l'éducation postsecondaire pour les jeunes du Nouveau-Brunswick qui n'auraient peut-être pas autrement les moyens de faire des études universitaires ou collégiales.

Votre gouvernement a aussi écouté les parents d'enfants en bas âge qui se préoccupent de l'éducation de la petite enfance au cours des années qui précèdent la maternelle.

L'une des questions importantes est l'accès pour les personnes qui ont de la difficulté à payer les frais de garderie. Pour remédier à la situation au cours de l'année qui vient, votre gouvernement accroîtra la somme qu'il fournit aux gens du Nouveau-Brunswick pour les aider à payer les frais de garderie.

Par ailleurs, le gouvernement élabore une stratégie de formation en guise d'appui aux exigences plus élevées en matière de formation pour les éducateurs de la petite enfance. Il a en outre mis en place un cours d'orientation en ligne et sans frais sur le curriculum éducatif, d'une durée de 30 heures, qui tient compte de chacun des curriculums éducatifs.

Votre gouvernement envisagera aussi des initiatives visant à réduire l'écart entre les jeunes apprenants et à accroître les compétences qui permettront aux enfants d'âge préscolaire de réussir à l'école et dans la vie.

Les gens du Nouveau-Brunswick ont aussi eu leur mot à dire en vue d'aider à bâtir un nouveau plan d'éducation pour la province.

Le plan d'éducation décennal pour chaque secteur linguistique est le résultat d'un vaste processus d'engagement dirigé par Karen Power et Gino LeBlanc, coprésidents, qui s'est déroulé de septembre 2015 à mars 2016. Grâce au processus, les gens du Nouveau-Brunswick ont pu s'exprimer sur l'avenir de l'éducation dans notre province.

Les consultations publiques ont mobilisé les spécialistes, les Premières nations, les éducateurs, les apprenants, les parents, les dirigeants communautaires, les chefs d'entreprise, le personnel des districts scolaires, les conseils d'éducation de district et d'autres personnes dans le cadre d'une série de séances portes ouvertes, de rencontres individuelles, d'ateliers et d'occasions de formuler des observations en ligne. Une telle approche non partisane et transparente a mené à un constat, soit que les gens du Nouveau-Brunswick accordent à l'apprentissage tout au long de la vie une importance cruciale et que le système requiert une vision claire et une plus grande stabilité.

Le plan d'éducation s'articule autour d'objectifs clés qui doivent être atteints pour réaliser notre vision. Ces objectifs sont axés sur l'apprenant, qui est au coeur de tout ce que nous faisons.

Le plan établit des attentes précises en matière de normes et de rendement auxquelles il faut répondre de façon collaborative.

Il faut fixer nos priorités par une approche coordonnée. Les principaux domaines visés pendant la première année de mise en oeuvre du plan sont la littératie, la numératie, la petite enfance et la préparation à la vie personnelle et professionnelle.

La mise en oeuvre réussie du plan dépend de la capacité à trouver le juste milieu entre, d'une part, l'établissement des normes et des attentes pour le système d'apprentissage précoce et d'éducation et, d'autre part, l'habilitation des éducateurs, des parents et des élèves à continuellement progresser. En conclusion, le plan met en relief les conditions de réussite qu'il faut renforcer dans le système pour réaliser les objectifs axés sur l'apprenant.

Le système d'éducation, dans sa forme actuelle, englobe l'apprentissage tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système éducatif et y accorde de l'importance, dès la naissance, au cours des années à l'école publique puis pendant la transition vers les études postsecondaires et le marché du travail. Il est important de multiplier les possibilités pour les enfants et les élèves d'établir des liens entre l'apprentissage et le monde qui les entoure grâce à des expériences d'apprentissage concrètes, que ce soit dans les domaines des arts, des sciences, des métiers ou de la technologie, le tout dans un continuum d'apprentissage intégré et homogène.

Votre gouvernement tentera de multiplier, pour les élèves, les possibilités d'apprendre le codage de logiciels et les métiers, par exemple, deux domaines où des personnes du Nouveau-Brunswick ont signalé des possibilités de faire croître l'ensemble de compétences de nos élèves afin de les préparer pour répondre aux besoins qui se font sentir sur le marché du travail.

Nos éducateurs chercheront par ailleurs à améliorer les résultats relatifs aux compétences linguistiques, ce qui comprend l'établissement, en septembre 2017, du programme d'immersion en français en 1^{re} année. Votre gouvernement a prêté attention aux personnes qui se sont prononcées à cet égard en disant que, plus un enfant peut apprendre tôt une deuxième langue, mieux c'est.

Votre gouvernement est du même avis et procédera, au cours de l'année qui vient, à l'établissement du programme d'immersion en français en 1^{re} année.

Il y a aussi dans la province des apprenants adultes qui n'ont peut-être pas eu l'occasion d'apprendre une deuxième langue ; votre gouvernement multipliera donc les possibilités d'apprentissage d'une deuxième langue pour les adultes.

Dans une perspective d'avenir, votre gouvernement continuera de travailler avec nos établissements d'éducation postsecondaire pour offrir aux étudiants un milieu susceptible de combler la lacune que les chefs d'entreprise constatent dans la province au chapitre des compétences. De plus, il est important que nos établissements postsecondaires rendent compte de leur utilisation des fonds publics investis dans ce qui est un besoin essentiel. Votre gouvernement examinera en outre la question au cours de la prochaine année.

Investissements dans l'emploi

Des gens de tous les coins du Nouveau-Brunswick ont dit au gouvernement que la croissance économique et de meilleurs emplois constituent pour eux la priorité et que ce sont les éléments clés d'un avenir meilleur. La croissance économique est la priorité absolue de la population du Nouveau-Brunswick. Voilà pourquoi l'économie demeure la priorité absolue de votre gouvernement. Celui-ci continuera à collaborer avec le secteur privé et les chefs de file de l'industrie à la création des conditions propices au démarrage, à l'expansion et à l'investissement d'entreprises afin qu'elles puissent réussir et prospérer ici, au Nouveau-Brunswick.

Il est évident qu'une population active qui répond aux demandes du secteur privé est essentielle à la croissance de notre économie et qu'elle est un élément sur lequel le gouvernement peut avoir une influence directe. Des améliorations en matière d'éducation sont la solution à long terme pour notre population active. Voilà pourquoi l'éducation est une si grande priorité pour votre gouvernement, car elle satisfait aux principaux besoins économiques et sociaux de la société néo-brunswickoise.

Depuis de nombreuses années, la province connaît des difficultés sur le plan économique, et c'est l'une des raisons pour lesquelles l'économie est au premier plan des priorités des gens du Nouveau-Brunswick. Entre 2006 et 2014, le taux de croissance économique au Nouveau-Brunswick n'a atteint que 2 %. Au cours de la même période, le taux de croissance du Canada atlantique a été le double de celui du Nouveau-Brunswick. En Ontario et au Québec, l'économie a crû cinq fois plus vite qu'au Nouveau-Brunswick. Quant à la croissance dans l'Ouest canadien, elle a été 10 fois supérieure à celle du Nouveau-Brunswick au cours de la même période. Voilà pourquoi votre gouvernement accorde autant d'importance au renversement de la tendance.

Bien qu'il y ait beaucoup de travail à faire, notre économie provinciale commence à montrer des signes positifs. En 2015, le PIB du Nouveau-Brunswick a augmenté de 1,9 %, ce qui représente le quatrième taux de croissance en importance au pays et la plus forte croissance enregistrée dans la province depuis 2010. Statistique Canada a signalé, en août de cette année, que le Nouveau-Brunswick s'était classé deuxième au pays pour ce qui est de la

croissance de la rémunération hebdomadaire d'une année à l'autre, affichant une hausse de 2,7 %. Les dépenses consacrées à d'importants projets d'investissement dans la province ont augmenté à un taux enviable de 29 % en 2015 et devraient croître de 5 % de plus en 2016. Le gouvernement actuel s'est engagé à créer 10 000 emplois au cours de son mandat et a déjà contribué à la création de 8 500 emplois depuis le début du mandat, en grande partie grâce à des partenariats avec le secteur privé.

Le gouvernement devait élaborer un nouveau plan de croissance économique, comme il l'a fait dans le cas du plan d'éducation. De plus, comme le plan d'éducation, le plan de croissance économique devait être conçu par les gens du Nouveau-Brunswick et pour le Nouveau-Brunswick. Un total de 22 sommets économiques ont eu lieu à l'échelle de la province. Chaque sommet a porté sur un secteur différent, qu'il s'agisse d'une des industries traditionnelles, telles que l'agriculture, la foresterie et la pêche, d'un des secteurs établis, tels que notre industrie de calibre mondial des services aux entreprises, ou d'un des secteurs émergents, tels que la cybersécurité.

En plus de tenir des sommets économiques, votre gouvernement a écouté des membres des chambres de commerce, des membres des commissions de services régionaux, des représentants de divers groupes d'intérêts, des représentants syndicaux et des représentants d'entreprises qui souhaitent tous créer plus d'emplois dans la province.

Le Plan de croissance économique diffusé en septembre de cette année repose sur cinq piliers : population, capital, infrastructure, innovation et souplesse. Le gouvernement orientera ses futurs efforts de croissance économique en fonction de ces piliers.

Sur le plan de la population, votre gouvernement travaillera au cours de l'année qui vient à combler la lacune au chapitre des compétences, ce que nos entreprises ont cerné comme étant un obstacle à la croissance économique. C'est pourquoi l'amélioration de nos systèmes d'éducation revêt une si grande importance pour l'avenir de la province. Cela comprendra des investissements dans les programmes de formation ainsi que des investissements en capital dans nos universités et nos collèges.

Votre gouvernement continuera de collaborer avec le gouvernement fédéral, le secteur privé et l'industrie pour remédier à la pénurie de main-d'oeuvre dans la province. Le gouvernement est convaincu que nous pouvons relever ensemble les défis qui se posent à nous et renforcer notre main-d'oeuvre qualifiée.

L'accroissement de notre population constitue un objectif important. Voilà pourquoi nous sommes si déterminés à garder notre population ici et à faire revenir les gens qui ont quitté la province. Toutefois, l'une des autres façons d'atteindre cet objectif réside dans une augmentation de l'immigration.

Grâce au Projet pilote en matière d'immigration au Canada atlantique, nous avons l'occasion de peut-être doubler le nombre d'immigrants qui s'installent au Nouveau-Brunswick.

Nous sommes fiers du succès que nous avons obtenu par l'accueil de 1 500 nouveaux arrivants syriens et leur réinstallation un peu partout dans la province. Le Nouveau-Brunswick a accueilli, par personne, plus de Syriens que toute autre province, et les gens du Nouveau-Brunswick peuvent être fiers de l'accueil chaleureux qu'ils ont réservé aux nouveaux arrivants qui font une transition difficile vers une nouvelle vie dans un nouveau pays.

Pour ajouter à notre réussite relativement aux nouveaux arrivants syriens, encore 2 500 nouveaux arrivants et leur famille viendront s'établir au Nouveau-Brunswick d'ici à la fin de l'année. Le Nouveau-Brunswick a connu une année record à l'égard de l'accueil de nouveaux arrivants, car près de 2 000 immigrants sont arrivés rien qu'au cours du premier trimestre de 2016, ce qui a mené à la plus forte croissance démographique dans la province en six ans.

Votre gouvernement continuera à promouvoir le Nouveau-Brunswick en tant que destination de choix pour les nouveaux arrivants et leur famille. En tant que gouvernement, nous continuerons aussi de faciliter leur intégration dans nos collectivités grâce à divers programmes d'approche, de langues et de formation à l'emploi.

Au chapitre du capital, le gouvernement continuera d'appuyer nos entreprises au cours de la prochaine année. Votre gouvernement a déjà augmenté le crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises pour le porter de 30 % à 50 %. Au cours de l'année qui vient, il ira de l'avant avec son engagement de réduire l'impôt applicable à la petite entreprise pour le ramener à 3 % afin d'aider nos propriétaires d'entreprise à réinvestir et à créer des emplois.

Les investissements dans des infrastructures stratégiques, souvent réalisés en collaboration avec nos partenaires fédéraux et municipaux, continueront de contribuer au soutien de l'économie de notre province. Pour l'exercice financier en cours, votre gouvernement investit plus de 650 millions de dollars dans des projets d'immobilisations.

Votre gouvernement travaille avec le gouvernement Trudeau ainsi que d'autres partenaires afin d'investir 98,6 millions de dollars dans l'infrastructure de nos campus d'universités et de collèges publics. Un autre investissement de 158,9 millions vise des projets d'eau potable et d'eaux usées pour stimuler la croissance des collectivités, et 56,6 millions sont consacrés au logement abordable, ce qui aidera les personnes qui en ont le plus besoin à trouver un logement où élire domicile. Ces investissements appuieront des projets qui sont importants pour les gens du Nouveau-Brunswick.

Votre gouvernement s'efforce aussi de tirer le meilleur parti de ses dépenses en allant chercher d'autres sources de financement. Le gouvernement se concentre sur la création de partenariats de financement pour des projets d'infrastructure qui renforceront l'économie du Nouveau-Brunswick grâce au renouvellement des infrastructures vieillissantes de la province, l'accent étant mis sur les investissements qui favorisent l'aménagement de corridors commerciaux, la croissance économique, l'innovation et la diversification.

Au chapitre de l'innovation, votre gouvernement compte miser sur le succès qu'a connu la province en matière d'industries naissantes comme celles du secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC).

À tour de rôle, les gouvernements ont reconnu l'importance de fournir l'infrastructure nécessaire pour appuyer l'industrie en question, de sorte que le Nouveau-Brunswick est de nos jours considéré comme la province ayant la meilleure connectivité du pays, une connectivité qui s'avère essentielle, car votre gouvernement continue de stimuler la croissance dans le secteur.

Au cours de la prochaine année, le gouvernement continuera d'appuyer le secteur en collaboration avec des partenaires tels que la Fondation de l'innovation du Nouveau-Brunswick et nb+.

Par le truchement de l'initiative de province intelligente, votre gouvernement s'emploiera à bâtir le premier gouvernement véritablement numérique en Amérique du Nord.

La province sera en mesure d'offrir à la population les meilleurs services au moindre coût, tout en fournissant aux compagnies privées un tremplin leur permettant de créer des produits et services de pointe qu'elles pourront ensuite vendre sur d'autres marchés.

La modernisation de la façon dont le gouvernement mène ses activités améliorera le quotidien des gens du Nouveau-Brunswick, notamment grâce au laboratoire numérique, à la Politique sur les données ouvertes et aux pièces d'identité numériques. Des mesures législatives et des initiatives visant à appuyer la démarche seront présentées au cours de l'année qui vient.

Votre gouvernement poursuivra aussi ses efforts en vue de gagner en souplesse pour appuyer notre économie. Il s'agit notamment de redoubler d'efforts pour réduire les formalités administratives, d'harmoniser les règlements et d'accélérer la prise de décisions au sein de l'appareil gouvernemental. Il est important que votre gouvernement facilite autant que possible pour les créateurs d'emplois l'exercice d'activités commerciales dans la province.

Dans le Plan de croissance économique, votre gouvernement a aussi cerné une première série de possibilités de croissance. Une possibilité de croissance s'ouvre là où nous pouvons envisager une croissance à court terme comportant un investissement, la création d'emplois, une progression du PIB et une augmentation des recettes fiscales.

Le chef de file mondial Siemens a établi il y a plusieurs années, à Fredericton, un centre de développement d'un réseau électrique intelligent dans le cadre d'un partenariat avec Énergie NB. Un réseau électrique intelligent s'entend d'un réseau qui intègre la technologie numérique afin de détecter les changements dans la demande locale d'électricité et de réagir en conséquence. Fort de son expérience à cet égard, le Nouveau-Brunswick s'emploie à devenir une plaque tournante du développement d'un réseau électrique intelligent en incitant des entreprises en démarrage, ainsi que des entreprises nationales et internationales, à mener au Nouveau-Brunswick leurs travaux de développement et d'essai.

Le Nouveau-Brunswick attire depuis longtemps des agriculteurs de l'étranger. Beaucoup d'agriculteurs actuels au Nouveau-Brunswick prendront bientôt leur retraite et n'ont pas de plan de relève adéquat. Certains demeurent à la ferme après la retraite et laissent leurs terres inexploitées. D'autres aimeraient vendre leur exploitation agricole, mais il n'y a pas de bassin de nouveaux agriculteurs prêts à prendre la relève. Outre l'aide aux jeunes agriculteurs, la possibilité envisagée consiste à attirer de nouveaux agriculteurs de l'étranger, les gens de la province ayant aussi accès au programme pour agriculteurs débutants. L'arrivée de centaines de nouveaux agriculteurs stimulerait l'activité économique et renforcerait notre important secteur agricole.

La cybersécurité pourrait créer des centaines d'emplois de grande valeur au Nouveau-Brunswick. La valeur du marché mondial de la cybersécurité est estimée à 75 milliards de dollars et devrait atteindre 170 milliards d'ici à 2020. Plusieurs entreprises de cybersécurité de classe mondiale sont installées au Nouveau-Brunswick, y compris IBM, qui accroît ses importantes activités en la matière à Fredericton. Nous avons l'occasion de tirer avantage de la pénurie de talents qui se profile à l'horizon dans le secteur de la cybersécurité, laquelle devrait atteindre 1,5 million de personnes d'ici à 2019.

Il existe au Nouveau-Brunswick des régions dont le microclimat est idéal pour la production de bleuets. Au cours de la dernière décennie, la production totale de bleuets a plus que triplé et est devenue beaucoup plus efficace. En raison du grand investissement d'Oxford et de l'attribution de terres de la Couronne supplémentaires à d'autres producteurs, l'industrie devrait s'accroître encore davantage. Le Nouveau-Brunswick sera bientôt le plus grand producteur de bleuets du monde. La possibilité à cet égard exige un écosystème solide qui donne aux petits producteurs locaux l'occasion d'y participer pleinement.

Un nombre accru d'entreprises bâtissent des effectifs dispersés dans diverses industries, du soutien à la technologie de l'information à la conception graphique, en passant par les services financiers. Le gouvernement provincial a donc la possibilité de dresser un répertoire des personnes qui s'intéressent à ce type de travail, de leurs compétences et de leur milieu de travail à domicile (bureau à domicile, services à large bande, et ainsi de suite) et de les jumeler avec des employeurs possibles au Nouveau-Brunswick et à travers l'Amérique du Nord. Si des lacunes sont observées au chapitre des compétences ou du milieu de travail à domicile, le recours aux programmes de formation actuels est une possibilité. Il s'agit d'une excellente occasion d'accroître l'emploi dans les régions rurales du Nouveau-Brunswick.

L'industrie des services de soutien aux entreprises, aussi appelés « centres d'appels », a vu le jour au Nouveau-Brunswick il y a plus de 25 ans, lorsqu'une main-d'œuvre disponible, compétente et bilingue a été mise en valeur par le gouvernement provincial afin d'attirer des entreprises internationales comme IBM, Xerox, ExxonMobil, Courrier Purolator, Federal Express et la Banque Royale du Canada. Fait important, le secteur génère chaque année plus de 1 milliard de dollars en recettes d'exportation pour le Nouveau-Brunswick. La possibilité envisagée consiste à trouver des moyens de favoriser la croissance du secteur. D'autres initiatives telles que le travail à domicile et le nouveau projet pilote en matière d'immigration augmenteront le nombre de travailleurs disponibles pour l'industrie. Nous devons évaluer de nouvelles possibilités

comme l'interaction au moyen des médias sociaux et le développement de technologies afin de soutenir l'industrie. Il s'agit d'une autre priorité cernée dans le cadre du processus des sommets sur les possibilités.

Le Nouveau-Brunswick a constitué un comité composé de parties prenantes clés, qui est chargé d'étudier les défis en matière de sécurité publique. Ce comité examinera également les possibilités de développement économique découlant de la marijuana. La légalisation et la réglementation de la marijuana élargiront grandement l'industrie à l'échelle du Canada. Certaines provinces profiteront de l'occasion pour favoriser de nouvelles activités de production ainsi que le développement de produits à valeur ajoutée et spécialisés. De plus, la légalisation de la marijuana offre de nombreuses possibilités liées à la chaîne d'approvisionnement, telles que la mise à l'essai, la recherche et développement et d'autres services. Le Nouveau-Brunswick compte déjà une installation de production de marijuana, une autre qui est à l'étape de développement et d'autres possibilités à explorer. Le Conseil de la recherche et de la productivité, situé à Fredericton, est le plus important laboratoire d'analyse de la marijuana à des fins médicales du pays et possède une capacité d'analyse supplémentaire. Les installations de recherche fédérales-provinciales au Nouveau-Brunswick ont des capacités qui pourraient être exploitées afin de maximiser le potentiel de la nouvelle industrie.

Les dépenses alimentaires des ménages du Nouveau-Brunswick se chiffrent à 2,6 milliards de dollars par année. Un grand nombre des aliments consommés au Nouveau-Brunswick sont produits ailleurs, et le secteur des aliments — grossistes, détaillants et restaurants — contribue pour environ 1 milliard par année au PIB. Les efforts visant à promouvoir la consommation de boissons et d'aliments produits localement peuvent contribuer à la croissance du PIB par le remplacement des importations.

Pour avoir du succès, une industrie touristique a besoin d'attractions, de fournisseurs de services et de promotion. Les investissements dans l'infrastructure touristique aideront à augmenter le nombre de touristes et les taux de satisfaction de ces derniers. La baie de Fundy et ses parcs, attractions et sentiers environnants constituent l'expérience touristique la plus courue du Nouveau-Brunswick. Le parc national Fundy attire déjà 230 000 visiteurs par année. Par la voie d'investissements dans les infrastructures stratégiques, de la collaboration de l'industrie et d'une stratégie de développement globale, nous envisageons de participer à la création d'une expérience harmonisée pour la côte de Fundy qui permettra d'augmenter le nombre de visiteurs et les revenus provenant du tourisme.

Un nombre important de fournisseurs de services touristiques du Nouveau-Brunswick (auberges, chalets, motels, organisateurs de visites touristiques, pourvoyeurs, guides, terrains de camping, artisans, boutiques de cadeaux et magasins) sont de petites entreprises indépendantes, souvent familiales. Il leur faut du soutien en raison de leurs défis en matière de relève. Le rendement des investissements dans la promotion touristique du Nouveau-Brunswick, quoique considérable, doit être amélioré, d'où le besoin d'améliorer la signalisation dans l'ensemble de la province et d'accroître les activités de promotion afin d'attirer des touristes au Nouveau-Brunswick à longueur d'année.

Le gouvernement provincial met l'accent sur l'élargissement des possibilités économiques complémentaires qu'offrent nos vastes forêts. Un bon exemple est l'acériculture. Les revenus provenant de ce secteur sont passés de 3 millions de dollars en 2000 à près de 32 millions en 2015, et ils sont sur le point d'augmenter en raison de la désignation d'autres terres de la Couronne à des fins de production acéricole. L'automne dernier, le ministère du Développement de l'énergie et des ressources a réservé 4 400 hectares de plus à la production acéricole, ce qui porte à 13 500 hectares la superficie totale des terres de la Couronne réservées à cette fin. Le Nouveau-Brunswick est le troisième producteur de sirop d'érable en importance au monde, après le Québec et le Vermont. L'industrie crée chaque année environ 2 300 emplois saisonniers et à temps partiel, et ce nombre devrait grandement augmenter. De plus, il y a des leçons à tirer de ce qui a été fait au Vermont quant à la façon de transformer cette industrie en attraction touristique.

Énergie Est, qui est un projet de transport de pétrole par oléoduc de grande envergure, permettrait l'acheminement de pétrole de l'Ouest canadien en vue de son exportation du port de Saint John. Le projet comprend aussi des investissements dans un nouveau terminal maritime d'expédition et une installation de stockage de pétrole. Le projet pourrait en outre offrir des possibilités de transformation secondaire. Le gouvernement explore de nombreuses possibilités en vue de maximiser les retombées économiques dans l'éventualité où le projet d'oléoduc franchirait tous les obstacles réglementaires. Cette exploration permettra notamment de déterminer les possibilités liées à la chaîne d'approvisionnement pour les entreprises du Nouveau-Brunswick, de maximiser les avantages pour la main-d'oeuvre actuelle du Nouveau-Brunswick dans les secteurs des métiers et de la construction lourde, de former les jeunes travailleurs et les travailleurs des Premières nations afin qu'ils acquièrent les compétences nécessaires pour travailler dans le secteur de la construction lourde et de cerner d'autres possibilités comme les activités de surveillance et d'expédition.

L'exploitation minière est une industrie de grande valeur qui offre des emplois bien rémunérés et des recettes en redevances au gouvernement. La mine de molybdène et de tungstène Sisson représenterait un investissement d'envergure au Nouveau-Brunswick. Elle recèle l'un des plus importants gisements de tungstène en Amérique du Nord. La mine nécessiterait un investissement initial de 600 millions de dollars et créerait 300 emplois continus sur place et plusieurs centaines d'emplois additionnels dans la chaîne d'approvisionnement et par le canal de retombées secondaires.

Les secteurs de l'agriculture, de l'aquaculture et des pêches du Nouveau-Brunswick offrent des possibilités de croissance économique, surtout dans les régions rurales et côtières. Votre gouvernement s'est engagé à travailler avec ses partenaires pour que ces secteurs continuent de créer des emplois et de favoriser la croissance et la prospérité à long terme du Nouveau-Brunswick.

Votre gouvernement lancera la Stratégie de développement de la conchyliculture au Nouveau-Brunswick, 2016-2020, comportant des initiatives et des options mises à jour qui assureront le développement durable continu de l'industrie, ce qui s'inscrit dans le prolongement de notre Plan de croissance économique.

Voilà quelques-uns des domaines prioritaires retenus par votre gouvernement en matière de croissance économique et de création d'emplois pour la prochaine année. Il s'y ajoutera d'autres domaines, que le gouvernement cernera en restant à l'écoute des créateurs d'emplois et des travailleurs dans tous les coins de la province.

Votre gouvernement, qui reconnaît sa relation avec les Premières nations du Nouveau-Brunswick et y accorde de l'importance, entreprend avant tout des changements internes afin de mieux aborder la question des intérêts des Premières nations à l'échelle provinciale. Il est essentiel, en allant de l'avant, de convenir de nos intérêts communs et de renforcer les partenariats afin que les Premières nations puissent participer pleinement à l'économie de la province.

Parallèlement à notre travail concerté pour jeter dans notre province les bases d'une croissance économique durable, il y a la lutte contre les changements climatiques, qui figure au nombre des priorités des gens du Nouveau-Brunswick. Votre gouvernement a constitué un comité spécial multipartite de l'Assemblée législative sur les changements climatiques qui a accompli un travail extrêmement important à ce sujet. Le comité, qui s'est rendu dans de nombreuses collectivités de la province, a récemment terminé son rapport et l'a remis au gouvernement. Votre gouvernement présentera sa réponse au rapport en temps opportun et, dans l'année qui vient, mettra la dernière main à la stratégie provinciale révisée de lutte contre les changements climatiques afin de faire la transition vers une économie à faibles émissions de carbone.

Au cours de la session, votre gouvernement recevra en outre des recommandations sur la réforme électorale et y donnera suite.

Soins de santé

Votre gouvernement saisit l'importance qu'accordent les gens du Nouveau-Brunswick aux soins de santé. Votre gouvernement croit qu'une meilleure éducation est essentielle à l'obtention de meilleurs résultats à l'égard des soins de santé. Une éducation de qualité est l'un des principaux facteurs d'une vie saine et d'un mode de vie sain. Les plus importantes pressions qui s'exercent sur le budget du gouvernement sont attribuables aux soins de santé. Les services de santé sont peut-être ceux dont les répercussions sur la qualité de vie des gens de la province sont les plus considérables.

Il est important pour nous d'adopter une approche énergique et proactive à l'égard des soins de santé. C'est par la voie de l'éducation que le gouvernement encouragera les gens du Nouveau-Brunswick à vivre en meilleure santé. Plus nous sommes en bonne santé, moins nous exerçons des pressions sur nos hôpitaux, nos cliniques médicales et les professionnels qui nous soignent lorsque notre santé décline.

La possibilité qui s'offre à notre province de contribuer à sensibiliser les familles du Nouveau-Brunswick aux façons de vivre en meilleure santé est l'une des plus importantes à saisir. Voilà pourquoi votre gouvernement appuie sans réserve le récent défi qu'ont lancé les médecins de notre province, par

l'entremise de la Société médicale du Nouveau-Brunswick, soit celui de se classer dans 10 ans parmi les trois provinces les plus en santé.

Votre gouvernement demeure résolu à accélérer l'intégration des services proactifs de soins de santé primaires dans les collectivités de la province. Au cours de l'année qui vient, une série d'initiatives seront lancées afin de renforcer notre capacité à appuyer les familles dans leur choix de soins de santé et d'assurer de manière plus concrète un meilleur accès aux professionnels de la santé.

Le gouvernement croit que nous devrions faire beaucoup mieux en tant que province à l'égard de l'obésité et du tabagisme. Si nous ne traitons pas les causes premières des épidémies menaçant la santé publique, nous ne serons jamais en mesure de gérer nos coûts de soins de santé dans l'avenir. Voilà qui sera en 2017 une priorité pour tous les ministères, et des mesures d'ensemble seront présentées afin de susciter un changement générationnel au sein de notre population. Dans le cadre de la révision stratégique des programmes, votre gouvernement a écouté les gens du Nouveau-Brunswick et a choisi d'investir de façon plus stratégique dans les soins de santé. De ce fait, le gouvernement actuel a décidé de protéger les soins de santé dans les régions rurales. Aucun hôpital rural ne sera fermé sous le gouvernement actuel.

Les hôpitaux, à eux seuls, ne sauraient toutefois suffire à améliorer la santé des gens du Nouveau-Brunswick. La prestation des services de soins de santé aux personnes qui doivent recevoir des traitements continuera de poser des défis dans une province en grande partie rurale. Votre gouvernement continuera d'explorer de nouvelles façons d'améliorer les soins primaires en optimisant les ressources que sont nos talentueux professionnels des soins de santé et en adoptant une approche concertée en la matière.

Prenant appui sur notre succès découlant de l'introduction dans nos collectivités des travailleurs paramédicaux en soins avancés, le gouvernement élaborera des cadres novateurs afin d'optimiser les services d'autres professionnels connexes en santé, comme les infirmières praticiennes et les sages-femmes.

Votre gouvernement collaborera étroitement avec les médecins de la province en vue de réinventer le rôle du médecin de famille et de créer de nouveaux modèles qui amélioreront l'accès et feront en sorte que les patients atteints d'affections chroniques reçoivent les soins et le soutien qu'il leur faut pour améliorer leur qualité de vie et leurs résultats cliniques.

Votre gouvernement rehaussera le soutien aux personnes qui sont aux prises avec une dépendance et avec d'autres questions de santé mentale en mettant particulièrement l'accent sur les services de traitement des dépendances afin que les approches soient modernisées pour aider les familles à reprendre ensemble leur avenir en main. Des progrès énormes ont été réalisés pour garantir aux jeunes un accès à des services intégrés en matière de santé mentale, et nous devons maintenant veiller à ce qu'il en soit ainsi pour la population adulte du Nouveau-Brunswick.

En collaboration avec ses partenaires des soins de santé, votre gouvernement veillera à ce que l'application, dans notre province, de la mesure législative fédérale sur l'aide médicale à mourir se fasse avec compassion et à ce que toutes les mesures de sauvegarde nécessaires soient mises en place. En parallèle, il y aura renforcement des services de soins palliatifs grâce à une stratégie spéciale prévoyant des moyens supplémentaires qui permettront de soutenir les familles dans leurs moments les plus difficiles.

Votre gouvernement est d'avis que nous devrions avoir dans notre province de meilleures solutions de rechange aux salles d'urgence et aux cliniques ouvertes après les heures normales. Nous devrions offrir à nos personnes âgées des soins qui conviennent mieux que l'hospitalisation dans un lit destiné aux patients ayant besoin d'un autre niveau de soins. Votre gouvernement croit que le dernier endroit où les gens veulent se trouver, c'est dans un lit d'hôpital, sauf en cas d'absolue nécessité. Voilà pourquoi la diminution du nombre d'hospitalisations deviendra un objectif important des initiatives de la province en matière de soins de santé.

Le point d'ancrage de notre capacité d'offrir aux gens du Nouveau-Brunswick de meilleurs soins de santé plus intégrés demeure le dossier de santé électronique communautaire des patients. En 2017, votre gouvernement intensifiera ses efforts par le truchement d'une stratégie communautaire en matière de technologies de l'information et de la communication (TIC) qui, dans les années à venir, guidera les investissements en TIC pour les soins de santé.

Un autre exemple de la manière dont votre gouvernement écoute les gens du Nouveau-Brunswick est l'approche adoptée pour améliorer la façon dont nous prenons soin de nos personnes âgées et nous les traitons. Le gouvernement aimerait renverser la tendance, mais la réalité est que la population du Nouveau-Brunswick est vieillissante. À mesure que le nombre de personnes âgées augmente, nous devons trouver des façons de mieux nous attaquer aux questions avec lesquelles les gens du Nouveau-Brunswick sont aux prises à l'âge avancé.

Voilà pourquoi votre gouvernement a créé le Conseil sur le vieillissement. Le conseil devrait présenter une stratégie sur le vieillissement au cours des prochains mois. Celle-ci tracera les orientations des nouveaux programmes et des nouvelles politiques qui aideront à améliorer la vie des personnes âgées vivant au Nouveau-Brunswick.

Votre gouvernement instaurera un programme d'aide financière aux personnes qui fournissent chez elles des soins à une personne âgée ou à un membre de la famille atteint d'une maladie mentale.

Votre gouvernement reconnaît aussi que le Nouveau-Brunswick compte beaucoup trop de personnes vivant dans la pauvreté et trop de familles qui, d'un chèque de paye à l'autre, pourvoient tout juste à leurs besoins. Il comprend que nous devons leur offrir plus d'aide. Les initiatives de votre gouvernement, dont le programme d'accès gratuit aux études et ses efforts pour faire croître l'économie, présentent des solutions à long terme bien nécessaires pour notre population. Le gouvernement peut aider par d'autres moyens à rendre moins difficile la lutte quotidienne pour joindre les deux bouts.

Un exemple serait le crédit qu'a instauré le gouvernement actuel pour la TVH, qui offre environ 100 millions de dollars en appui financier direct aux gens du Nouveau-Brunswick. Au cours du dernier mois, environ 268 000 personnes admissibles du Nouveau-Brunswick auraient reçu leurs deux premiers paiements trimestriels au titre du programme. Un autre paiement trimestriel leur sera versé en janvier. Le crédit pour la taxe de vente du Nouveau-Brunswick est l'un des plus généreux du genre au Canada.

Votre gouvernement reconnaît en outre l'importance des programmes instaurés par les gouvernements précédents, dont le Programme d'aide pour l'énergie domestique conçu pour aider les personnes à faible revenu du Nouveau-Brunswick à payer leurs factures de chauffage. Le programme arrivera à échéance à la fin de cette année, mais, en plus de continuer à offrir le programme, votre gouvernement l'améliorera.

L'accès au logement préoccupe aussi les personnes à faible revenu du Nouveau-Brunswick. Au cours de la prochaine année, votre gouvernement consultera et écouterá les gens du Nouveau-Brunswick en vue d'élaborer une nouvelle stratégie de logement à long terme. De plus, il continuera à collaborer avec ses partenaires fédéraux dans l'élaboration de leur stratégie nationale sur le logement.

D'autres mesures de réduction de la pauvreté dans la province seront prises par le truchement de politiques et d'investissements variés.

Conclusion

Les gens du Nouveau-Brunswick veulent un gouvernement attentif à leurs préoccupations. Plus important encore, ils veulent un gouvernement qui donne suite à ces préoccupations. Les initiatives et les mesures exposées pour la prochaine session parlementaire sont axées sur la réponse à donner aux préoccupations et aux idées que nous avons entendues.

La population du Nouveau-Brunswick et son gouvernement ont trois grandes priorités en commun : les emplois, l'éducation et les soins de santé. L'éducation représente la priorité qui lie les deux autres.

Au cours de l'année qui vient, le gouvernement mettra fortement l'accent sur des mesures au chapitre de l'éducation. Il s'agit non seulement d'améliorer nos systèmes d'éducation et l'accès à ceux-ci, mais aussi de mener une meilleure action éducative auprès des gens du Nouveau-Brunswick pour qu'ils soient prêts à accéder au marché du travail et qu'ils aient une meilleure compréhension dans certains domaines, notamment à l'égard du mieux-être et des modes de vie sains, action qui s'avère essentielle pour aider à gérer les coûts toujours à la hausse de nos soins de santé.

Les gens du Nouveau-Brunswick ont demandé à leur gouvernement de continuer de privilégier la mise en place des conditions propices à la croissance économique et à la création d'emplois. Le gouvernement y procédera au cours de l'année qui vient en se concentrant sur son nouveau plan de croissance économique et, plus précisément, sur les possibilités de croissance dans les

domaines où il existe des perspectives réelles de gains à court terme pour la population du Nouveau-Brunswick.

Votre gouvernement mettra l'accent sur l'obtention de résultats au cours de la prochaine année, en s'appuyant sur les observations reçues jusqu'ici des gens du Nouveau-Brunswick que sert l'Assemblée législative.

Le gouvernement doit tenir compte des priorités en perpétuel changement des gens du Nouveau-Brunswick. Ces derniers veulent un gouvernement qui répond aux préoccupations des éducateurs, des parents, des personnes âgées, du personnel des soins de santé, des professionnels et des créateurs d'emplois dans la province. Votre gouvernement cherchera à le faire au cours de l'année qui vient.

Les programmes d'action gouvernementaux ne peuvent pas naître de rien. Ce n'est qu'en accordant une attention particulière à ce que lui disent les gens qu'un gouvernement peut répondre à leurs attentes. Le programme d'action de la session parlementaire qui commence a bel et bien été établi par les gens du Nouveau-Brunswick. Il importe maintenant que votre gouvernement mette l'accent sur ce qu'il peut mieux faire pour la population du Nouveau-Brunswick.

Son honneur se retire de la Chambre.

Le président de l'Assemblée remonte au fauteuil.

Il est ordonné que l'hon. Brian Gallant, premier ministre, soit autorisé à déposer un projet de loi intitulé *Loi perpétuant un droit traditionnel spécifique*. (Projet de loi 1.)

En conséquence, le premier ministre présente le projet de loi à la Chambre, lequel est reçu et lu une première fois.

Le président informe la Chambre que, afin d'éviter des erreurs, il a obtenu le texte du discours de Son Honneur, dont il s'offre à faire la lecture. (Il en est dispensé.)

Sur la motion de M. Bourque, appuyé par M. Chiasson, il est résolu que le discours de S.H. la lieutenant-gouverneure soit mis en délibération sur-le-champ.

M. Bourque, député de la circonscription électorale de Kent-Sud, appuyé par M. Chiasson, député de la circonscription électorale de Victoria-La-Vallée, propose une adresse en réponse au discours de S.H. la lieutenant-gouverneure, adresse dont il donne lecture de sa place et qu'il fait remettre au président, qui en donne lecture à son tour. Voici le texte de l'adresse :

Fredericton (N.-B.)
le 2 novembre 2016

À Son Honneur,
l'honorable Jocelyne Roy Vienneau,
lieutenant-gouverneure de la province du Nouveau-Brunswick

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Nous, sujets très dévoués et loyaux de Sa Majesté, membres de l'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick, qui tient maintenant séance, prions respectueusement Votre Honneur d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours que vous nous avez fait et nous assurons à Votre Honneur que toutes les questions dont nous serons saisis durant la session feront l'objet de notre attention et de notre étude les plus diligentes.

Il s'élève un débat. Après un certain laps de temps, il est ajourné sur la motion de M. Higgs, chef de l'opposition et député de la circonscription électorale de Quispamsis.

La séance est levée à 15 h 5.

Jour de séance 2

le jeudi 3 novembre 2016

10 h

Prière.

Le président de la Chambre présente les pages pour la session.

Les nouveaux pages sont les suivants : Emily Dow, de Woodstock ; Jennifer Estey, de Fredericton ; Trupti Gadkari, du Gujarat, en Inde ; Melissa Gottschall, d'Antigonish, en Nouvelle-Écosse ; Austin Henderson, de Salisbury ; Katie Kim, de Moncton ; Abigail McCarthy, de Saint John ; Mackenzie Taylor, de Woodstock.

Les pages suivants reprennent du service : Katie Avery, de Fredericton ; Phoebe Marmura Brown, de Fredericton ; Corben Parker, de Fredericton ; Lauren Colter, de Fredericton ; Andrea Robertson, de Caracas, au Venezuela ; Nathaniel Wallace, de Fredericton ; Alex Robichaud, de Laval, au Québec.

Le président de la Chambre interrompt les délibérations et demande à M^{me} Wilson de se garder de faire des déclarations politiques pendant la présentation d'invités.

Il est unanimement convenu de prolonger de 15 minutes la période des questions orales.

M. Crossman (Hampton) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à examiner l'intersection de Baxters Corner aux fins d'amélioration de la sécurité et de la signalisation. (Pétition 1.)

M. Crossman (Hampton) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à faire mettre en place le service Internet sur fibre optique pour les gens de Baxters Corner. (Pétition 2.)

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Doherty :

- 2, *Loi abrogeant la Loi visant à respecter la demande de la cité appelée The City of Saint John sur la taxation du terminal de GNL* ;

par l'hon. M. Doucet :

- 3, *Loi concernant la réorganisation gouvernementale* ;

par l'hon. M. Arseneault :

- 4, *Loi modifiant la Loi sur l'enseignement et la formation destinés aux adultes ;*

par l'hon. M^{me} Rogers :

- 5, *Loi concernant la Loi sur la communication du coût du crédit et sur les prêts sur salaire.*

M. Higgs donne avis de motion 1 portant que, le jeudi 10 novembre 2016, appuyé par M. Crossman, il proposera ce qui suit :

attendu que seulement 20 % des élèves anglophones de 6^e année atteignent le niveau acceptable ou plus en mathématiques selon les résultats des évaluations provinciales ;

attendu que seulement 49 % des élèves francophones de 10^e année atteignent le niveau acceptable ou plus en mathématiques, parcours A ;

attendu que seulement 56 % des élèves francophones de 4^e année atteignent le niveau acceptable en lecture ;

attendu que les niveaux de lecture des élèves anglophones de 2^e année sont à la baisse ces dernières années ;

attendu que le plan d'éducation décennal du gouvernement actuel ne renferme pas de détails, de buts, d'indicateurs, de mécanismes redditionnels, ni de suggestions pour réformer en profondeur le système d'éducation et que le gouvernement a peu fait pour faire progresser le dossier de l'éducation dans la province ;

attendu que les éducateurs expriment des préoccupations quant au fait que les changements apportés au programme d'immersion française s'appuient sur des promesses politiques et non pas sur des résultats de recherche ;

attendu que le ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance a déclaré que les tuteurs privés sont un élément important du système d'éducation, ce qui exclut les personnes des régions rurales du Nouveau-Brunswick qui n'ont pas un accès égal aux tuteurs privés ;

attendu que le personnel enseignant estime qu'il ne lui est pas permis de se prononcer sur des améliorations possibles au système, en raison des règles d'emploi et du manque de véritables consultations ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée exhorte le ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance à assumer la responsabilité de la crise dans le secteur de l'éducation

et que l'Assemblée exhorte le gouvernement actuel à travailler avec les éducateurs et les parents à l'élaboration de solutions.

M. Savoie donne avis de motion 2 portant que, le jeudi 10 novembre 2016, appuyé par M. Fitch, il proposera ce qui suit :

attendu que le gouvernement a augmenté l'impôt sur le revenu ;

attendu que le gouvernement a augmenté l'impôt foncier applicable aux entreprises ;

attendu que le gouvernement a augmenté la taxe sur l'essence ;

attendu que le gouvernement a augmenté la taxe sur le diesel ;

attendu que le gouvernement a augmenté la taxe sur le tabac ;

attendu que le gouvernement a augmenté la taxe sur le revenu des corporations ;

attendu que le gouvernement a augmenté la taxe sur le transfert de biens réels ;

attendu que le gouvernement a augmenté la taxe sur les banques ;

attendu que le gouvernement a augmenté la taxe de vente harmonisée ;

attendu que le gouvernement a aboli le crédit d'impôt pour frais de scolarité ;

attendu que le gouvernement veut imposer une taxe sur le carbone ;

attendu que le gouvernement envisage une taxe sur le sucre ;

attendu que le gouvernement a trouvé des sources de recettes se chiffrant à plus de 500 millions de dollars et n'a toujours pas équilibré le budget ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée exhorte le gouvernement actuel à imposer un moratoire sur d'autres augmentations de taxes ou d'impôts.

M. Savoie donne avis de motion 3 portant que, le jeudi 10 novembre 2016, appuyé par M. K. MacDonald, il proposera ce qui suit :

attendu que l'Accord sur le bois d'oeuvre résineux entre le Canada et les États-Unis d'Amérique a pris fin et que les deux pays sont en pleine négociation en vue d'un nouvel accord ;

attendu que 83 % des terres du Nouveau-Brunswick sont boisées et que des forêts de la Couronne couvrent environ la moitié de ces terres ;

attendu que l'industrie forestière du Nouveau-Brunswick emploie plus de 22 000 personnes ;

attendu que l'industrie forestière du Nouveau-Brunswick apporte plus de 1,45 milliard de dollars par année à l'économie ;

attendu que les gens du Nouveau-Brunswick ont un intérêt direct dans la négociation d'un nouvel accord sur le bois d'oeuvre résineux ;

attendu que l'imposition de droits de douane et de contingents de concert avec les États-Unis pourrait présenter un risque important pour l'économie du Nouveau-Brunswick ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée exhorte le gouvernement actuel à rencontrer le gouvernement fédéral pour continuer à promouvoir les intérêts du Nouveau-Brunswick quant à la négociation d'un nouvel accord sur le bois d'oeuvre résineux.

M. Stewart donne avis de motion 4 portant que, le jeudi 10 novembre 2016, appuyé par M. Fairgrieve, il proposera ce qui suit :

attendu que la vérificatrice générale est responsable de mener et de diriger des audits indépendants et de conseiller sur la façon dont le gouvernement provincial gère ses responsabilités et ressources ;

attendu que la vérificatrice générale réalise des audits d'états financiers des services et des programmes gouvernementaux pour corroborer les montants et les renseignements communiqués dans les états financiers présentés au gouvernement et au public ;

attendu que la vérificatrice générale réalise des audits de performance à l'égard des services et des programmes gouvernementaux et fournit une évaluation systématique et objective de la façon dont le gouvernement gère ses activités, responsabilités et ressources ;

attendu que la vérificatrice générale réalise des examens spéciaux de nos sociétés de la Couronne et donne l'assurance que leurs actifs sont protégés, que leurs ressources sont gérées de manière économique et efficiente et que leurs activités sont exécutées avec efficacité ;

attendu que le gouvernement a consacré beaucoup de temps et d'efforts à la révision stratégique des programmes mais refuse d'affecter plus de ressources à la vérificatrice générale, même s'il incombe à son bureau de réaliser des audits d'états financiers, des audits de performance et des examens spéciaux des services gouvernementaux et de faire des recommandations au gouvernement visant à améliorer les pratiques adoptées ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée exhorte le gouvernement actuel à commencer à appuyer le Bureau du vérificateur général et à permettre la tenue d'autres audits de performance et enquêtes spéciales, pour que nous puissions réaliser l'objectif d'atteindre l'équilibre budgétaire et de mieux protéger les contribuables.

M. Urquhart donne avis de motion 5 portant que, le jeudi 10 novembre 2016, appuyé par M. Savoie, il proposera ce qui suit :

attendu que 30 % des forêts du Nouveau-Brunswick sont privées ;

attendu que la sylviculture est un moyen productif d'accroître la quantité de fibre ligneuse tout en maintenant la même quantité d'arbres ;

attendu que de nombreuses pratiques sylvicoles aident à combattre les changements climatiques grâce au stockage du carbone ;

attendu que le gouvernement actuel a accru les recettes grâce à des augmentations de taxes et d'impôts dont la valeur dépasse 500 millions de dollars ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée exhorte le gouvernement actuel à revoir l'ordre de priorité de ses dépenses et à réinvestir dans la sylviculture les fonds retirés du programme de sylviculture

et que l'Assemblée exhorte le gouvernement actuel à rétablir le budget des activités sylvicoles sur les terrains boisés privés.

M. Fitch offre ses condoléances à la famille du regretté René « Pepsi » Landry, ancien député progressiste-conservateur provincial de Moncton-Nord de 1999 à 2003.

M. Stewart offre ses condoléances à la famille du regretté Dr Jim Parrott, ancien député progressiste-conservateur provincial de Fundy-River Valley de 2010 à 2014.

Le président de la Chambre rappelle aux parlementaires que les déclarations de condoléances ou de félicitations sont limitées à 60 secondes.

Le président de la Chambre, sur la demande de l'hon. M. Doucet, revient aux motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre.

L'hon. M. Doucet donne avis que, le mardi 8 novembre 2016, la deuxième lecture des projets de loi 2, 3, 4, et 5 sera appelée.

La séance est levée à 11 h 44.

Jour de séance 3

le vendredi 4 novembre 2016

10 h

Prière.

L'Assemblée reprend le débat ajourné sur la motion proposée par M. Bourque, appuyé par M. Chiasson, dont voici le texte :

que l'adresse dont le texte suit soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure pour la remercier humblement du gracieux discours qu'il lui a plu de faire à l'Assemblée législative :

Fredericton (N.-B.)
le 2 novembre 2016

À Son Honneur,
l'honorable Jocelyne Roy Vienneau,
lieutenant-gouverneure de la province du Nouveau-Brunswick

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Nous, sujets très dévoués et loyaux de Sa Majesté, membres de l'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick, qui tient maintenant séance, prions respectueusement Votre Honneur d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours que vous nous avez fait et nous assurons à Votre Honneur que toutes les questions dont nous serons saisis durant la session feront l'objet de notre attention et de notre étude les plus diligentes.

Le débat se poursuit. Il est ajourné sur la motion de M. Coon.

La séance est levée à 10 h 37.

Jour de séance 4

le mardi 8 novembre 2016

13 h

Prière.

La séance, suspendue à 13 h 10 en raison d'ennuis techniques liés au système audio et d'interprétation, reprend à 13 h 20.

L'hon. M. Doucet dépose les documents suivants sur le bureau de la Chambre : correspondance datée du 8 novembre 2016 et échangée entre Gregory G. Harding, au nom de la province du Nouveau-Brunswick, et David Duncan Young ; accord de règlement entre la province du Nouveau-Brunswick et Enbridge Gaz Nouveau-Brunswick ; contrat de concession générale modifié et mis à jour entre la province du Nouveau-Brunswick, Enbridge Gaz Nouveau-Brunswick, Enbridge Energy Distribution et Enbridge.

Le premier ministre accueille à la Chambre M. Dinesh Bhatia, consul général de l'Inde à Toronto. MM. Higgs et Coon se joignent au premier ministre à cet égard.

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par l'hon. M. Doucet :

6, *Loi modifiant la Loi de 1999 sur la distribution du gaz.*

M. Coon donne avis de motion 6 portant que, le jeudi 17 novembre 2016, appuyé par M. Keirstead, il proposera ce qui suit :

attendu que le gouvernement dépose chaque année son budget principal et ses comptes publics faisant état de ses dépenses et recettes ;

attendu que les dépenses qui figurent dans le budget principal du gouvernement n'incluent pas actuellement le manque à gagner attribuable aux dépenses fiscales, y compris les crédits d'impôt et les exonérations fiscales ;

attendu que des organismes internationaux, dont le Fonds monétaire international et l'Organisation de coopération et de développement économiques, font la promotion de normes comptables dans le secteur public qui obligent les gouvernements à faire rapport de leurs dépenses fiscales ;

attendu que d'autres autorités du Canada, y compris la Colombie-Britannique et le gouvernement du Canada, font rapport chaque année de leurs dépenses fiscales ;

attendu qu'il incombe au gouvernement de rendre des comptes à la population qu'il représente ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à inclure dans son budget principal, à compter de 2017-2018, le manque à gagner total attribuable aux dépenses fiscales pour chaque exercice financier.

L'hon. M. Doucet, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le mercredi 9 novembre 2016, la deuxième lecture du projet de loi 6 sera appelée.

L'hon. M. Doucet annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre reprenne aujourd'hui le débat ajourné sur la motion d'adresse en réponse au discours du trône.

L'Assemblée reprend le débat ajourné sur la motion proposée par M. Bourque, appuyé par M. Chiasson, dont voici le texte :

que l'adresse dont le texte suit soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure pour la remercier humblement du gracieux discours qu'il lui a plu de faire à l'Assemblée législative :

Fredericton (N.-B.)
le 2 novembre 2016

À Son Honneur,
l'honorable Jocelyne Roy Vienneau,
lieutenant-gouverneure de la province du Nouveau-Brunswick

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Nous, sujets très dévoués et loyaux de Sa Majesté, membres de l'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick, qui tient maintenant séance, prions respectueusement Votre Honneur d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours que vous nous avez fait et nous assurons à Votre Honneur que toutes les questions dont nous serons saisis durant la session feront l'objet de notre attention et de notre étude les plus diligentes.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M^{me} LeBlanc, vice-présidente, assume sa suppléance.

M. Harvey accueille à la Chambre M. T.J. Harvey, député fédéral de Tobique — Mactaquac.

Après un certain laps de temps, M. Albert assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un autre laps de temps, le président interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h 15.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel de la Commission
du travail et de l'emploi pour 2015-2016 (4 novembre 2016).

Jour de séance 5

le mercredi 9 novembre 2016

10 h

Prière.

Le premier ministre accueille à la Chambre S.E. N'Goran Kouamé, ambassadeur de la République de Côte d'Ivoire au Canada. M^{me} Dubé et M. Coon se joignent au premier ministre à cet égard.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par M. Coon :

7, *Loi sur les emplois verts* ;

par l'hon. M. Landry :

8, *Loi modifiant la Loi sur l'aide juridique.*

M^{me} Dubé, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que, le jeudi 10 novembre 2016, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : motions 1 et 2.

L'hon. M. Doucet, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le jeudi 10 novembre 2016, la deuxième lecture du projet de loi 8 sera appelée.

L'hon. M. Doucet annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, la deuxième lecture des projets de loi 4, 5, 2 et 3 soit appelée, après quoi la Chambre reprendra le débat ajourné sur la motion d'adresse en réponse au discours du trône.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 4, *Loi modifiant la Loi sur l'enseignement et la formation destinés aux adultes*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 4 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 4, *Loi modifiant la Loi sur l'enseignement et la formation destinés aux adultes*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 5, *Loi concernant la Loi sur la communication du coût du crédit et sur les prêts sur salaire*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 5 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 5, *Loi concernant la Loi sur la communication du coût du crédit et sur les prêts sur salaire*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 2, *Loi abrogeant la Loi visant à respecter la demande de la cité appelée The City of Saint John sur la taxation du terminal de GNL*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M^{me} LeBlanc, vice-présidente, assume sa suppléance.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 2 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 2, *Loi abrogeant la Loi visant à respecter la demande de la cité appelée The City of Saint John sur la taxation du terminal de GNL*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 3, *Loi concernant la réorganisation gouvernementale*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 3 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 3, *Loi concernant la réorganisation gouvernementale*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

L'Assemblée reprend le débat ajourné sur la motion proposée par M. Bourque, appuyé par M. Chiasson, dont voici le texte :

que l'adresse dont le texte suit soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure pour la remercier humblement du gracieux discours qu'il lui a plu de faire à l'Assemblée législative :

Fredericton (N.-B.)
le 2 novembre 2016

À Son Honneur,
l'honorable Jocelyne Roy Vienneau,
lieutenant-gouverneure de la province du Nouveau-Brunswick

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Nous, sujets très dévoués et loyaux de Sa Majesté, membres de l'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick, qui tient maintenant séance, prions respectueusement Votre Honneur d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours que vous nous avez fait et nous assurons à Votre Honneur que toutes les questions dont nous serons saisis durant la session feront l'objet de notre attention et de notre étude les plus diligentes.

La séance, suspendue d'office à 12 h, reprend à 13 h. La présidente suppléante est au fauteuil.

Après un certain laps de temps, M. Albert assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un autre laps de temps, le président interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h 15.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel de la Société des
alcools du Nouveau-Brunswick
pour 2015-2016

(8 novembre 2016).

Jour de séance 6

le jeudi 10 novembre 2016

10 h

Prière.

Après les questions orales, M. Higgs invoque le Règlement ; il soutient que le premier ministre devrait informer la Chambre de son refus de répondre aux questions qui lui ont été posées pendant les questions orales, comme il est énoncé au paragraphe 41(3) du Règlement. Le président de la Chambre statue que le rappel au Règlement n'est pas bien fondé.

Sur la demande du premier ministre, la Chambre observe un moment de silence pour souligner le jour du Souvenir.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M^{me} Rogers :

9, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick* ;

par M. Coon :

10, *Loi modifiant la Loi sur l'éducation*.

L'hon. M. Doucet, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le mardi 15 novembre 2016, la deuxième lecture du projet de loi 9 sera appelée.

L'hon. M. Doucet annonce que l'intention du gouvernement est que, sur autorisation, la Chambre passe à l'étude des affaires émanant de l'opposition.

Il est unanimement convenu de passer sur-le-champ à l'étude des affaires émanant de l'opposition pour la période de temps prescrite de trois heures et trente minutes.

Il est unanimement convenu de continuer de siéger une fois venue l'heure de la pause du midi.

Conformément à l'avis de motion 1, M. Higgs, appuyé par M. Crossman, propose ce qui suit :

attendu que seulement 20 % des élèves anglophones de 6^e année atteignent le niveau acceptable ou plus en mathématiques selon les résultats des évaluations provinciales ;

attendu que seulement 49 % des élèves francophones de 10^e année atteignent le niveau acceptable ou plus en mathématiques, parcours A ;

attendu que seulement 56 % des élèves francophones de 4^e année atteignent le niveau acceptable en lecture ;

attendu que les niveaux de lecture des élèves anglophones de 2^e année sont à la baisse ces dernières années ;

attendu que le plan d'éducation décennal du gouvernement actuel ne renferme pas de détails, de buts, d'indicateurs, de mécanismes redditionnels, ni de suggestions pour réformer en profondeur le système d'éducation et que le gouvernement a peu fait pour faire progresser le dossier de l'éducation dans la province ;

attendu que les éducateurs expriment des préoccupations quant au fait que les changements apportés au programme d'immersion française s'appuient sur des promesses politiques et non pas sur des résultats de recherche ;

attendu que le ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance a déclaré que les tuteurs privés sont un élément important du système d'éducation, ce qui exclut les personnes des régions rurales du Nouveau-Brunswick qui n'ont pas un accès égal aux tuteurs privés ;

attendu que le personnel enseignant estime qu'il ne lui est pas permis de se prononcer sur des améliorations possibles au système, en raison des règles d'emploi et du manque de véritables consultations ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée exhorte le ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance à assumer la responsabilité de la crise dans le secteur de l'éducation

et que l'Assemblée exhorte le gouvernement actuel à travailler avec les éducateurs et les parents à l'élaboration de solutions.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Albert, vice-président, assume sa suppléance.

Après un autre laps de temps, l'hon. M. Kenny, appuyé par l'hon. M. Ames, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion 1 soit amendée comme suit :

par l'insertion, entre les quatrième et cinquième paragraphes du préambule, des paragraphes suivants :

« attendu que le gouvernement Alward n'a présenté durant son mandat aucun plan d'éducation permettant de répondre aux défis qui se posent dans le système d'éducation ;

« attendu que le chef de l'opposition, alors qu'il était ministre des Finances dans le gouvernement Alward, a fait des compressions radicales en éducation, y compris à l'égard du soutien fourni en salle de classe ;

« attendu que le gouvernement Gallant a mené une vaste consultation publique visant à guider l'élaboration d'un plan d'éducation global et efficace ; » ;

dans le cinquième paragraphe du préambule, par la substitution, à tout le passage après les mots « du gouvernement actuel », de ce qui suit :

« fournit un cadre de collaboration avec nos partenaires au sein du système d'éducation qui permet de fixer des objectifs dans les domaines prioritaires afin d'assurer des changements positifs et de faire en sorte que nos enfants aient toutes les chances de réussir ; » ;

dans le premier paragraphe de la résolution, par la substitution, à tous les mots après le mot « enfance », de « à mettre en œuvre les initiatives énoncées dans le plan d'éducation » ;

dans le deuxième paragraphe de la résolution, par l'insertion, entre les mots « à » et « travailler » des mots « continuer de ».

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M^{me} LeBlanc, vice-présidente, assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un certain laps de temps, M. Bernard LeBlanc assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un certain laps de temps, M^{me} LeBlanc reprend la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le débat se termine. L'amendement, mis aux voix, est adopté.

La question est proposée au sujet de la motion 1 amendée, dont voici le texte :

attendu que seulement 20 % des élèves anglophones de 6^e année atteignent le niveau acceptable ou plus en mathématiques selon les résultats des évaluations provinciales ;

attendu que seulement 49 % des élèves francophones de 10^e année atteignent le niveau acceptable ou plus en mathématiques, parcours A ;

attendu que seulement 56 % des élèves francophones de 4^e année atteignent le niveau acceptable en lecture ;

attendu que les niveaux de lecture des élèves anglophones de 2^e année sont à la baisse ces dernières années ;

attendu que le gouvernement Alward n'a présenté durant son mandat aucun plan d'éducation permettant de répondre aux défis qui se posent dans le système d'éducation ;

attendu que le chef de l'opposition, alors qu'il était ministre des Finances dans le gouvernement Alward, a fait des compressions radicales en éducation, y compris à l'égard du soutien fourni en salle de classe ;

attendu que le gouvernement Gallant a mené une vaste consultation publique visant à guider l'élaboration d'un plan d'éducation global et efficace ;

attendu que le plan d'éducation décennal du gouvernement actuel fournit un cadre de collaboration avec nos partenaires au sein du système d'éducation qui permet de fixer des objectifs dans les domaines prioritaires afin d'assurer des changements positifs et de faire en sorte que nos enfants aient toutes les chances de réussir ;

attendu que les éducateurs expriment des préoccupations quant au fait que les changements apportés au programme d'immersion française s'appuient sur des promesses politiques et non pas sur des résultats de recherche ;

attendu que le ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance a déclaré que les tuteurs privés sont un élément important du système d'éducation, ce qui exclut les personnes des régions rurales du Nouveau-Brunswick qui n'ont pas un accès égal aux tuteurs privés ;

attendu que le personnel enseignant estime qu'il ne lui est pas permis de se prononcer sur des améliorations possibles au système, en raison des règles d'emploi et du manque de véritables consultations ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée exhorte le ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance à mettre en œuvre les initiatives énoncées dans le plan d'éducation

et que l'Assemblée exhorte le gouvernement actuel à continuer de travailler avec les éducateurs et les parents à l'élaboration de solutions.

La motion 1 amendée, mise aux voix, est adoptée.

Conformément à l'avis de motion 2, M. Savoie, appuyé par M. Fitch, propose ce qui suit :

attendu que le gouvernement a augmenté l'impôt sur le revenu ;

attendu que le gouvernement a augmenté l'impôt foncier applicable aux entreprises ;

attendu que le gouvernement a augmenté la taxe sur l'essence ;

attendu que le gouvernement a augmenté la taxe sur le diesel ;

attendu que le gouvernement a augmenté la taxe sur le tabac ;

attendu que le gouvernement a augmenté la taxe sur le revenu des corporations ;

attendu que le gouvernement a augmenté la taxe sur le transfert de biens réels ;

attendu que le gouvernement a augmenté la taxe sur les banques ;

attendu que le gouvernement a augmenté la taxe de vente harmonisée ;

attendu que le gouvernement a aboli le crédit d'impôt pour frais de scolarité ;

attendu que le gouvernement veut imposer une taxe sur le carbone ;

attendu que le gouvernement envisage une taxe sur le sucre ;

attendu que le gouvernement a trouvé des sources de recettes se chiffrant à plus de 500 millions de dollars et n'a toujours pas équilibré le budget ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée exhorte le gouvernement actuel à imposer un moratoire sur d'autres augmentations de taxes ou d'impôts.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M. Albert reprend la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un autre laps de temps, le président suppléant de la Chambre interrompt les délibérations et annonce que la période réservée aux affaires émanant de l'opposition est écoulée.

La séance est levée à 14 h 49.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel de la Commission des
services d'aide juridique du Nouveau-
Brunswick pour 2015-2016

(9 novembre 2016).

Jour de séance 7

le mardi 15 novembre 2016

13 h

Prière.

Après les déclarations de députés, le président de la Chambre rappelle aux parlementaires qu'il est inconvenant de mentionner, à des fins politiques, des invités qui sont présents dans les tribunes.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Rousselle, c.r. :

11, *Loi modifiant la Loi sur l'assainissement de l'environnement* ;

par l'hon. M. Horsman :

12, *Loi concernant les accords avec l'Agence du revenu du Canada* ;

par l'hon. M. Boudreau :

13, *Loi sur les directives préalables en matière de soins de santé* ;

par l'hon. M. Landry :

14, *Loi modifiant la Loi sur les coroners.*

M. Coon donne avis de motion 7 portant que, le jeudi 24 novembre 2016, appuyé par M. Bertrand LeBlanc, il proposera ce qui suit :

attendu que les députés provinciaux sont les représentants élus des gens du Nouveau-Brunswick ;

attendu qu'il est important que la population comprenne bien les fonctions et responsabilités des députés provinciaux ;

attendu qu'il serait utile pour les députés de disposer de lignes directrices qui les aideraient dans l'exercice de leurs fonctions ;

attendu que l'efficacité des députés provinciaux et leur reddition de comptes aux gens du Nouveau-Brunswick peuvent être améliorées si l'Assemblée législative formule un énoncé officiel des principales fonctions et responsabilités de ces députés ;

attendu que, dans son rapport déposé à l'Assemblée législative le 3 avril 2003, le Comité d'administration de l'Assemblée législative a

recommandé l'adoption d'un code de déontologie et d'exercice du mandat parlementaire pour les députés provinciaux ;

qu'il soit à ces causes résolu que le Comité permanent de la procédure, des privilèges et des hauts fonctionnaires de l'Assemblée envisage l'adoption d'un code de déontologie et d'exercice du mandat parlementaire pour les députés provinciaux.

L'hon. M. Doucet, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le mercredi 16 novembre 2016, la deuxième lecture des projets de loi 11, 12, 13 et 14 sera appelée.

L'hon. M. Doucet annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre reprenne aujourd'hui le débat ajourné sur la motion d'adresse en réponse au discours du trône.

L'Assemblée reprend le débat ajourné sur la motion proposée par M. Bourque, appuyé par M. Chiasson, dont voici le texte :

que l'adresse dont le texte suit soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure pour la remercier humblement du gracieux discours qu'il lui a plu de faire à l'Assemblée législative :

Fredericton (N.-B.)
le 2 novembre 2016

À Son Honneur,
l'honorable Jocelyne Roy Vienneau,
lieutenant-gouverneure de la province du Nouveau-Brunswick

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Nous, sujets très dévoués et loyaux de Sa Majesté, membres de l'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick, qui tient maintenant séance, prions respectueusement Votre Honneur d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours que vous nous avez fait et nous assurons à Votre Honneur que toutes les questions dont nous serons saisis durant la session feront l'objet de notre attention et de notre étude les plus diligentes.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M^{me} LeBlanc, vice-présidente, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, M. Albert assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un autre laps de temps, le président interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h 10.

Jour de séance 8

le mercredi 16 novembre 2016

10 h

Prière.

Après les questions orales, M. Coon invoque le Règlement ; il soutient qu'un ministre à qui une question est posée est tenu d'y répondre, sans renvoi à un autre ministre. Le président de la Chambre statue que le rappel au Règlement n'est pas bien fondé, puisque le gouvernement a le pouvoir discrétionnaire de décider quel ministre répond aux questions.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Arseneault :

15, *Loi modifiant la Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail et le Tribunal d'appel des accidents au travail* ;

par l'hon. M. Fraser :

16, *Loi modifiant la Loi sur les contrats de construction de la Couronne* ;

par l'hon. M. Landry :

17, *Loi modifiant la Loi sur l'organisation judiciaire*.

M^{me} Dubé, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que, le jeudi 17 novembre 2016, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : motions 2, 5 et 4.

L'hon. M. Doucet, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le jeudi 17 novembre 2016, la deuxième lecture des projets de loi 15, 16 et 17 sera appelée.

L'hon. M. Doucet annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, la deuxième lecture des projets de loi 9, 6, 11, 12, 13, 14 et 8 soit appelée, après quoi la Chambre reprendra le débat ajourné sur la motion d'adresse en réponse au discours du trône.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 9, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M^{me} LeBlanc, vice-présidente, assume sa suppléance.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 9 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 9, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 6, *Loi modifiant la Loi de 1999 sur la distribution du gaz*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 6 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 6, *Loi modifiant la Loi de 1999 sur la distribution du gaz*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 11, *Loi modifiant la Loi sur l'assainissement de l'environnement*, il s'élève un débat.

La séance, suspendue d'office à 12 h, reprend à 13 h 27. La présidente suppléante est au fauteuil.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 11 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 11, *Loi modifiant la Loi sur l'assainissement de l'environnement*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 12, *Loi concernant les accords avec l'Agence du revenu du Canada*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 12 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 12, *Loi concernant les accords avec l'Agence du revenu du Canada*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 13, *Loi sur les directives préalables en matière de soins de santé*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 13 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 13, *Loi sur les directives préalables en matière de soins de santé*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 14, *Loi modifiant la Loi sur les coroners*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 14 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 14, *Loi modifiant la Loi sur les coroners*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 8, *Loi modifiant la Loi sur l'aide juridique*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 8 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 8, *Loi modifiant la Loi sur l'aide juridique*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

L'Assemblée reprend le débat ajourné sur la motion proposée par M. Bourque, appuyé par M. Chiasson, dont voici le texte :

que l'adresse dont le texte suit soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure pour la remercier humblement du gracieux discours qu'il lui a plu de faire à l'Assemblée législative :

Fredericton (N.-B.)
le 2 novembre 2016

À Son Honneur,
l'honorable Jocelyne Roy Vienneau,
lieutenant-gouverneure de la province du Nouveau-Brunswick

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Nous, sujets très dévoués et loyaux de Sa Majesté, membres de l'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick, qui tient maintenant séance, prions respectueusement Votre Honneur d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours que vous nous avez fait et nous assurons à Votre Honneur que toutes les questions dont nous serons saisis durant la session feront l'objet de notre attention et de notre étude les plus diligentes.

Après un certain laps de temps, M. Albert assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le débat se poursuit. Après un certain laps de temps, il est ajourné sur la motion de l'hon. M. Doucet, au nom du premier ministre.

La séance est levée à 18 h 10.

Jour de séance 9

le jeudi 17 novembre 2016

10 h

Prière.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Boudreau :

18, *Loi modifiant la Loi sur les endroits sans fumée* ;

19, *Loi concernant les infirmières praticiennes* ;

par M. Coon :

20, *Loi modifiant la Loi sur le financement de l'activité politique.*

M. Higgs donne avis de motion 8 portant que, le jeudi 8 décembre 2016, appuyé par M. Crossman, il proposera ce qui suit :

attendu que les résultats des évaluations récentes indiquent que la plupart des élèves de 12^e année qui ont commencé en 1^{re} année à suivre le programme d'immersion n'ont absolument pas obtenu les résultats escomptés ;

attendu que les résultats des évaluations indiquent que pas même 42 % des élèves évalués ont atteint ou dépassé le niveau de compétence avancé, alors que la cible provinciale était de 85 % ;

attendu que les résultats des évaluations indiquent qu'un fort pourcentage des élèves qui ont commencé à suivre le programme d'immersion en 1^{re} année l'ont abandonné ou ne correspondaient plus à la définition du programme au moment d'entrer en 12^e année ;

attendu qu'un certain nombre des élèves de 12^e année qui ont abandonné le programme ou qui ne correspondaient pas à la définition au titre de la politique 309 ont néanmoins subi l'examen d'évaluation, mais que les résultats n'ont pas été communiqués au public ;

attendu que le gouvernement Gallant a fait au cours de la dernière campagne électorale la promesse politique de rétablir le programme d'immersion française en 1^{re} année malgré les résultats d'évaluation tout à fait lamentables et sans disposer d'aucune preuve concernant le nouveau programme de 3^e année ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée exhorte le gouvernement à imposer un moratoire sur le rétablissement du programme d'immersion française en 1^{re} année et

que le gouvernement publie son plan de transition pour le rétablissement du programme d'immersion française en 1^{re} année afin que les parents, le personnel enseignant, les administrations et les élèves puissent déterminer si le plan aborde les graves défauts du programme original pour la 1^{re} année.

M. Keirstead donne avis de motion 9 portant que, le jeudi 8 décembre 2016, appuyé par M. Jody Carr, il proposera ce qui suit :

attendu que le Comité spécial sur les changements climatiques s'est efforcé de consulter la population du Nouveau-Brunswick, les groupes de parties prenantes et les spécialistes afin d'élaborer un plan pour faire face aux changements climatiques ;

attendu que le comité a fait une recommandation visant à « élaborer un mécanisme de tarification du carbone fait au Nouveau-Brunswick plutôt qu'imposé aux gens du Nouveau-Brunswick par le gouvernement fédéral » ;

attendu que le comité a recommandé que le mécanisme soit assujéti aux conditions suivantes :

- a) verser, non pas dans les recettes générales, mais plutôt dans un fonds spécial consacré pour les changements climatiques, toutes les recettes provenant de la tarification du carbone ;
- b) effectuer une analyse détaillée des répercussions sociales, financières, économiques et environnementales des divers mécanismes de tarification du carbone ainsi que des diverses options d'investissement des recettes ;
- c) protéger les personnes du Nouveau-Brunswick à faible revenu ;
- d) inclure tous les secteurs économiques ;
- e) considérer l'approche adoptée par les provinces et les États voisins ;
- f) élaborer le mécanisme avec la participation de toutes les parties intéressées ;

g) s'assurer que le mécanisme de tarification du carbone figure dans les mesures législatives et fait l'objet de consultation publique par l'intermédiaire d'un comité de l'Assemblée législative ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée exhorte le gouvernement à respecter toutes les conditions recommandées par le comité avant d'imposer aux contribuables du Nouveau-Brunswick déjà surchargés de taxes et d'impôts une nouvelle taxe sur le carbone ou un nouveau mécanisme de tarification du carbone.

L'hon. M. Doucet donne avis de motion 10 portant que, le mercredi 7 décembre 2016, appuyé par l'hon. M. Boudreau, il proposera ce qui suit :

que, sauf disposition contraire du Règlement ou ordre spécial de la Chambre, l'Assemblée législative adopte le calendrier de séance suivant à la reprise, le 6 décembre 2016, de la troisième session de la 58^e législature :

du mardi 6 décembre au vendredi 9 décembre 2016,
du mardi 13 décembre au vendredi 16 décembre 2016,
du mardi 31 janvier au vendredi 3 février 2017,
du mardi 7 février au vendredi 10 février 2017,
du mardi 14 mars au vendredi 17 mars 2017,
du mardi 21 mars au vendredi 24 mars 2017,
du mardi 28 mars au vendredi 31 mars 2017,
du mardi 25 avril au vendredi 28 avril 2017,
du mardi 2 mai au vendredi 5 mai 2017 ;

que, durant certaines semaines où l'Assemblée est ajournée, les comités permanents aient la possibilité de se réunir aux dates suivantes pour étudier les projets de loi, les prévisions budgétaires et les comptes publics de divers ministères et sociétés de la Couronne :

du mardi 17 janvier au vendredi 20 janvier 2017,
du mardi 14 février au vendredi 17 février 2017,
du mardi 21 février au vendredi 24 février 2017,
du mardi 28 février au vendredi 3 mars 2017,
du mardi 11 avril au jeudi 13 avril 2017,
du mardi 18 avril au vendredi 21 avril 2017,
du mardi 6 juin au vendredi 9 juin 2017,
du mardi 13 juin au vendredi 16 juin 2017,
du mardi 26 septembre au vendredi 29 septembre 2017,
du mardi 3 octobre au vendredi 6 octobre 2017,
du mardi 10 octobre au vendredi 13 octobre 2017 ;

que, par dérogation aux dates précitées de réunion des comités, les personnes élues à la présidence d'un comité permanent ou spécial puissent continuer à convoquer des réunions, moyennant préavis des dates de leur choix ;

que l'Assemblée, à la levée de la séance le vendredi 5 mai 2017, s'ajourne au mercredi 1^{er} novembre 2017 ;

que, si le président de l'Assemblée, après consultation du gouvernement, est convaincu que, dans l'intérêt public, la Chambre doit se réunir plus tôt dans l'intervalle, il puisse donner avis qu'il a acquis cette conviction, en indiquant dans cet avis la date de convocation de la Chambre, date à laquelle la Chambre se réunit et conduit ses travaux comme si elle avait été dûment ajournée à cette date ;

que, en cas d'empêchement du président par suite de maladie ou pour une autre cause, l'un ou l'autre des vice-présidents agisse en son nom pour l'application du présent ordre.

Sur la motion de l'hon. M. Doucet, appuyé par l'hon. M. Boudreau il est résolu ce qui suit :

que l'Assemblée, à la levée de la séance, s'ajourne au vendredi 18 novembre 2016 à 9 h ;

que l'Assemblée, à la levée de la séance le vendredi 18 novembre 2016, s'ajourne au mardi 6 décembre 2016.

L'hon. M. Doucet, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le mardi 6 décembre 2016, la deuxième lecture des projets de loi 18 et 19 sera appelée.

L'hon. M. Doucet annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, la deuxième lecture des projets de loi 16, 15 et 17 soit appelée, après quoi les affaires émanant de l'opposition seront étudiées.

Il est unanimement convenu de suspendre la séance de 11 h 45 à 13 h.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 16, *Loi modifiant la Loi sur les contrats de construction de la Couronne*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, l'hon. M. Fraser, appuyé par M. Chiasson, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion portant deuxième lecture soit amendée par la substitution, à tout le passage suivant le mot « que », de ce qui suit :

le projet de loi 16, *Loi modifiant la Loi sur les contrats de construction de la Couronne*, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais que l'ordre portant deuxième lecture soit révoqué et que l'objet du projet de loi soit renvoyé au Comité permanent de modification des lois.

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.

L'hon. M. Fraser invoque le Règlement ; il soutient que M. Jeff Carr devrait s'en tenir à l'amendement à l'étude. Le président de la Chambre statue que le rappel au Règlement est bien fondé.

Le débat se termine. L'amendement, mis aux voix, est adopté.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 15, *Loi modifiant la Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail et le Tribunal d'appel des accidents au travail*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 15 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 15, *Loi modifiant la Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail et le Tribunal d'appel des accidents au travail*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 17, *Loi modifiant la Loi sur l'organisation judiciaire*, il s'élève un débat.

La séance, suspendue à 11 h 45, reprend à 13 h 14. M. Albert, vice-président, est au fauteuil à titre de président suppléant de la Chambre.

Après un certain laps de temps, le président suppléant de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de passer aux affaires émanant de l'opposition.

Le débat ajourné reprend sur la motion 2, proposée par M. Savoie, appuyé par M. Fitch, dont voici le texte :

attendu que le gouvernement a augmenté l'impôt sur le revenu ;

attendu que le gouvernement a augmenté l'impôt foncier applicable aux entreprises ;

attendu que le gouvernement a augmenté la taxe sur l'essence ;

attendu que le gouvernement a augmenté la taxe sur le diesel ;

attendu que le gouvernement a augmenté la taxe sur le tabac ;

attendu que le gouvernement a augmenté la taxe sur le revenu des corporations ;

attendu que le gouvernement a augmenté la taxe sur le transfert de biens réels ;

attendu que le gouvernement a augmenté la taxe sur les banques ;

attendu que le gouvernement a augmenté la taxe de vente harmonisée ;

attendu que le gouvernement a aboli le crédit d'impôt pour frais de scolarité ;

attendu que le gouvernement veut imposer une taxe sur le carbone ;

attendu que le gouvernement envisage une taxe sur le sucre ;

attendu que le gouvernement a trouvé des sources de recettes se chiffrant à plus de 500 millions de dollars et n'a toujours pas équilibré le budget ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée exhorte le gouvernement actuel à imposer un moratoire sur d'autres augmentations de taxes ou d'impôts.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le débat se termine. La motion 2, mise aux voix, est rejetée.

Conformément à l'avis de motion 5, M. Urquhart, appuyé par M. Savoie, propose ce qui suit :

attendu que 30 % des forêts du Nouveau-Brunswick sont privées ;

attendu que la sylviculture est un moyen productif d'accroître la quantité de fibre ligneuse tout en maintenant la même quantité d'arbres ;

attendu que de nombreuses pratiques sylvicoles aident à combattre les changements climatiques grâce au stockage du carbone ;

attendu que le gouvernement actuel a accru les recettes grâce à des augmentations de taxes et d'impôts dont la valeur dépasse 500 millions de dollars ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée exhorte le gouvernement actuel à revoir l'ordre de priorité de ses dépenses et à réinvestir dans la sylviculture les fonds retirés du programme de sylviculture

et que l'Assemblée exhorte le gouvernement actuel à rétablir le budget des activités sylvicoles sur les terrains boisés privés.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M^{me} LeBlanc assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le débat se termine. La motion 5, mise aux voix, est rejetée.

Conformément à l'avis de motion 4, M. Stewart, appuyé par M. Fairgrieve, propose ce qui suit :

attendu que la vérificatrice générale est responsable de mener et de diriger des audits indépendants et de conseiller sur la façon dont le gouvernement provincial gère ses responsabilités et ressources ;

attendu que la vérificatrice générale réalise des audits d'états financiers des services et des programmes gouvernementaux pour corroborer les montants et les renseignements communiqués dans les états financiers présentés au gouvernement et au public ;

attendu que la vérificatrice générale réalise des audits de performance à l'égard des services et des programmes gouvernementaux et fournit une évaluation systématique et objective de la façon dont le gouvernement gère ses activités, responsabilités et ressources ;

attendu que la vérificatrice générale réalise des examens spéciaux de nos sociétés de la Couronne et donne l'assurance que leurs actifs sont protégés, que leurs ressources sont gérées de manière économique et efficiente et que leurs activités sont exécutées avec efficacité ;

attendu que le gouvernement a consacré beaucoup de temps et d'efforts à la révision stratégique des programmes mais refuse d'affecter plus de ressources à la vérificatrice générale, même s'il incombe à son bureau de réaliser des audits d'états financiers, des audits de performance et des examens spéciaux des services gouvernementaux et de faire des recommandations au gouvernement visant à améliorer les pratiques adoptées ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée exhorte le gouvernement actuel à commencer à appuyer le Bureau du vérificateur général et à permettre la tenue d'autres audits de performance et enquêtes spéciales, pour que nous puissions réaliser l'objectif d'atteindre l'équilibre budgétaire et de mieux protéger les contribuables.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M. Albert reprend la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h 10.

Jour de séance 10

le vendredi 18 novembre 2016

9 h

Prière.

L'Assemblée reprend le débat ajourné sur la motion proposée par M. Bourque, appuyé par M. Chiasson, dont voici le texte :

que l'adresse dont le texte suit soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure pour la remercier humblement du gracieux discours qu'il lui a plu de faire à l'Assemblée législative :

Fredericton (N.-B.)
le 2 novembre 2016

À Son Honneur,
l'honorable Jocelyne Roy Vienneau,
lieutenant-gouverneure de la province du Nouveau-Brunswick

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Nous, sujets très dévoués et loyaux de Sa Majesté, membres de l'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick, qui tient maintenant séance, prions respectueusement Votre Honneur d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours que vous nous avez fait et nous assurons à Votre Honneur que toutes les questions dont nous serons saisis durant la session feront l'objet de notre attention et de notre étude les plus diligentes.

Le débat se poursuit et se termine. La motion, mise aux voix, est adoptée sans amendement.

Sur la motion du premier ministre, appuyé par l'hon. M^{me} Rogers, il est résolu que l'adresse en réponse au discours du trône soit grossoyée, que le président de la Chambre y appose sa signature et qu'un comité de la Chambre remette l'adresse à Son Honneur.

Il est ordonné que le premier ministre, M. Bourque et M. Chiasson forment le comité chargé de se rendre auprès de Son Honneur et de lui remettre l'adresse.

La séance est levée à 9 h 40.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel de Services Nouveau-
Brunswick pour 2015-2016

(17 novembre 2016).

Jour de séance 11

le mardi 6 décembre 2016

13 h

Prière.

M. Northrup soulève la question de privilège relativement à une réponse de l'hon. M. Horsman, qu'il a donnée le 10 novembre 2016 pendant les questions orales en indiquant que la commissaire à la protection de la vie privée n'était « nullement préoccupée » par la possibilité d'une atteinte à la vie privée au ministère du Développement social. Conformément au paragraphe 9(2) du Règlement, M. Northrup donne avis de son intention de proposer, appuyé par M. Steeves, la motion suivante :

attendu que le député de Fredericton-Nord a donné le 10 novembre des renseignements inexacts à l'Assemblée législative lorsqu'il a dit que la question d'une atteinte majeure à la vie privée au sein du ministère ne préoccupait nullement la commissaire à la protection de la vie privée ;

attendu que la correspondance reçue depuis de la commissaire à la protection de la vie privée indique clairement que l'affaire fait toujours bel et bien l'objet d'une enquête, qu'elle devrait demeurer confidentielle jusqu'à la conclusion de l'enquête et qu'il était imprudent de la part du ministre de tenir de tels propos à l'Assemblée législative ;

qu'il soit à ces causes résolu que le Comité permanent de la procédure, des privilèges et des hauts fonctionnaires de l'Assemblée soit saisi de l'affaire.

Le président de la Chambre déclare que, conformément au Règlement, il se prononcera sur la question dans deux heures.

M. B. Macdonald accueille à la Chambre M. Erin O'Toole, député fédéral de Durham, en Ontario.

M. Coon (Fredericton-Sud) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant l'Assemblée législative à appuyer l'interdiction de l'épandage de glyphosate sur les terres de la Couronne. (Pétition 3.)

M. LePage, du Comité permanent de la politique économique, présente le premier rapport du comité pour la session, dont voici le texte :

le 6 décembre 2016

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent de la politique économique demande à présenter son premier rapport.

Le comité se réunit les 22, 23, 24 et 25 novembre 2016 et étudie les projets de loi suivants, qu'il approuve sans amendement :

- 2, *Loi abrogeant la Loi visant à respecter la demande de la cité appelée The City of Saint John sur la taxation du terminal de GNL ;*
- 3, *Loi concernant la réorganisation gouvernementale ;*
- 4, *Loi modifiant la Loi sur l'enseignement et la formation destinés aux adultes ;*
- 5, *Loi concernant la Loi sur la communication du coût du crédit et sur les prêts sur salaire ;*
- 8, *Loi modifiant la Loi sur l'aide juridique ;*
- 9, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick ;*
- 11, *Loi modifiant la Loi sur l'assainissement de l'environnement ;*
- 15, *Loi modifiant la Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail et le Tribunal d'appel des accidents au travail.*

Le comité étudie aussi les projets de loi suivants, qu'il approuve avec certains amendements :

- 12, *Loi concernant les accords avec l'Agence du revenu du Canada ;*
- 13, *Loi sur les directives préalables en matière de soins de santé.*

Le comité étudie en outre les projets de loi suivants et accomplit une partie du travail à leur sujet :

- 6, *Loi modifiant la Loi de 1999 sur la distribution du gaz ;*
- 14, *Loi modifiant la Loi sur les coroners.*

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Le président du comité,
(signature)
Gilles LePage, député

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M^{me} Rogers :

21, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur le tabac* ;

22, *Loi modifiant la Loi sur l'administration du revenu* ;

par l'hon. M. Doucet :

23, *Loi modifiant la Loi sur la représentation dans l'industrie de la pêche côtière.*

Le premier ministre donne avis de motion 11 portant que, le vendredi 9 décembre 2016, appuyé par M. Higgs, il proposera ce qui suit :

attendu qu'un important oléoduc ouest-est permettrait l'accès à une quantité considérablement plus grande de pétrole brut canadien au Canada atlantique, assurant ainsi l'approvisionnement ;

attendu que la ville de Saint John est dotée d'un port en eau profonde libre de glaces, qui dispose de compétences et d'expérience en matière de gestion des plus grands pétroliers du monde ;

attendu que la construction d'un oléoduc au Nouveau-Brunswick est dans l'intérêt national, car la capacité d'exporter du pétrole brut de la côte Est rendra les producteurs de l'Ouest canadien moins tributaires des marchés américains et donnera à nos producteurs un accès aux marchés internationaux ;

attendu que la plus grande raffinerie de pétrole du Canada se trouve au Nouveau-Brunswick ;

attendu que le Nouveau-Brunswick a une expérience récente de collaboration efficace avec les autorités réglementaires et les collectivités relativement à des projets de pipelines de ressources énergétiques ;

attendu qu'un grand projet d'oléoduc créerait directement et indirectement d'importantes possibilités d'emploi, tant à l'étape de la construction qu'à long terme, et procurerait des avantages économiques continus à toute la province, à notre région et à l'ensemble du pays ;

attendu que le pétrole brut canadien fourni à notre raffinerie par oléoduc réduirait les coûts de production et accroîtrait la compétitivité du pétrole raffiné ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick réitère son engagement à soutenir le projet de construction d'Oléoduc Énergie Est visant le transport du pétrole brut de l'Ouest vers Saint John.

L'hon. M. Doucet, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le mercredi 7 décembre 2016, la deuxième lecture des projets de loi 21, 22 et 23 sera appelée.

L'hon. M. Doucet annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, la deuxième lecture des projets de loi 18, 19 et 17 soit appelée.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 18, *Loi modifiant la Loi sur les endroits sans fumée*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Albert, vice-président, assume sa suppléance.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 18 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 18, *Loi modifiant la Loi sur les endroits sans fumée*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 19, *Loi concernant les infirmières praticiennes*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 19 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 19, *Loi concernant les infirmières praticiennes*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

Le débat ajourné reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 17, *Loi modifiant la Loi sur l'organisation judiciaire*.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le président informe la Chambre que le préavis de deux heures qu'exige le paragraphe 9(2) du Règlement est écoulé. Il invite M. Northrup à exposer sa question de privilège.

M. Northrup soutient que l'hon. M. Horsman, dans son affirmation selon laquelle la commissaire à la protection de la vie privée n'était nullement préoccupée, a donné des renseignements inexacts, a préjugé du résultat de l'enquête et a rendu publics des renseignements confidentiels. L'hon. M. Horsman informe la Chambre qu'il s'est involontairement mal exprimé et qu'il aurait dû dire que la commissaire à la protection de la vie privée était contente que le ministère ait porté l'affaire à son attention.

Après avoir entendu les arguments, le président sursoit à statuer.

Le débat reprend sur le projet de loi 17.

Après un certain laps de temps, M. Albert reprend la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un autre laps de temps, l'hon. M. Doucet propose l'ajournement du débat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le président de la Chambre rend la décision suivante relativement à la question de privilège :

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE

Mesdames et Messieurs les parlementaires, je suis prêt à statuer sur la question de privilège soulevée par le député de Sussex-Fundy-St. Martins.

Dans l'exposé de sa question, le député a fait référence à une réponse du ministre des Familles et des Enfants, donnée le 10 novembre pendant les questions orales. Le ministre a indiqué que la commissaire à la protection de la vie privée avait été mise au courant d'une possible atteinte à la vie privée au sein du ministère du

Développement social et que, selon le ministre, la commissaire n'était « nullement préoccupée ».

Le député de Sussex-Fundy-St. Martins a ensuite mentionné une lettre qu'il avait reçue le 17 novembre de la commissaire à la protection de la vie privée et dans laquelle il était indiqué que l'affaire faisait toujours l'objet d'une enquête et que les observations du ministre selon lesquelles elle n'était nullement préoccupée étaient, d'après la commissaire, malavisées.

Le député soutient que, sur la base de la lettre reçue de la commissaire à la protection de la vie privée, le ministre a donné à la Chambre des renseignements inexacts, qu'il a préjugé du résultat de l'enquête et que, par conséquent, la question devrait être renvoyée au Comité permanent de la procédure, des privilèges et des hauts fonctionnaires de l'Assemblée.

En réponse à la question de privilège, le ministre a clarifié ses observations en disant que, lorsqu'il a indiqué que la commissaire n'était nullement préoccupée, il faisait non pas référence à l'atteinte à la vie privée comme telle et à l'enquête en cours, mais bien au processus de notification entrepris par le ministère à la suite de l'atteinte.

J'ai examiné le hansard et étudié la lettre en question et les observations du député de Sussex-Fundy-St. Martins et du ministre des Familles et des Enfants.

Étant donné que les parlementaires doivent être crus sur parole, j'accepte l'explication du ministre sur ses observations, à savoir qu'il faisait référence au processus entrepris par le ministère à la suite de l'atteinte à la vie privée et non à l'atteinte comme telle et à l'enquête en cours.

Par conséquent, je juge que, de prime abord, une violation de privilège n'a pas été commise. Bien que la question, à mon avis, ait été soulevée à la première occasion, je ne permettrai pas que la motion proposée aille de l'avant à ce stade-ci.

La séance est levée à 16 h 48.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

Rapports annuels

Secrétariat des affaires autochtones, 2015-2016	(15 novembre 2016) ;
Cabinet du procureur général, 2015-2016	(22 novembre 2016) ;
ministère des Finances, 2015-2016	(23 novembre 2016) ;
Bureau de l'Ombudsman, 2012-2013	(29 novembre 2016) ;
vérificatrice générale, volume III, audit de performance, 2016	(29 novembre 2016) ;
vérificatrice générale, volume IV, audit financier, 2016	(29 novembre 2016) ;
Commissariat à l'accès à l'information et à la protection de la vie privée, 2013-2014	(30 novembre 2016) ;
ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture, 2015-2016	(30 novembre 2016) ;
ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, 2015-2016	(1 ^{er} décembre 2016) ;
Opportunités NB, 2015-2016	(1 ^{er} décembre 2016) ;
Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick, 2013-2014	(1 ^{er} décembre 2016) ;
ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux, 2015-2016	(2 décembre 2016) ;
ministère des Transports et de l'Infrastructure, 2015-2016	(2 décembre 2016) ;
ministère du Développement social, 2015-2016	(2 décembre 2016) ;

Pétition

réponse à la pétition 1	(29 novembre 2016).
-------------------------	---------------------

Jour de séance 12

le mercredi 7 décembre 2016

10 h

Prière.

L'hon. M. Rousselle dépose sur le bureau de la Chambre un document intitulé *La transition vers une économie à faibles émissions de carbone : Le plan d'action sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick*.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Boudreau :

24, *Loi sur le commissaire à l'intégrité* ;

25, *Loi modifiant la Loi sur le défenseur des enfants et de la jeunesse* ;

par M. Fitch :

26, *Loi modifiant la Loi sur l'inscription des lobbyistes* ;

par M. Jody Carr :

27, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur*.

Sur autorisation de la Chambre, le premier ministre, appuyé par M. Higgs, propose ce qui suit :

attendu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick a édicté la *Loi sur les conflits d'intérêts des députés et des membres du Conseil exécutif* en vue de régir les intérêts privés des députés de l'Assemblée législative et des membres du Conseil exécutif ;

attendu que le paragraphe 22(1) de la loi dispose que le lieutenant-gouverneur en conseil nomme un commissaire aux conflits d'intérêts sur la recommandation de l'Assemblée législative ;

attendu que le mandat par intérim d'Anne Bertrand, c.r., vient à échéance le 10 décembre 2016 ;

attendu qu'un comité de sélection a été constitué aux termes des paragraphes 22(2) et 22(3) de la loi aux fins de désigner des personnes comme candidats pouvant être nommés à titre de commissaire aux conflits d'intérêts ;

attendu que le comité de sélection a dressé une liste de candidats compétents et l'a remise au lieutenant-gouverneur en conseil conformément au paragraphe 22(4) de la loi ;

attendu que le comité de sélection a tranché que l'hon. Alexandre Deschênes a les compétences et l'expérience requises pour s'acquitter des fonctions de commissaire aux conflits d'intérêts ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative recommande au lieutenant-gouverneur en conseil que l'hon. Alexandre Deschênes soit nommé commissaire aux conflits d'intérêts pour un mandat de sept ans

et que l'Assemblée législative exprime sa reconnaissance et sa gratitude à Anne Bertrand pour les services professionnels et dévoués qu'elle a rendus à l'Assemblée législative et à la population du Nouveau-Brunswick. (Motion 12.)

La question proposée, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion 12, mise aux voix, est adoptée.

Sur autorisation de la Chambre, le premier ministre, appuyé par M. Higgs, propose ce qui suit :

attendu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick a édicté la *Loi sur le défenseur du consommateur en matière d'assurances* en vue de surveiller les pratiques des assureurs, courtiers et agents afin de protéger et de défendre les droits et les intérêts des consommateurs ;

attendu que le paragraphe 2(2) de la loi dispose que le lieutenant-gouverneur en conseil nomme un défenseur du consommateur en matière d'assurances sur la recommandation de l'Assemblée législative ;

attendu que le mandat par intérim de Charles Murray vient à échéance le 10 décembre 2016 ;

attendu qu'un comité de sélection a été constitué aux termes des paragraphes 2(2.1) et 2(2.2) de la loi aux fins de désigner des personnes comme candidats pouvant être nommés à titre de défenseur du consommateur en matière d'assurances ;

attendu que le comité de sélection a dressé une liste de candidats compétents et l'a remise au lieutenant-gouverneur en conseil conformément au paragraphe 2(2.3) de la loi ;

attendu que le comité de sélection a tranché que Michèle Pelletier a les compétences et l'expérience requises pour s'acquitter des fonctions de défenseur du consommateur en matière d'assurances ;

attendu que, conformément au paragraphe 2(3) de la loi, le défenseur ne peut pas détenir un poste de confiance ou un emploi rémunéré autre que son poste de défenseur, ni remplir des fonctions rémunérées autres que les fonctions de son poste sans avoir obtenu le consentement préalable de l'Assemblée législative ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative recommande au lieutenant-gouverneur en conseil que Michèle Pelletier soit nommée défenseur du consommateur en matière d'assurances pour un mandat de sept ans,

que l'Assemblée législative consente à ce que, jusqu'au 1^{er} février 2017, Michèle Pelletier détienne un poste de confiance ou un emploi rémunéré autre que celui de défenseur du consommateur en matière d'assurances

et que l'Assemblée législative exprime sa reconnaissance et sa gratitude à Charles Murray pour son service à titre de défenseur du consommateur en matière d'assurances par intérim. (Motion 13.)

La question proposée, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion 13, mise aux voix, est adoptée.

Sur autorisation de la Chambre, le premier ministre, appuyé par M. Higgs, propose ce qui suit :

attendu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick a édicté la *Loi électorale* en vue de protéger et de défendre les droits démocratiques et intérêts de tous les gens du Nouveau-Brunswick par la tenue d'élections libres et équitables ;

attendu que le paragraphe 5(1) de la loi dispose que le lieutenant-gouverneur en conseil nomme un directeur général des élections sur la recommandation de l'Assemblée législative ;

attendu que le mandat de Michael Quinn, c.r., prendra fin le 12 mars 2017 ;

attendu qu'un comité de sélection a été constitué aux termes des paragraphes 5(1.1) et 5(1.11) de la loi aux fins de désigner des personnes comme candidats pouvant être nommés à titre de directeur général des élections ;

attendu que le comité de sélection a dressé une liste de candidats compétents et l'a remise au lieutenant-gouverneur en conseil conformément au paragraphe 5(1.12) de la loi ;

attendu que le comité de sélection a tranché que Kimberly Poffenroth a les compétences et l'expérience requises pour s'acquitter des fonctions de directeur général des élections ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative recommande au lieutenant-gouverneur en conseil que Kimberly Poffenroth soit nommée directrice générale des élections pour un mandat de dix ans

et que l'Assemblée législative exprime sa reconnaissance et sa gratitude à Michael Quinn, c.r., pour ses services professionnels et dévoués à l'Assemblée législative et à la population du Nouveau-Brunswick. (Motion 14.)

La question proposée, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion 14, mise aux voix, est adoptée.

M. Bernard LeBlanc donne avis de motion 15 portant que, le mardi 13 décembre 2016, appuyé par M. Bourque, il proposera ce qui suit :

attendu que le rapport annuel de 2016, *Loi sur l'abrogation des lois*, déposé à l'Assemblée législative le 30 août 2016, énumère les lois suivantes d'intérêt public de la Législature ou leurs dispositions qui doivent entrer en vigueur par proclamation et qui ont été sanctionnées au moins neuf ans avant le 31 décembre 2015 et n'étaient pas entrées en vigueur à cette date ;

Loi sur les prestations de pension, L.N.-B. 1987, c.P-5.1, article 2 ;

Loi sur la protection et l'aménagement du territoire agricole, L.N.-B. 1996, c.A-5.11, alinéa 8c) et articles 10, 21 et 22 ;

Loi modifiant la Loi sur l'organisation judiciaire, L.N.-B. 2001, c.29, articles 1 et 5 et alinéa 2b) ;

attendu que, puisque les lois d'intérêt public de la Législature ou leurs dispositions figurent dans le rapport annuel, elles seront abrogées le 31 décembre 2016, conformément à l'article 2 de la *Loi sur l'abrogation des lois*, sauf si l'Assemblée législative adopte une résolution faisant opposition à leur abrogation ;

qu'il soit à ces causes résolu que les lois d'intérêt public de la Législature ou leurs dispositions énumérées dans la présente résolution ne soient pas abrogées.

M^{me} Dubé, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que, le jeudi 8 décembre 2016, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : motions 9 et 4, puis projet de loi 26.

L'hon. M. Doucet, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le jeudi 8 décembre 2016, la deuxième lecture des projets de loi 24 et 25 sera appelée.

L'hon. M. Doucet annonce que l'intention du gouvernement est que, après la troisième lecture aujourd'hui, la deuxième lecture des projets de loi 21, 22, 23 et 17 soit appelée.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

- 2, *Loi abrogeant la Loi visant à respecter la demande de la cité appelée The City of Saint John sur la taxation du terminal de GNL* ;
- 3, *Loi concernant la réorganisation gouvernementale* ;
- 4, *Loi modifiant la Loi sur l'enseignement et la formation destinés aux adultes* ;
- 5, *Loi concernant la Loi sur la communication du coût du crédit et sur les prêts sur salaire* ;
- 8, *Loi modifiant la Loi sur l'aide juridique* ;
- 9, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick* ;
- 11, *Loi modifiant la Loi sur l'assainissement de l'environnement* ;
- 12, *Loi concernant les accords avec l'Agence de revenu du Canada* ;
- 13, *Loi sur les directives préalables en matière de soins de santé*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

À l'appel de la troisième lecture du projet de loi 15, *Loi modifiant la Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail et le Tribunal d'appel des accidents au travail*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M. Coon, appuyé par M^{me} Dubé, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion portant troisième lecture soit amendée par la substitution, à tout le passage suivant le mot « que », de ce qui suit :

« le projet de loi 15, *Loi modifiant la Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail et le Tribunal d'appel des accidents au travail*, ne soit pas maintenant lu une troisième fois mais que l'ordre portant troisième lecture soit révoqué et que l'objet du projet de loi soit renvoyé au Comité permanent de modification des lois. »

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.

Le débat se termine. L'amendement, mis aux voix, est rejeté.

La motion portant que le projet de loi 15 soit maintenant lu une troisième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 15, *Loi modifiant la Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail et le Tribunal d'appel des accidents au travail*, est en conséquence lu une troisième fois et adopté.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 21, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur le tabac*, il s'élève un débat.

À 12 h, le président quitte le fauteuil pour le reprendre à 13 h 30, afin de permettre la tenue d'une réunion du Comité d'administration de l'Assemblée législative. La séance reprend à 13 h 40.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Albert, vice-président, assume sa suppléance.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 21 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 21, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur le tabac*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 22, *Loi modifiant la Loi sur l'administration du revenu*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 22 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 22, *Loi modifiant la Loi sur l'administration du revenu*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 23, *Loi modifiant la Loi sur la représentation dans l'industrie de la pêche côtière*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 23 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 23, *Loi modifiant la Loi sur la représentation dans l'industrie de la pêche côtière*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

Le débat ajourné reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 17, *Loi modifiant la Loi sur l'organisation judiciaire*.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un autre laps de temps, l'hon. M. Doucet propose l'ajournement du débat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

La séance est levée à 15 h 5.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel du ministère de l'Énergie et des Mines pour 2015-2016	(5 décembre 2016) ;
rapport annuel de la Commission des produits de ferme pour 2014-2015	(6 décembre 2016) ;
rapport annuel de la Commission des produits de ferme pour 2015-2016	(6 décembre 2016) ;
rapport annuel du Forum de concertation Les voix des femmes du Nouveau- Brunswick pour 2015-2016	(6 décembre 2016).

Jour de séance 13

le jeudi 8 décembre 2016

10 h

Prière.

M. LePage, du Comité permanent de la politique économique, présente le deuxième rapport du comité pour la session, dont voici le texte :

le 8 décembre 2016

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent de la politique économique demande à présenter son deuxième rapport.

Le comité se réunit les 6 et 7 décembre 2016 et étudie les projets de loi suivants, qu'il approuve sans amendement :

- 14, *Loi modifiant la Loi sur les coroners ;*
- 18, *Loi modifiant la Loi sur les endroits sans fumée ;*
- 19, *Loi concernant les infirmières praticiennes.*

Le comité étudie aussi le projet de loi 6, *Loi de 1999 sur la distribution du gaz*, et accomplit une partie du travail à son sujet.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Le président du comité,
(signature)
Gilles LePage, député

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M^{me} Rogers :

- 28, *Loi concernant la Loi sur la location de locaux d'habitation et la Loi sur l'Ombudsman ;*

par M. Coon :

29, *Loi modifiant la Loi sur les terres et forêts de la Couronne.*

L'hon. M^{me} Rogers donne avis de motion 16 portant que, le mercredi 14 décembre 2016, appuyée par le premier ministre, elle proposera ce qui suit :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement pour le compte de capital.

L'hon. M. Doucet, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le vendredi 9 décembre 2016, la deuxième lecture du projet de loi 28 sera appelée.

L'hon. M. Doucet annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, la deuxième lecture des projets de loi 24, 25 et 17 soit appelée, après quoi les affaires émanant de l'opposition seront étudiées.

Sur autorisation de la Chambre, l'hon. M. Doucet, appuyé par l'hon. M. Boudreau, propose ce qui suit :

que, par dérogation au paragraphe 29(1) du Règlement, l'horaire de séance de l'Assemblée le vendredi soit le suivant :

le vendredi, de 9 h à 14 h ;

que cet ordre spécial entre en vigueur dès son adoption et le demeure pour le reste de la troisième session de la 58^e législature. (Motion 17.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 24, *Loi sur le commissaire à l'intégrité*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M^{me} LeBlanc, vice-présidente, assume sa suppléance.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 24 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 24, *Loi sur le commissaire à l'intégrité*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 25, *Loi modifiant la Loi sur le défenseur des enfants et de la jeunesse*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 25 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 25, *Loi modifiant la Loi sur le défenseur des enfants et de la jeunesse*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

Il est unanimement convenu de prolonger la pause du midi jusqu'à 14 h 30.

La séance, suspendue d'office à 12 h, reprend à 14 h 30. M. Albert, vice-président, est au fauteuil à titre de président suppléant de la Chambre.

Conformément à l'avis de motion 9, M. Keirstead, appuyé par M. Jody Carr, propose ce qui suit :

attendu que le Comité spécial sur les changements climatiques s'est efforcé de consulter la population du Nouveau-Brunswick, les groupes de parties prenantes et les spécialistes afin d'élaborer un plan pour faire face aux changements climatiques ;

attendu que le comité a fait une recommandation visant à « élaborer un mécanisme de tarification du carbone fait au Nouveau-Brunswick plutôt qu'imposé aux gens du Nouveau-Brunswick par le gouvernement fédéral » ;

attendu que le comité a recommandé que le mécanisme soit assujéti aux conditions suivantes :

a) verser, non pas dans les recettes générales, mais plutôt dans un fonds spécial consacré pour les changements climatiques, toutes les recettes provenant de la tarification du carbone ;

b) effectuer une analyse détaillée des répercussions sociales, financières, économiques et environnementales des divers mécanismes de tarification du carbone ainsi que des diverses options d'investissement des recettes ;

c) protéger les personnes du Nouveau-Brunswick à faible revenu ;

d) inclure tous les secteurs économiques ;

e) considérer l'approche adoptée par les provinces et les États voisins ;

f) élaborer le mécanisme avec la participation de toutes les parties intéressées ;

g) s'assurer que le mécanisme de tarification du carbone figure dans les mesures législatives et fait l'objet de consultation publique par l'intermédiaire d'un comité de l'Assemblée législative ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée exhorte le gouvernement à respecter toutes les conditions recommandées par le comité avant d'imposer aux contribuables du Nouveau-Brunswick déjà surchargés de taxes et d'impôts une nouvelle taxe sur le carbone ou un nouveau mécanisme de tarification du carbone.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le débat se termine. La motion 9, mise aux voix, est rejetée par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 18

M. Holder	M. B. Macdonald	M. Wetmore
M. Higgs	M. Stewart	M. Crossman
M ^{me} Dubé	M. Savoie	M. Keirstead
M. K. MacDonald	M ^{me} Wilson	M. Steeves
M. Northrup	M. Flemming	M. Jeff Carr
M ^{me} Shephard	M. Fairgrieve	M. Urquhart

CONTRE : 24

l'hon. M. Boudreau	l'hon. M. Fraser	M. Chiasson
l'hon. M. Doucet	l'hon. M ^{me} Harris	M ^{me} LeBlanc
l'hon. M ^{me} Rogers	l'hon. M ^{me} Landry	M. Harvey
l'hon. M. Horsman	l'hon. M. Landry	M. Bourque
l'hon. M. Arseneault	l'hon. M. Kenny	M. Bernard LeBlanc
l'hon. M. Melanson	l'hon. M. Rousselle	M. Roussel
M. Albert	l'hon. M. Ames	M. LePage
l'hon. M. Doherty	M. Bertrand LeBlanc	M. Guitard

Le débat ajourné reprend sur la motion 4, proposée par M. Stewart, appuyé par M. Fairgrieve, dont voici le texte :

attendu que la vérificatrice générale est responsable de mener et de diriger des audits indépendants et de conseiller sur la façon dont le gouvernement provincial gère ses responsabilités et ressources ;

attendu que la vérificatrice générale réalise des audits d'états financiers des services et des programmes gouvernementaux pour corroborer les montants et les renseignements communiqués dans les états financiers présentés au gouvernement et au public ;

attendu que la vérificatrice générale réalise des audits de performance à l'égard des services et des programmes gouvernementaux et fournit une évaluation systématique et objective de la façon dont le gouvernement gère ses activités, responsabilités et ressources ;

attendu que la vérificatrice générale réalise des examens spéciaux de nos sociétés de la Couronne et donne l'assurance que leurs actifs sont protégés, que leurs ressources sont gérées de manière économique et efficiente et que leurs activités sont exécutées avec efficacité ;

attendu que le gouvernement a consacré beaucoup de temps et d'efforts à la révision stratégique des programmes mais refuse d'affecter plus de ressources à la vérificatrice générale, même s'il incombe à son bureau de réaliser des audits d'états financiers, des audits de performance et des examens spéciaux des services gouvernementaux et de faire des recommandations au gouvernement visant à améliorer les pratiques adoptées ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée exhorte le gouvernement actuel à commencer à appuyer le Bureau du vérificateur général et à permettre la tenue d'autres audits de performance et enquêtes spéciales, pour que nous puissions réaliser l'objectif d'atteindre l'équilibre budgétaire et de mieux protéger les contribuables.

Après un certain laps de temps, M^{me} LeBlanc reprend la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le débat se termine. La motion 4, mise aux voix, est rejetée.

La séance est levée à 18 h 10.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel du ministère de la Santé pour 2015-2016	(7 décembre 2016) ;
rapport annuel du ministère des Ressources naturelles pour 2015-2016	(7 décembre 2016).

Jour de séance 14

le vendredi 9 décembre 2016

9 h

Prière.

M. Wetmore (Gagetown-Petitcodiac) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition au nom de gens qui habitent le long du chemin Wheaton Settlement, qui exhortent le ministère des Transports et de l'Infrastructure à faire du travail de débroussaillage en bordure de ce chemin. (Pétition 4.)

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par l'hon. M. Doherty :
30, *Loi modifiant la Loi sur le mariage.*

M. Guitard donne avis de motion 18 portant que, le jeudi 15 décembre 2016, appuyé par M. Chiasson, il proposera ce qui suit :

que, par dérogation au Règlement de l'Assemblée et après l'adoption de la présente motion, 13 dernières heures soient consacrées aux délibérations à toutes les étapes de l'étude du projet de loi 6, rétroactivement au 22 novembre 2016, et que, à l'expiration du délai de 13 heures, sauf conclusion antérieure de l'étude, le président de l'Assemblée ou du Comité permanent de la politique économique, selon le cas, interrompe les délibérations et procède à chaque mise aux voix nécessaire pour donner suite aux ordres portant étude en comité et rapport à la Chambre ainsi que troisième lecture et adoption du projet de loi et qu'il soit permis, au besoin, que ce projet de loi franchisse plus d'une étape le jour même.

L'hon. M. Doucet, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le mardi 13 décembre 2016, la deuxième lecture du projet de loi 30 sera appelée.

L'hon. M. Doucet annonce que l'intention du gouvernement est que, après la troisième lecture aujourd'hui, la deuxième lecture du projet de loi 28 soit appelée.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

- 14, *Loi modifiant la Loi sur les coroners ;*
- 18, *Loi modifiant la Loi sur les endroits sans fumée ;*
- 19, *Loi concernant les infirmières praticiennes.*

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 28, *Loi concernant la Loi sur la location de locaux d'habitation et la Loi sur l'Ombudsman*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 28 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 28, *Loi concernant la Loi sur la location de locaux d'habitation et la Loi sur l'Ombudsman*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

La séance est levée à 10 h 21.

Jour de séance 15

le mardi 13 décembre 2016

13 h

Prière.

M. LePage, du Comité permanent de la politique économique, présente le troisième rapport du comité pour la session, dont voici le texte :

le 13 décembre 2016

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent de la politique économique demande à présenter son troisième rapport.

Le comité se réunit les 8 et 9 décembre 2016 et étudie les projets de loi suivants, qu'il approuve sans amendement :

- 21, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur le tabac ;*
- 22, *Loi modifiant la Loi sur l'administration du revenu.*

Le comité étudie aussi le projet de loi 6, *Loi modifiant la Loi de 1999 sur la distribution du gaz*, et accomplit une partie du travail à son sujet.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Le président du comité,
(signature)
Gilles LePage, député

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par l'hon. M^{me} Rogers :

- 31, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick.*
-

L'hon. M. Doucet, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le mercredi 14 décembre 2016, la deuxième lecture du projet de loi 31 sera appelée.

L'hon. M. Doucet annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, la Chambre étudie les motions 11 et 15, après quoi la deuxième lecture du projet de loi 30 sera appelée.

Conformément à l'avis de motion 11, le premier ministre, appuyé par M. Higgs, propose ce qui suit :

attendu qu'un important oléoduc ouest-est permettrait l'accès à une quantité considérablement plus grande de pétrole brut canadien au Canada atlantique, assurant ainsi l'approvisionnement ;

attendu que la ville de Saint John est dotée d'un port en eau profonde libre de glaces, qui dispose de compétences et d'expérience en matière de gestion des plus grands pétroliers du monde ;

attendu que la construction d'un oléoduc au Nouveau-Brunswick est dans l'intérêt national, car la capacité d'exporter du pétrole brut de la côte Est rendra les producteurs de l'Ouest canadien moins tributaires des marchés américains et donnera à nos producteurs un accès aux marchés internationaux ;

attendu que la plus grande raffinerie de pétrole du Canada se trouve au Nouveau-Brunswick ;

attendu que le Nouveau-Brunswick a une expérience récente de collaboration efficace avec les autorités réglementaires et les collectivités relativement à des projets de pipelines de ressources énergétiques ;

attendu qu'un grand projet d'oléoduc créerait directement et indirectement d'importantes possibilités d'emploi, tant à l'étape de la construction qu'à long terme, et procurerait des avantages économiques continus à toute la province, à notre région et à l'ensemble du pays ;

attendu que le pétrole brut canadien fourni à notre raffinerie par oléoduc réduirait les coûts de production et accroîtrait la compétitivité du pétrole raffiné ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick réitère son engagement à soutenir le projet de construction d'Oléoduc

Énergie Est visant le transport du pétrole brut de l'Ouest vers Saint John.

La question proposée, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion 11, mise aux voix, est adoptée par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 43

l'hon. M. Boudreau	l'hon. M. Ames	M ^{me} Lynch
l'hon. M. Doucet	M. Bertrand LeBlanc	M. B. Macdonald
l'hon. M. Gallant	M. Chiasson	M. Savoie
l'hon. M ^{me} Rogers	M ^{me} LeBlanc	M ^{me} Wilson
l'hon. M. Horsman	M. Harvey	M. Flemming
l'hon. M. Arseneault	M. Bourque	M. Fairgrieve
l'hon. M. Melanson	M. Bernard LeBlanc	M. Wetmore
M. Albert	M. Roussel	M. Crossman
l'hon. M. Doherty	M. LePage	M. Keirstead
l'hon. M. Fraser	M. Guitard	M. Steeves
l'hon. M ^{me} Harris	M. Higgs	M. Jeff Carr
l'hon. M ^{me} Landry	M ^{me} Dubé	M. Oliver
l'hon. M. Landry	M. K. MacDonald	M. Urquhart
l'hon. M. Kenny	M. Fitch	
l'hon. M. Rousselle	M ^{me} Shephard	

CONTRE : 1

M. Coon

Conformément à l'avis de motion 15, M. Bernard LeBlanc, appuyé par M. Bourque, propose ce qui suit :

attendu que le rapport annuel de 2016, *Loi sur l'abrogation des lois*, déposé à l'Assemblée législative le 30 août 2016, énumère les lois suivantes d'intérêt public de la Législature ou leurs dispositions qui doivent entrer en vigueur par proclamation et qui ont été sanctionnées au moins neuf ans avant le 31 décembre 2015 et n'étaient pas entrées en vigueur à cette date ;

Loi sur les prestations de pension, L.N.-B. 1987, c.P-5.1, article 2 ;

Loi sur la protection et l'aménagement du territoire agricole, L.N.-B. 1996, c.A-5.11, alinéa 8c) et articles 10, 21 et 22 ;

Loi modifiant la Loi sur l'organisation judiciaire, L.N.-B. 2001, c.29, articles 1 et 5 et alinéa 2b) ;

attendu que, puisque les lois d'intérêt public de la Législature ou leurs dispositions figurent dans le rapport annuel, elles seront abrogées le 31 décembre 2016, conformément à l'article 2 de la *Loi sur l'abrogation des lois*, sauf si l'Assemblée législative adopte une résolution faisant opposition à leur abrogation ;

qu'il soit à ces causes résolu que les lois d'intérêt public de la Législature ou leurs dispositions énumérées dans la présente résolution ne soient pas abrogées.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M^{me} LeBlanc, vice-présidente, assume sa suppléance.

Le débat se termine. La motion 15, mise aux voix, est adoptée.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 30, *Loi modifiant la Loi sur le mariage*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 30 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 30, *Loi modifiant la Loi sur le mariage*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

La séance est levée à 16 h 15.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

réponse à la pétition 2

(9 décembre 2016).

Jour de séance 16

le mercredi 14 décembre 2016

10 h

Prière.

Le président de la Chambre interrompt les questions orales et signale aux invités dans les tribunes qu'ils ne peuvent pas participer au débat.

M. Crossman (Hampton) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à reconstruire le chemin Hall, à Passekeag. (Pétition 5.)

M. Crossman (Hampton) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à assurer l'entretien du chemin Bonney, à Nauwigewauk, et le travail de débroussaillage en bordure de ce chemin. (Pétition 6.)

M. LePage, du Comité permanent de la politique économique, présente le quatrième rapport du comité pour la session, dont voici le texte :

le 14 décembre 2016

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent de la politique économique demande à présenter son quatrième rapport.

Le comité se réunit le 13 décembre 2016 et étudie le projet de loi 24, *Loi sur le commissaire à l'intégrité*, qu'il approuve sans amendement.

Le comité étudie aussi le projet de loi 25, *Loi modifiant la Loi sur le défenseur des enfants et de la jeunesse*, qu'il approuve avec certains amendements.

Le comité étudie en outre le projet de loi 28, *Loi concernant la Loi sur la location de locaux d'habitation et la Loi sur l'Ombudsman*, et accomplit une partie du travail à son sujet.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Le président du comité,
(signature)
Gilles LePage, député

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

L'hon. M. Rousselle, du Comité permanent de modification des lois, présente le premier rapport du comité pour la session, dont voici le texte :

le 14 décembre 2016

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

J'ai le plaisir de présenter le rapport du Comité permanent de modification des lois, premier de la session.

Le rapport est le fruit des délibérations du comité sur le projet de loi 16, *Loi modifiant la Loi sur les contrats de construction de la Couronne*, texte soumis à l'étude du comité.

Je tiens à remercier, au nom du comité, les particuliers et les organismes qui ont comparu devant le comité. Je remercie en outre les membres du comité de leur contribution à l'exécution de notre mandat.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Je propose, appuyé par le député de Caraquet, que le rapport soit adopté par la Chambre.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le président du comité,
(signature)
L'hon. Serge Rousselle, c.r., député

Voici le texte intégral du rapport du comité :

le 14 décembre 2016

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent de modification des lois demande à présenter son premier rapport de la session.

Le 16 novembre 2016, le projet de loi 16, *Loi modifiant la Loi sur les contrats de construction de la Couronne*, est déposé à l'Assemblée législative. Le projet de loi proposé a quatre principaux objets : soustraire à l'application de la *Loi sur les contrats de construction de la Couronne* certains projets d'immobilisation non courants de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick ; faire en sorte que les contrats types relatifs aux tarifs de location des machines relèvent du domaine de la politique administrative du gouvernement au lieu d'être soumis à réglementation ; permettre au ministre des Transports et de l'Infrastructure de créer un ensemble de modalités types à inclure dans les cautionnements d'exécution et de paiement fournis à la Couronne par rapport à tout contrat qu'administre le ministre pour le compte de la Couronne ; permettre aux entités de la Couronne de négocier avec le soumissionnaire ayant présenté l'offre la moins élevée ou la seule offre en vue d'un contrat.

Le 17 novembre 2016, sur résolution de la Chambre, le texte du projet de loi 16 est soumis à l'étude du Comité permanent de modification des lois.

Le comité se réunit le 23 novembre 2016 et décide que certains organismes devraient être invités à fournir un apport au comité au sujet des questions que soulève le projet de loi 16. Les 12 et 13 décembre 2016, le comité rencontre des représentants de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick, du ministère des Transports et de l'Infrastructure, de la Construction Association of New Brunswick, de la Electrical Contractors Association of New Brunswick et de la New Brunswick Road Builders and Heavy Construction Association. De plus, l'Association des firmes d'ingénieurs-conseils — Nouveau-Brunswick présente des observations écrites.

RECOMMANDATION

S'appuyant sur l'apport reçu des organismes invités à comparaître et à présenter des observations écrites, le comité ne recommande pas l'adoption du projet de loi 16 dans sa forme actuelle. Le comité recommande la tenue de plus amples consultations entre la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick et les parties prenantes concernées.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M^{me} Rogers :

32, *Loi modifiant la Loi sur les arrangements préalables de services de pompes funèbres* ;

par M. Wetmore :

33, *Loi modifiant la Loi sur les droits de la personne* ;

par M. Steeves :

34, *Loi modifiant la Loi sur les services à la petite enfance*.

L'hon. M^{me} Rogers donne avis de motion 19 portant que, le mardi 31 janvier 2017, appuyée par le premier ministre, elle proposera ce qui suit :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

M^{me} Dubé, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que, le jeudi 15 décembre 2016, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : motion 8 puis projet de loi 26.

L'hon. M. Melanson, président du Conseil du Trésor, remet un message de S.H. la lieutenant-gouverneure au président, qui, les parlementaires debout, en donne lecture ainsi qu'il suit :

Fredericton (Nouveau-Brunswick)
le 14 décembre 2016

S.H. la lieutenant-gouverneure transmet le volume I du budget supplémentaire pour 2015-2016, qui comporte les prévisions de crédits requis pour les services de la province et non autorisés par ailleurs pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2016, et, conformément aux dispositions de la *Loi constitutionnelle de 1867*, elle recommande ces prévisions budgétaires à la Chambre.

La lieutenant-gouverneure,
(signature)
Jocelyne Roy Vienneau

L'hon. M^{me} Rogers, ministre des Finances, remet un message de S.H. la lieutenant-gouverneure au président, qui, les parlementaires debout, en donne lecture ainsi qu'il suit :

Fredericton (Nouveau-Brunswick)
le 14 décembre 2016

La lieutenant-gouverneure transmet le budget de capital pour l'année financière se terminant le 31 mars 2018, qui comporte les prévisions de crédits requis pour les services de la province et non autorisés par ailleurs pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2016, et, conformément aux dispositions de la *Loi constitutionnelle de 1867*, elle recommande ces prévisions budgétaires à la Chambre.

La lieutenant-gouverneure,
(signature)
Jocelyne Roy Vienneau

Conformément à l'avis de motion 16, l'hon. M^{me} Rogers, appuyée par le premier ministre, propose ce qui suit :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement pour le compte de capital.

La question proposée, l'hon. M^{me} Rogers prononce le discours du budget de capital pour 2017-2018.

Le débat se termine. La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'hon. M. Boudreau, leader parlementaire adjoint du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme sur-le-champ en Comité des subsides à accorder à Sa Majesté.

La Chambre se forme donc en Comité des subsides sous la présidence de M. Albert.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. Albert, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi et a adopté la motion suivante :

que les subsides soient accordés à Sa Majesté.

Le président du comité rapporte aussi qu'il lui est enjoint de demander à siéger de nouveau.

M. Albert, appuyé par le premier ministre, propose que le rapport du Comité des subsides soit adopté par la Chambre et que celle-ci adhère à la résolution portant que les subsides soient accordés à Sa Majesté.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'hon. M. Boudreau demande au président de la Chambre de revenir aux motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre et propose, appuyé par le premier ministre, que l'étude du budget de capital en Comité des subsides soit inscrite à l'ordre du jour tant qu'elle ne sera pas terminée.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'hon. M. Doucet, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le jeudi 15 décembre 2016, la deuxième lecture du projet de loi 32 sera appelée.

L'hon. M. Doucet annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, la Chambre se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère de la Santé, de celui de l'Éducation et du Développement de la petite enfance et de celui des Transports et de l'Infrastructure, après quoi la troisième lecture des projets de loi 21 et 22 sera appelée, puis la deuxième lecture du projet de loi 31 sera appelée.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M. Albert.

La séance, suspendue d'office à 12 h, reprend à 13 h.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. Albert, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.2 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

- 21, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur le tabac ;*
- 22, *Loi modifiant la Loi sur l'administration du revenu.*

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 31, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, l'hon. M. Doucet propose l'ajournement du débat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

La séance est levée à 14 h 7.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel de la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes pour 2015-2016	(13 décembre 2016) ;
rapport annuel de la Société de développement régional pour 2014-2015	(13 décembre 2016).

Jour de séance 17

le jeudi 15 décembre 2016

10 h

Prière.

Après les questions orales, le président signale à la Chambre que certains propos non parlementaires ont peut-être été tenus et qu'il examinera le hansard et fera part de ses conclusions si nécessaire.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Doucet :

35, *Loi concernant la fusion de certains laboratoires avec le Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick* ;

36, *Loi sur le Conseil de la recherche et de la productivité* ;

par l'hon. M. Doherty :

37, *Loi concernant la Loi sur le changement de nom et la Loi sur les statistiques de l'état civil.*

Est déposé et lu une première fois le projet de loi d'intérêt privé suivant :

par M^{me} Shephard :

38, *Loi modifiant la Loi constituant l'Association des barbiers immatriculés du Nouveau-Brunswick.*

Il est ordonné que ce projet de loi soit renvoyé au Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé.

L'hon. M. Doucet, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le vendredi 16 décembre 2016, la deuxième lecture des projets de loi 35, 36 et 37 sera appelée.

L'hon. M. Doucet annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, la Chambre étudie la motion 18, après quoi la troisième lecture des projets de loi 24 et 25 sera appelée, puis la deuxième lecture des projets de loi 32, 31 et 17 sera appelée. Ensuite, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées.

Conformément à l'avis de motion 18, M. Guitard, appuyé par M. Chiasson, propose ce qui suit :

que, par dérogation au Règlement de l'Assemblée et après l'adoption de la présente motion, 13 dernières heures soient consacrées aux délibérations à toutes les étapes de l'étude du projet de loi 6, rétroactivement au

22 novembre 2016, et que, à l'expiration du délai de 13 heures, sauf conclusion antérieure de l'étude, le président de l'Assemblée ou du Comité permanent de la politique économique, selon le cas, interrompe les délibérations et procède à chaque mise aux voix nécessaire pour donner suite aux ordres portant étude en comité et rapport à la Chambre ainsi que troisième lecture et adoption du projet de loi et qu'il soit permis, au besoin, que ce projet de loi franchisse plus d'une étape le jour même.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M^{me} LeBlanc, vice-présidente, assume sa suppléance.

L'hon. M. Arseneault invoque le Règlement ; il soutient que M. Stewart devrait retirer le terme « criminels » employé à l'endroit de parlementaires. La présidente suppléante de la Chambre statue que le rappel au Règlement est bien fondé et demande au député de se rétracter. Le député obtempère.

La séance, suspendue d'office à 12 h, reprend à 13 h. La présidente suppléante est au fauteuil.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le débat se termine. La motion 18, mise aux voix, est adoptée par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 24

l'hon. M. Boudreau	l'hon. M. Fraser	M. Chiasson
l'hon. M. Doucet	l'hon. M ^{me} Harris	M ^{me} LeBlanc
l'hon. M. Gallant	l'hon. M ^{me} Landry	M. Harvey
l'hon. M ^{me} Rogers	l'hon. M. Landry	M. Bourque
l'hon. M. Arseneault	l'hon. M. Kenny	M. Bernard LeBlanc
l'hon. M. Melanson	l'hon. M. Rousselle	M. Roussel
M. Albert	l'hon. M. Ames	M. LePage
l'hon. M. Doherty	M. Bertrand LeBlanc	M. Guitard

CONTRE : 21

M. Holder	M. Coon	M. Wetmore
M. Higgs	M ^{me} Lynch	M. Crossman
M ^{me} Dubé	M. B. Macdonald	M. Keirstead
M. K. MacDonald	M. Stewart	M. Steeves
M. Northrup	M. Savoie	M. Jeff Carr
M. Fitch	M ^{me} Wilson	M. Oliver
M ^{me} Shephard	M. Fairgrieve	M. Urquhart

Est lu une troisième fois le projet de loi suivant :

24, *Loi sur le commissaire à l'intégrité.*

Il est ordonné que ce projet de loi soit adopté.

À l'appel de la troisième lecture du projet de loi 25, *Loi modifiant la Loi sur le défenseur des enfants et de la jeunesse*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M. Coon, appuyé par M. Higgs, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion portant troisième lecture soit amendée par la substitution, à tout le passage suivant le mot « que », de ce qui suit :

« le projet de loi 25, *Loi modifiant la Loi sur le défenseur des enfants et de la jeunesse*, ne soit pas maintenant lu une troisième fois mais que l'ordre portant troisième lecture soit révoqué et que l'objet du projet de loi soit renvoyé au Comité permanent de modification des lois. »

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.

Le débat se termine. L'amendement, mis aux voix, est rejeté.

La motion portant que le projet de loi 25 soit maintenant lu une troisième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 25, *Loi modifiant la Loi sur le défenseur des enfants et de la jeunesse*, est en conséquence lu une troisième fois et adopté.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 32, *Loi modifiant la Loi sur les arrangements préalables de services de pompes funèbres*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de passer aux affaires émanant de l'opposition.

Conformément à l'avis de motion 8, M. Higgs, appuyé par M. Crossman, propose ce qui suit :

attendu que les résultats des évaluations récentes indiquent que la plupart des élèves de 12^e année qui ont commencé en 1^{re} année à suivre le programme d'immersion n'ont absolument pas obtenu les résultats escomptés ;

attendu que les résultats des évaluations indiquent que pas même 42 % des élèves évalués ont atteint ou dépassé le niveau de compétence avancé, alors que la cible provinciale était de 85 % ;

attendu que les résultats des évaluations indiquent qu'un fort pourcentage des élèves qui ont commencé à suivre le programme d'immersion en 1^{re} année l'ont abandonné ou ne correspondaient plus à la définition du programme au moment d'entrer en 12^e année ;

attendu qu'un certain nombre des élèves de 12^e année qui ont abandonné le programme ou qui ne correspondaient pas à la définition au titre de la politique 309 ont néanmoins subi l'examen d'évaluation, mais que les résultats n'ont pas été communiqués au public ;

attendu que le gouvernement Gallant a fait au cours de la dernière campagne électorale la promesse politique de rétablir le programme d'immersion française en 1^{re} année malgré les résultats d'évaluation tout à fait lamentables et sans disposer d'aucune preuve concernant le nouveau programme de 3^e année ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée exhorte le gouvernement à imposer un moratoire sur le rétablissement du programme d'immersion française en 1^{re} année

et que le gouvernement publie son plan de transition pour le rétablissement du programme d'immersion française en 1^{re} année afin que les parents, le personnel enseignant, les administrations et les élèves puissent déterminer si le plan aborde les graves défauts du programme original pour la 1^{re} année.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M. Albert, vice-président, assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un certain laps de temps, M^{me} LeBlanc reprend la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le débat se termine. La motion 8, mise aux voix, est rejetée.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 26, *Loi modifiant la Loi sur l'inscription des lobbyistes*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

Le président informe la Chambre qu'il a examiné la transcription des questions orales et conclut que certains propos non parlementaires ont été tenus et que certains gestes non parlementaires ont été faits. Le président met en garde tous les parlementaires contre un tel comportement à l'avenir.

L'hon. M. Gallant offre ses condoléances à la famille de la regrettée Shirley Dysart, ancienne présidente de l'Assemblée législative et députée libérale provinciale de Saint-Jean-Nord, de 1974 à 1978, et de Saint-Jean-Parc, de 1978 à 1995. M. Higgs se joint à l'hon. M. Gallant à cet égard.

La séance est levée à 18 h 14.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail pour 2015-2016	(14 décembre 2016) ;
rapport annuel du ministère de la Justice pour 2015-2016	(14 décembre 2016) ;
rapport annuel du ministère de la Sécurité publique pour 2015-2016	(14 décembre 2016).

Jour de séance 18

le vendredi 16 décembre 2016

9 h

Prière.

M. Holder donne avis de motion 20 portant que, le jeudi 2 février 2017, appuyé par M. Crossman, il proposera ce qui suit :

attendu que la politique 409, qui est celle de la Planification pluriannuelle de l'infrastructure scolaire, vise à orienter clairement la prise de décisions applicables à la fermeture d'écoles ;

attendu que la politique a plutôt suscité la confusion parmi les gens du milieu scolaire et que divers conseils d'éducation de district la perçoivent comme ayant été incorrectement mise en œuvre ;

attendu que la politique a été un facteur de division et que, au lieu d'unir les collectivités, elle a semé la discorde au sein de celles-ci ;

attendu qu'une telle politique gouvernementale devrait être conçue pour unifier les gens du Nouveau-Brunswick par la voie d'un processus indépendant et simplifié ;

attendu qu'il devient évident depuis un certain nombre d'années que les parents, les élèves, le personnel enseignant et les gens de la collectivité sont insatisfaits du processus entourant la politique 409 ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée exhorte le gouvernement à cesser toute étude de viabilité d'école qui est en cours et à examiner la politique 409

et que l'examen de la politique 409 inclue un processus rigoureux et facilitant de consultations publiques menées à l'échelle de la province.

L'hon. M. Doucet, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que, après la pause, la troisième lecture du projet de loi 6 soit appelée, après quoi, sur autorisation, les déclarations de condoléances et de félicitations ainsi que la sanction royale auront lieu.

Sur la motion de l'hon. M. Doucet, appuyé par le premier ministre, il est résolu ce qui suit :

que l'Assemblée, à la levée de la séance, s'ajourne au mardi 31 janvier 2017, sauf que, si le président de l'Assemblée, après consultation du

gouvernement, est convaincu que, dans l'intérêt public, la Chambre doit se réunir plus tôt dans l'intervalle, il peut donner avis qu'il a acquis cette conviction, en indiquant dans cet avis la date de convocation de la Chambre, date à laquelle la Chambre se réunit et conduit ses travaux comme si elle avait été dûment ajournée à cette date ;

que, en cas d'empêchement du président par suite de maladie ou pour une autre cause, l'un ou l'autre des vice-présidents le supplée pour l'application du présent ordre.

Il est unanimement convenu de modifier l'ordre des déclarations de condoléances et de félicitations.

La séance, suspendue à 10 h 18, reprend à 10 h 23.

M. LePage, du Comité permanent de la politique économique, présente le cinquième rapport du comité pour la session, dont voici le texte :

le 16 décembre 2016

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent de la politique économique demande à présenter son cinquième rapport.

Le comité se réunit les 14 et 16 décembre 2016 et étudie le projet de loi 6, *Loi modifiant la Loi de 1999 sur la distribution du gaz*, qu'il approuve sans amendement.

Le comité étudie aussi le projet de loi 23, *Loi modifiant la Loi sur la représentation dans l'industrie de la pêche côtière*, et accomplit une partie du travail à son sujet.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Le président du comité,
(signature)
Gilles LePage, député

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Est lu une troisième fois le projet de loi suivant :

6, *Loi modifiant la Loi de 1999 sur la distribution du gaz.*

Il est ordonné que ce projet de loi soit adopté.

Le président de la Chambre offre ses condoléances à la famille du regretté William U. Malenfant, ancien député libéral provincial de Memramcook de 1974 à 1982.

La séance, suspendue à 10 h 45, reprend à 10 h 50.

S.H. la lieutenant-gouverneure est annoncée. Invitée à faire son entrée, elle prend place au trône.

Le président s'adresse à Son Honneur, en ces termes :

Qu'il plaise à Votre Honneur,

L'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick a adopté au cours de la période de session écoulée plusieurs projets de loi que je prie respectueusement en son nom Votre Honneur de sanctionner.

Le greffier adjoint suppléant donne lecture du titre des projets de loi, que voici :

- 2, *Loi abrogeant la Loi visant à respecter la demande de la cité appelée The City of Saint John sur la taxation du terminal de GNL ;*
- 3, *Loi concernant la réorganisation gouvernementale ;*
- 4, *Loi modifiant la Loi sur l'enseignement et la formation destinés aux adultes ;*
- 5, *Loi concernant la Loi sur la communication du coût du crédit et sur les prêts sur salaire ;*
- 6, *Loi modifiant la Loi de 1999 sur la distribution du gaz ;*
- 8, *Loi modifiant la Loi sur l'aide juridique ;*
- 9, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick ;*
- 11, *Loi modifiant la Loi sur l'assainissement de l'environnement ;*
- 12, *Loi concernant les accords avec l'Agence de revenu du Canada ;*
- 13, *Loi sur les directives préalables en matière de soins de santé ;*

- 14, *Loi modifiant la Loi sur les coroners ;*
- 15, *Loi modifiant la Loi sur la commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail et le Tribunal d'appel des accidents au travail ;*
- 18, *Loi modifiant la Loi sur les endroits sans fumée ;*
- 19, *Loi concernant les infirmières praticiennes ;*
- 21, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur le tabac ;*
- 22, *Loi modifiant la Loi sur l'administration du revenu ;*
- 24, *Loi sur le commissaire à l'intégrité ;*
- 25, *Loi modifiant la Loi sur le défenseur des enfants et de la jeunesse.*

Son Honneur accorde sa sanction, en ces termes :

La reine le veut. It is the Queen's wish.

Le greffier de l'Assemblée législative proclame la sanction de Son Honneur, en ces termes :

Au nom de Sa Majesté, S.H. la lieutenant-gouverneure sanctionne ces projets de loi, les édicte et en ordonne l'impression.

Son Honneur se retire de la Chambre. Le président de l'Assemblée remonte au fauteuil.

La séance est levée à 11 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

comptes publics pour l'exercice terminé le 31 mars 2016, volume 2 (information supplémentaire)	(15 décembre 2016) ;
<i>Listes d'employés supplémentaires non vérifiées, 2015-2016</i>	(15 décembre 2016) ;
<i>Listes de fournisseurs supplémentaires non vérifiées, 2015-2016</i>	(15 décembre 2016).

Jour de séance 19

le mardi 31 janvier 2017

13 h

Prière.

Il est unanimement convenu d'ajourner la Chambre sur-le-champ et de reprendre les travaux le mardi 7 février 2017.

La séance est levée à 13 h 8.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches pour 2015-2016	(16 décembre 2016) ;
rapport annuel du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick pour 2015-2016	(19 décembre 2016) ;
réponse à la pétition 4	(19 décembre 2016) ;
réponse à la pétition 3	(21 décembre 2016) ;
rapport annuel du ministère des Ressources humaines pour 2015-2016	(5 janvier 2017) ;
rapport annuel du bureau du coroner en chef pour 2014	(12 janvier 2017) ;
réponses aux pétitions 5 et 6	(26 janvier 2017) ;
rapport annuel sur les droits, ministère des Finances, janvier 2017	(27 janvier 2017).

Jour de séance 20

le mardi 7 février 2017

13 h

Prière.

L'hon. M^{me} Rogers, ministre des Finances, remet un message de S.H. la lieutenant-gouverneure au président de la Chambre, qui, les parlementaires debout, en donne lecture ainsi qu'il suit :

Fredericton (Nouveau-Brunswick)
le 7 février 2017

S.H. la lieutenant-gouverneure transmet le budget principal pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2018, qui comporte les prévisions de crédits requis pour les services de la province et non autorisés par ailleurs pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2018, ainsi que le supplément au budget de capital pour 2017-2018, et, conformément aux dispositions de la *Loi constitutionnelle de 1867*, elle recommande ces prévisions budgétaires à la Chambre.

La lieutenant-gouverneure,
(signature)
Jocelyne Roy Vienneau

L'hon. M^{me} Rogers dépose sur le bureau de la Chambre les documents suivants : d'une part, *Perspectives économiques 2017-2018* et, d'autre part, *Écouter et obtenir des résultats : Budget 2017-2018 : Emplois. Éducation. Santé.*

Sur la motion de l'hon. M^{me} Rogers, appuyée par le premier ministre, il est résolu que la tranche du discours de S.H. la lieutenant-gouverneure qui a trait aux comptes publics, aux prévisions budgétaires et aux dépenses soit renvoyée au Comité des subsides.

Conformément à l'avis de motion 19, l'hon. M^{me} Rogers, appuyée par le premier ministre, propose ce qui suit :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

La question proposée, l'hon. M^{me} Rogers prononce le discours du budget.

Le débat sur le discours du budget est ajourné sur la motion de M. Fitch.

Le président de la Chambre, sur la demande de l'hon. M. Doucet, revient aux motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre.

Sur la motion de l'hon. M. Doucet, appuyé par le premier ministre, il est résolu que l'étude de la motion relative à la politique budgétaire du gouvernement se poursuive jeudi prochain et qu'elle soit inscrite à l'ordre du jour tant qu'elle ne sera pas terminée.

La séance est levée à 14 h 26.

Jour de séance 21

le mercredi 8 février 2017

10 h

Prière.

Le premier ministre accueille à la Chambre les personnes suivantes : l'hon. Joanne Bernard, ministre des Services communautaires et députée provinciale de Dartmouth North, en Nouvelle-Écosse ; l'hon. Paula Biggar, ministre des Transports, de l'Infrastructure et de l'Énergie et députée provinciale de Tyne Valley – Linkletter, à l'Île-du-Prince-Édouard ; M^{me} Lisa Dempster, vice-présidente de la Chambre et députée provinciale de Cartwright – L'Anse au Clair, à Terre-Neuve-et-Labrador.

M. Albert (Caraquet) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à entreprendre des travaux sur la route 350. (Pétition 7.)

M. Oliver (Kings-Centre) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition au nom de gens de la péninsule de Kingston, qui exhortent le gouvernement à faire installer, à l'intersection des routes 845 et 850, des panneaux d'arrêt à quatre sens. (Pétition 8.)

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Horsman :

39, *Loi concernant l'ouverture des dossiers d'adoption scellés*;

par l'hon. M. Doucet :

40, *Loi modifiant la Loi sur les conflits d'intérêts des députés et des membres du Conseil exécutif*.

L'hon. M. Doucet donne avis que, le jeudi 9 février 2017, la deuxième lecture des projets de loi 39 et 40 sera appelée.

L'hon. M. Horsman offre ses condoléances à la famille du regretté Thomas Gilbert, ancien député libéral provincial d'Oromocto de 1987 à 1991.

La séance est levée à 11 h 42.

Jour de séance 22

le jeudi 9 février 2017

10 h

Prière.

Le débat ajourné reprend sur la motion 19, dont voici le texte :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

Le président de la Chambre rappelle à M. Fitch de ne pas désigner nommément ses pairs, de ne pas les accuser d'avoir été malhonnêtes et de ne pas leur reprocher de s'être livrés à des activités illégales. Sur la demande du président de la Chambre, M. Fitch retire l'imputation d'activités illégales.

Après un certain laps de temps, le débat est ajourné sur la motion de M. Coon.

La séance est levée à 11 h 20.

Jour de séance 23

le vendredi 10 février 2017

9 h

Prière.

M. Savoie invoque le Règlement ; il soutient que le premier ministre a employé l'expression « ministre des Finances raté » à l'endroit du chef de l'opposition, laquelle avait déjà été jugée non parlementaire. Le président de la Chambre demande de ne plus employer l'expression à l'avenir.

M. Oliver (Kings-Centre) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition au nom de gens de la péninsule de Kingston, qui exhortent le gouvernement à faire installer, à l'intersection des routes 845 et 850, des panneaux d'arrêt à quatre sens. (Pétition 9.)

L'hon. M. Doucet, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre reprenne le débat ajourné sur le budget.

Le débat ajourné reprend sur la motion 19, dont voici le texte :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M^{me} LeBlanc, vice-présidente, assume sa suppléance.

M. Jeff Carr invoque le Règlement ; il soutient que les parlementaires devraient s'abstenir de prendre des photos à la Chambre. La présidente suppléante de la Chambre statue que le rappel au Règlement est bien fondé.

Après un certain laps de temps, M. Albert assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

L'hon. M. Fraser invoque le Règlement ; il soutient que M. Jeff Carr a employé le terme « mentir » à l'endroit du premier ministre. Le président suppléant de la Chambre demande au député de se rétracter ; le député obtempère.

M. Guitard invoque le Règlement ; il soutient que M. Jeff Carr a employé le terme « mensonges » à l'endroit du gouvernement. Le président suppléant de la Chambre demande au député de se rétracter ; le député obtempère.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 14 h 12.

Jour de séance 24

le mardi 14 février 2017

13 h

Prière.

Pendant la présentation d'invités, le président de la Chambre demande à M. Jody Carr de retirer l'expression « deux poids, deux mesures » employée en référence à la demande du président enjoignant au député de s'en tenir à la présentation d'invités et à ne pas discuter de politiques. Le député se rétracte.

M. Oliver (Kings-Centre) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition au nom de gens de la péninsule de Kingston, qui exhortent le gouvernement à faire installer, à l'intersection des routes 845 et 850, des panneaux d'arrêt à quatre sens. (Pétition 10.)

M. Crossman (Hampton) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition au nom de gens qui habitent le long du chemin Robertson, à Lakeside, qui exhortent le gouvernement à s'occuper de l'entretien du chemin et du travail de débroussaillage en bordure de celui-ci. (Pétition 11.)

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Boudreau :

41, *Loi concernant la Loi sur la santé mentale* ;

par l'hon. M. Rousselle, c.r. :

42, *Loi concernant la protection des animaux*.

Est déposé et lu une première fois le projet de loi d'intérêt privé suivant :

par M^{me} LeBlanc :

43, *Loi modifiant la Loi sur le régime de retraite des employés de la cité de Moncton*.

Il est ordonné que ce projet de loi soit renvoyé au Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé.

M. Wetmore donne avis de motion 21 portant que, le jeudi 23 février 2017, appuyé par M. Savoie, il proposera ce qui suit :

attendu que les nombreuses pannes du réseau provincial d'électricité qui sont survenues récemment ont entraîné une hausse marquée relativement à l'achat et à l'installation de génératrices par les propriétaires-occupants ;

attendu qu'il serait souhaitable, afin de promouvoir la sûreté et la sécurité, d'encourager les propriétaires-occupants à choisir des options économiques en ce qui concerne le branchement de leur génératrice sur le réseau électrique de leur domicile ;

attendu qu'il existe des options de branchement, mais que leur disponibilité est entravée par les organismes de réglementation ;

attendu que la construction d'habitations neuves pourrait être grandement améliorée par l'ajout de connecteurs universels pour génératrice au câblage électrique de l'habitation ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à suivre l'exemple d'un grand nombre de provinces et territoires au Canada qui ont approuvé l'utilisation de connecteurs universels pour génératrice destinés à des systèmes électriques résidentiels en adoptant leurs processus d'approbation

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à promouvoir l'utilisation de connecteurs universels pour génératrice, surtout pour la construction d'habitations neuves.

Sur autorisation de la Chambre, l'hon. M. Doucet, appuyé par M^{me} Dubé, propose ce qui suit :

que la liste des membres du Comité permanent des corporations de la Couronne soit modifiée par la substitution, aux noms de M^{me} Dubé, M. Jeff Carr et M. Northrup, de ceux de M. Fitch, M. K. MacDonald et M. Wetmore ;

que la liste des membres du Comité permanent de la politique économique soit modifiée par la substitution, au nom de M^{me} Shephard, de celui de M^{me} Dubé ;

que la liste des membres du Comité permanent des prévisions et de la politique budgétaires soit modifiée par la substitution, aux noms de M. Jody Carr, M. Crossman, M. Higgs et M. Wetmore, de ceux de M. Fitch, M. B. Macdonald, M^{me} Shephard et M. Steeves ;

que la liste des membres du Comité permanent de modification des lois soit modifiée par la substitution, aux noms de M. Keirstead et M. Northrup, de ceux de M. Fairgrieve et M. Holder ;

que la liste des membres du Comité d'administration de l'Assemblée législative soit modifiée par la substitution, au nom de M. B. Macdonald, de celui de M. Fairgrieve ;

que la liste des membres du Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé soit modifiée par la substitution, aux noms de M. K. MacDonald, M. Oliver et M. Savoie, de ceux de M. Crossman, M. Northrup et M^{me} Wilson ;

que la liste des membres du Comité permanent de la procédure, des privilèges et des hauts fonctionnaires de l'Assemblée soit modifiée par la substitution, aux noms de M. B. Macdonald et M. Holder, de ceux de M. Northrup et M. Savoie ;

que la liste des membres du Comité permanent des comptes publics soit modifiée par la substitution, aux noms de M^{me} Shephard, M. Steeves et M. Flemming, c.r., de ceux de M. Jeff Carr, M. Crossman et M. B. Macdonald ;

que la liste des membres du Comité permanent de la politique sociale soit modifiée par la substitution, aux noms de M^{me} Dubé, M^{me} Lynch et M^{me} Wilson, de ceux de M^{me} Shephard, M. Steeves et M. Stewart. (Motion 22.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'hon. M. Doucet, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le mercredi 15 février 2017, la deuxième lecture des projets de loi 41 et 42 sera appelée.

L'hon. M. Doucet annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, la deuxième lecture des projets de loi 32, 36, 35, 37, 39 et 31 soit appelée, après quoi, à 16 h, la Chambre reprendra le débat ajourné sur le budget.

Le débat ajourné reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 32, *Loi modifiant la Loi sur les arrangements préalables de services de pompes funèbres*.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Albert, vice-président, assume sa suppléance.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 32 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 32, *Loi modifiant la Loi sur les arrangements préalables de services de pompes funèbres*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 36, *Loi sur le Conseil de la recherche et de la productivité*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 36 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 36, *Loi sur le Conseil de la recherche et de la productivité*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 35, *Loi concernant la fusion de certains laboratoires avec le Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 35 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 35, *Loi concernant la fusion de certains laboratoires avec le Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 37, *Loi concernant la Loi sur le changement de nom et la Loi sur les statistiques de l'état civil*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 37 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 37, *Loi concernant la Loi sur le changement de nom et la Loi sur les statistiques de l'état civil*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 39, *Loi concernant l'ouverture des dossiers d'adoption scellés*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 39 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 39, *Loi concernant l'ouverture des dossiers d'adoption scellés*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il

soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

Le débat ajourné reprend sur la motion 19, dont voici le texte :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

Après un certain laps de temps, M^{me} LeBlanc assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h 10.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel du Cabinet du procureur général,

Loi sur l'abrogation des lois, 2017

(10 février 2017).

Jour de séance 25

le mercredi 15 février 2017

10 h

Prière.

Le premier ministre remet un message de S.H. la lieutenant-gouverneure au président de la Chambre, qui, les parlementaires debout, en donne lecture ainsi qu'il suit :

Fredericton (Nouveau-Brunswick)
le 16 décembre 2016

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les députés,

Je vous remercie de votre adresse. Je suis persuadée, soyez-en assurés, que vos délibérations seront animées du désir sincère de promouvoir le bonheur et la prospérité de la population de la province.

La lieutenant-gouverneure,
(signature)
Jocelyne Roy Vienneau

Le président de la Chambre interrompt les délibérations et rappelle aux parlementaires de se garder de discuter de politiques pendant la présentation d'invités.

M. Crossman (Hampton) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition au nom de gens qui habitent le long du chemin Robertson, à Lakeside, qui exhortent le gouvernement à s'occuper de l'entretien du chemin et du travail de débroussaillage en bordure de celui-ci. (Pétition 12.)

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Rousselle, c.r. :

44, *Loi sur la gouvernance locale* ;

45, *Loi sur l'urbanisme* ;

46, *Loi concernant la gouvernance locale et l'urbanisme*.

M. Jeff Carr donne avis de motion 23 portant que, le jeudi 23 février 2017, appuyé par M. Wetmore, il proposera ce qui suit :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre une liste des niveaux de dotation en personnel et de l'inventaire du matériel dans chacun des dépôts d'entretien du ministère des Transports et de

l'Infrastructure dans la province du Nouveau-Brunswick pour les années 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017.

M. Coon donne avis de motion 24 portant que, le jeudi 23 février 2017, appuyé par M. Keirstead, il proposera ce qui suit :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les contrats suivants ainsi qu'une liste des soumissionnaires non retenus pour l'exécution de chacun de ces contrats :

Shannex, Fredericton, 2008 (contrat de cinq ans) ;
Shannex, Quispamsis, 2008 (contrat de cinq ans) ;
Shannex, Riverview, 2008 (contrat de cinq ans) ;
Villa Beauséjour, Caraquet, 2010 ;
foyer de soins Villa Maria, Saint-Louis de Kent, 2014 ;
Victoria Glen Manor, Perth-Andover, 2015.

M^{me} Dubé, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que, le jeudi 16 février 2017, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : affaire émanant du tiers parti, puis motion 20.

M. Coon donne avis que l'affaire émanant du tiers parti sera le projet de loi 20.

L'hon. M. Doucet, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le jeudi 16 février 2017, la deuxième lecture des projets de loi 44, 45 et 46 sera appelée.

L'hon. M. Doucet annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, la deuxième lecture des projets de loi 41, 42 et 31 sera appelée, après quoi la Chambre reprendra le débat ajourné sur le budget.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 41, *Loi concernant la Loi sur la santé mentale*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M^{me} LeBlanc, vice-présidente, assume sa suppléance.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 41 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 41, *Loi concernant la Loi sur la santé mentale*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé

au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 42, *Loi concernant la protection des animaux*, il s'élève un débat.

La séance, suspendue d'office à 12 h, reprend à 13 h. La présidente suppléante est au fauteuil.

Après un certain laps de temps, l'hon. M. Doucet propose l'ajournement du débat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le débat ajourné reprend sur la motion 19, dont voici le texte :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

Après un certain laps de temps, M. Albert assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le président de la Chambre demande que M. K. MacDonald retire toute mention du terme « menteur ». Le député obtempère.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h 7.

Jour de séance 26

le jeudi 16 février 2017

10 h

Prière.

M. Crossman (Hampton) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition au nom de gens qui habitent le long du chemin Robertson, à Lakeside, qui exhortent le gouvernement à s'occuper de l'entretien du chemin et du travail de débroussaillage en bordure de celui-ci. (Pétition 13.)

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Gallant :

47, *Loi sur l'intervention en matière de violence entre partenaires intimes* ;

par l'hon. M. Landry :

48, *Loi concernant la « Loi d'Ellen »*.

L'hon. M. Doucet, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le vendredi 17 février 2017, la deuxième lecture des projets de loi 47 et 48 sera appelée.

L'hon. M. Doucet annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre reprenne le débat ajourné sur le budget, après quoi les affaires émanant de l'opposition seront étudiées.

Le débat ajourné reprend sur la motion 19, dont voici le texte :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Albert, vice-président, assume sa suppléance.

La séance, suspendue d'office à 12 h, reprend à 13 h. Le président suppléant est au fauteuil.

Le débat se poursuit. Après un certain laps de temps, il est ajourné sur la motion de l'hon. M. Doucet, au nom du premier ministre.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 20, *Loi modifiant la Loi sur le financement de l'activité politique*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M^{me} LeBlanc assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 20 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est rejetée.

Conformément à l'avis de motion 20, M. Holder, appuyé par M. Crossman, propose ce qui suit :

attendu que la politique 409, qui est celle de la Planification pluriannuelle de l'infrastructure scolaire, vise à orienter clairement la prise de décisions applicables à la fermeture d'écoles ;

attendu que la politique a plutôt suscité la confusion parmi les gens du milieu scolaire et que divers conseils d'éducation de district la perçoivent comme ayant été incorrectement mise en œuvre ;

attendu que la politique a été un facteur de division et que, au lieu d'unir les collectivités, elle a semé la discorde au sein de celles-ci ;

attendu qu'une telle politique gouvernementale devrait être conçue pour unifier les gens du Nouveau-Brunswick par la voie d'un processus indépendant et simplifié ;

attendu qu'il devient évident depuis un certain nombre d'années que les parents, les élèves, le personnel enseignant et les gens de la collectivité sont insatisfaits du processus entourant la politique 409 ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée exhorte le gouvernement à cesser toute étude de viabilité d'école qui est en cours et à examiner la politique 409

et que l'examen de la politique 409 inclue un processus rigoureux et facilitant de consultations publiques menées à l'échelle de la province.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h 8.

Jour de séance 27

le vendredi 17 février 2017

9 h

Prière.

Le débat ajourné reprend sur la motion 19, dont voici le texte :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

Le débat se termine. La motion 19, mise aux voix, est adoptée.

Sur la demande de l'hon. M. Doucet, le président de la Chambre revient aux motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre.

L'hon. M. Doucet, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme sur-le-champ en Comité des subsides à accorder à Sa Majesté.

La Chambre se forme donc en Comité des subsides sous la présidence de M. Albert.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. Albert, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a abordé les travaux dont il a été saisi et a adopté la motion suivante :

que les subsides soient accordés à Sa Majesté.

Le président du comité rapporte aussi qu'il lui est enjoint de demander à siéger de nouveau.

M. Albert, appuyé par le premier ministre, propose que le rapport du Comité des subsides soit adopté par la Chambre et que celle-ci adhère à la résolution portant que les subsides soient accordés à Sa Majesté.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'hon. M. Doucet demande au président de la Chambre de revenir aux motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre et propose, appuyé par le premier ministre, que l'étude des prévisions budgétaires en Comité des subsides soit inscrite à l'ordre du jour tant qu'elle ne sera pas terminée.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'hon. M. Doucet, appuyé par le premier ministre, propose que, conformément à l'article 109 du Règlement, le budget principal, 2017-2018, le budget de capital, 2017-2018, et le budget supplémentaire, volume I, 2015-2016, soient renvoyés au Comité permanent des prévisions et de la politique budgétaires.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Sur la motion de l'hon. M. Doucet, appuyé par le premier ministre, il est résolu ce qui suit :

que l'Assemblée, à la levée de la séance, s'ajourne au mardi 14 mars 2017, sauf que, si le président de l'Assemblée, après consultation du gouvernement, est convaincu que, dans l'intérêt public, la Chambre doit se réunir plus tôt dans l'intervalle, il peut donner avis qu'il a acquis cette conviction, en indiquant dans cet avis la date de convocation de la Chambre, date à laquelle la Chambre se réunit et conduit ses travaux comme si elle avait été dûment ajournée à cette date ;

que, en cas d'empêchement du président par suite de maladie ou pour une autre cause, l'un ou l'autre des vice-présidents le supplée pour l'application du présent ordre.

La séance est levée à 9 h 59.

Jour de séance 28

le mardi 14 mars 2017

13 h

Prière.

L'hon. M. Arseneault (Campbellton-Dalhousie) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à inclure, dans la mesure législative concernant la présomption relative à l'état de stress post-traumatique, les agents des services correctionnels comme intervenants d'urgence. (Pétition 14.)

M. Wetmore (Gagetown-Petitcodiac) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant l'Assemblée législative à rétablir le service de traversier à Gagetown. (Pétition 15.)

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par l'hon. M^{me} Harris :
49, *Loi modifiant la Loi sur les services à la famille.*

Est déposé et lu une première fois le projet de loi d'intérêt privé suivant :

par M^{me} Shephard :
50, *Loi modifiant la Loi de 2003 sur l'Église anglicane.*

Il est ordonné que ce projet de loi soit renvoyé au Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé.

L'hon. M. Doucet, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le mercredi 15 mars 2017, la deuxième lecture du projet de loi 49 sera appelée.

L'hon. M. Doucet annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, la deuxième lecture des projets de loi 47, 48, 42, 40, 31 et 17 soit appelée.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 47, *Loi sur l'intervention en matière de violence entre partenaires intimes*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Albert, vice-président, assume sa suppléance.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 47 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 47, *Loi sur l'intervention en matière de violence entre partenaires intimes*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 48, *Loi concernant la « Loi d'Ellen »*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 48 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 48, *Loi concernant la « Loi d'Ellen »*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

Le débat ajourné reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 42, *Loi concernant la protection des animaux*.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 42 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 42, *Loi concernant la protection des animaux*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 40, *Loi modifiant la Loi sur les conflits d'intérêts des députés et des membres du Conseil exécutif*, il s'élève un débat.

M. Chiasson invoque le Règlement ; il soutient que M. Stewart a employé le terme « corrompu ». Le président de la Chambre juge le terme non parlementaire et demande au député de se rétracter. Le député obtempère.

Après un certain laps de temps, M^{me} LeBlanc assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 40 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 40, *Loi modifiant la Loi sur les conflits d'intérêts des députés et des membres du Conseil exécutif*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité

permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

Le débat ajourné reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 31, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick*.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h 10.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

réponse aux pétitions 8, 9 et 10	(17 février 2017) ;
rapport annuel de la Commission de police du Nouveau-Brunswick pour 2015-2016	(20 février 2017) ;
<i>Promouvoir la diversité et le respect dans les écoles du Nouveau-Brunswick : Rapport sur l'intimidation, 2014-2016</i> , Éducation et Développement de la petite enfance	(21 février 2017).

Jour de séance 29

le mercredi 15 mars 2017

10 h

Prière.

Après les questions orales, le président de la Chambre demande aux parlementaires de se garder de se livrer à des attaques personnelles et d'employer l'expression « ministre des Finances raté ».

M. Wetmore (Gagetown-Petitcodiac) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant l'Assemblée législative à rétablir le service de traversier à Gagetown. (Pétition 16.)

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Arseneault :

51, *Loi modifiant la Loi sur les droits de la personne* ;

par l'hon. M. Boudreau :

52, *Loi modifiant la Loi sur les services d'ambulance*.

M. Savoie, leader parlementaire suppléant de l'opposition, donne avis que, le jeudi 16 mars 2017, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : motions 20 et 21, puis projet de loi 34.

L'hon. M. Doucet, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le jeudi 16 mars 2017, la deuxième lecture des projets de loi 51 et 52 sera appelée.

L'hon. M. Doucet annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, la deuxième lecture des projets de loi 31 et 49 soit appelée.

Le débat ajourné reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 31, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick*.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M^{me} LeBlanc, vice-présidente, assume sa suppléance.

Après un autre laps de temps, l'hon. M. Doucet propose l'ajournement du débat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Il est unanimement convenu de continuer de siéger une fois venue l'heure de la pause du midi.

La séance est levée à 12 h 10.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel de l'Assemblée
législative pour 2015

(15 mars 2017).

Jour de séance 30

le jeudi 16 mars 2017

10 h

Prière.

Après les questions orales, l'hon. M. Doucet invoque le Règlement ; il soutient que M. B. Macdonald a accusé le premier ministre de « ne pas s'en tenir aux faits », ce qui est non parlementaire. Le président de la Chambre statue que le rappel au Règlement n'est pas bien fondé.

M. Wetmore (Gagetown-Petitcodiac) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant l'Assemblée législative à rétablir le service de traversier à Gagetown. (Pétition 17.)

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par l'hon. M. Fraser :
53, *Loi modifiant la Loi sur les travaux publics.*

L'hon. M. Doucet, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la deuxième lecture des projets de loi 49, 51, 52 et 31 soit appelée, après quoi, à 14 h 20, sur autorisation, la motion 7 sera étudiée, puis les affaires émanant de l'opposition seront étudiées.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 49, *Loi modifiant la Loi sur les services à la famille*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Albert, vice-président, assume sa suppléance.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 49 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 49, *Loi modifiant la Loi sur les services à la famille*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 51, *Loi modifiant la Loi sur les droits de la personne*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 51 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 51, *Loi modifiant la Loi sur les droits de la personne*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

La séance, suspendue d'office à 12 h, reprend à 13 h. Le président suppléant est au fauteuil.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 52, *Loi modifiant la Loi sur les services d'ambulance*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 52 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 52, *Loi modifiant la Loi sur les services d'ambulance*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

Le débat ajourné reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 31, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick*.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

À 14 h 20, le président de la Chambre interrompt les délibérations.

Il est unanimement convenu d'étudier la motion 7.

Conformément à l'avis de motion 7, M. Coon, appuyé par M. Bertrand LeBlanc, propose ce qui suit :

attendu que les députés provinciaux sont les représentants élus des gens du Nouveau-Brunswick ;

attendu qu'il est important que la population comprenne bien les fonctions et responsabilités des députés provinciaux ;

attendu qu'il serait utile pour les députés de disposer de lignes directrices qui les aideraient dans l'exercice de leurs fonctions ;

attendu que l'efficacité des députés provinciaux et leur reddition de comptes aux gens du Nouveau-Brunswick peuvent être améliorées si l'Assemblée législative formule un énoncé officiel des principales fonctions et responsabilités de ces députés ;

attendu que, dans son rapport déposé à l'Assemblée législative le 3 avril 2003, le Comité d'administration de l'Assemblée législative a recommandé l'adoption d'un code de déontologie et d'exercice du mandat parlementaire pour les députés provinciaux ;

qu'il soit à ces causes résolu que le Comité permanent de la procédure, des privilèges et des hauts fonctionnaires de l'Assemblée envisage l'adoption d'un code de déontologie et d'exercice du mandat parlementaire pour les députés provinciaux.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

La séance, suspendue à 14 h 24, reprend à 14 h 30. M. Albert est au fauteuil.

Le débat ajourné reprend sur la motion 20, proposée par M. Holder, appuyé par M. Crossman, dont voici le texte :

attendu que la politique 409, qui est celle de la Planification pluriannuelle de l'infrastructure scolaire, vise à orienter clairement la prise de décisions applicables à la fermeture d'écoles ;

attendu que la politique a plutôt suscité la confusion parmi les gens du milieu scolaire et que divers conseils d'éducation de district la perçoivent comme ayant été incorrectement mise en œuvre ;

attendu que la politique a été un facteur de division et que, au lieu d'unir les collectivités, elle a semé la discorde au sein de celles-ci ;

attendu qu'une telle politique gouvernementale devrait être conçue pour unifier les gens du Nouveau-Brunswick par la voie d'un processus indépendant et simplifié ;

attendu qu'il devient évident depuis un certain nombre d'années que les parents, les élèves, le personnel enseignant et les gens de la collectivité sont insatisfaits du processus entourant la politique 409 ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée exhorte le gouvernement à cesser toute étude de viabilité d'école qui est en cours et à examiner la politique 409

et que l'examen de la politique 409 inclue un processus rigoureux et facilitant de consultations publiques menées à l'échelle de la province.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le débat se termine. La motion 20, mise aux voix, est rejetée par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 17

M. Holder	M. Stewart	M. Keirstead
M. Jody Carr	M. Savoie	M. Steeves
M. K. MacDonald	M. Flemming	M. Jeff Carr
M. Northrup	M. Fairgrieve	M. Oliver
M. Fitch	M. Wetmore	M. Urquhart
M ^{me} Shephard	M. Crossman	

CONTRE : 25

l'hon. M. Boudreau	l'hon. M. Fraser	M ^{me} LeBlanc
l'hon. M. Doucet	l'hon. M ^{me} Harris	M. Harvey
l'hon. M. Gallant	l'hon. M ^{me} Landry	M. Bourque
l'hon. M ^{me} Rogers	l'hon. M. Landry	M. Bernard LeBlanc
l'hon. M. Horsman	l'hon. M. Kenny	M. Roussel
l'hon. M. Arseneault	l'hon. M. Rousselle	M. LePage
l'hon. M. Melanson	l'hon. M. Ames	M. Guitard
M. Albert	M. Bertrand LeBlanc	
l'hon. M. Doherty	M. Chiasson	

Conformément à l'avis de motion 21, M. Wetmore, appuyé par M. Savoie, propose ce qui suit :

attendu que les nombreuses pannes du réseau provincial d'électricité qui sont survenues récemment ont entraîné une hausse marquée relativement à l'achat et à l'installation de génératrices par les propriétaires-occupants ;

attendu qu'il serait souhaitable, afin de promouvoir la sûreté et la sécurité, d'encourager les propriétaires-occupants à choisir des options économiques en ce qui concerne le branchement de leur génératrice sur le réseau électrique de leur domicile ;

attendu qu'il existe des options de branchement, mais que leur disponibilité est entravée par les organismes de réglementation ;

attendu que la construction d'habitations neuves pourrait être grandement améliorée par l'ajout de connecteurs universels pour génératrice au câblage électrique de l'habitation ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à suivre l'exemple d'un grand nombre de provinces et territoires au Canada qui ont approuvé l'utilisation de connecteurs

universels pour génératrice destinés à des systèmes électriques résidentiels en adoptant leurs processus d'approbation

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à promouvoir l'utilisation de connecteurs universels pour génératrice, surtout pour la construction d'habitations neuves.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M^{me} LeBlanc assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un autre laps de temps, l'hon. M. Landry, appuyé par M. Bourque, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion 21 soit amendée comme suit :

par la substitution, au premier paragraphe du préambule, du paragraphe suivant :

« attendu que de nombreux propriétaires-occupants du Nouveau-Brunswick achètent et installent des génératrices comme mesure de précaution contre les pannes de courant prolongées ; » ;

par la substitution, au troisième paragraphe du préambule, du paragraphe suivant :

« attendu qu'il existe au Nouveau-Brunswick des options de branchement pour lesquelles un certificat d'homologation a été délivré, mais que les options de branchement ne sont pas toutes homologuées et que, par conséquent, elles peuvent poser un risque à la sécurité publique ; » ;

dans le quatrième paragraphe du préambule, par l'insertion, entre les mots « universels » et « pour », du mot « homologués » ;

par la substitution, aux deux paragraphes de la résolution, du paragraphe suivant :

« qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à promouvoir l'utilisation de connecteurs universels homologués pour génératrice, surtout pour la construction d'habitations neuves. »

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.

La séance, suspendue à 16 h, reprend à 16 h 7. La présidente suppléante est au fauteuil.

Le débat se termine. L'amendement, mis aux voix, est adopté.

La question est proposée au sujet de la motion 21 amendée, dont voici le texte :

attendu que de nombreux propriétaires-occupants du Nouveau-Brunswick achètent et installent des génératrices comme mesure de précaution contre les pannes de courant prolongées ;

attendu qu'il serait souhaitable, afin de promouvoir la sûreté et la sécurité, d'encourager les propriétaires-occupants à choisir des options économiques en ce qui concerne le branchement de leur génératrice sur le réseau électrique de leur domicile ;

attendu qu'il existe au Nouveau-Brunswick des options de branchement pour lesquelles un certificat d'homologation a été délivré, mais que les options de branchement ne sont pas toutes homologuées et que, par conséquent, elles peuvent poser un risque à la sécurité publique ;

attendu que la construction d'habitations neuves pourrait être grandement améliorée par l'ajout de connecteurs universels homologués pour génératrice au câblage électrique de l'habitation ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à promouvoir l'utilisation de connecteurs universels homologués pour génératrice, surtout pour la construction d'habitations neuves.

La motion 21 amendée, mise aux voix, est adoptée.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 34, *Loi modifiant la Loi sur les services à la petite enfance*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h 10.

Jour de séance 31

le vendredi 17 mars 2017

9 h

Prière.

Après les questions orales, M. Savoie invoque le Règlement ; il soutient que l'hon. M. Ames a fait allusion à l'absence d'un député. Le président de la Chambre statue que le rappel au Règlement est bien fondé.

M. Harvey (Carleton-Victoria) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à réparer certains tronçons de la route 105. (Pétition 18.)

M. Wetmore (Gagetown-Petitcodiac) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant l'Assemblée législative à rétablir le service de traversier à Gagetown. (Pétition 19.)

L'hon. M. Doucet, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la deuxième lecture des projets de loi 53 et 31 soit appelée.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 53, *Loi modifiant la Loi sur les travaux publics*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Albert, vice-président, assume sa suppléance.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 53 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 53, *Loi modifiant la Loi sur les travaux publics*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

Le débat ajourné reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 31, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick*.

Après un certain laps de temps, l'hon. M. Doucet propose l'ajournement du débat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

La séance est levée à 11 h 52.

Jour de séance 32

le mardi 21 mars 2017

13 h

Prière.

La séance, suspendue à 13 h 18 en raison d'ennuis techniques liés au système audio et d'interprétation, reprend à 13 h 24.

La séance, suspendue à 13 h 25 en raison d'autres ennuis techniques liés au système audio et d'interprétation, reprend à 13 h 47.

M. Wetmore (Gagetown-Petitcodiac) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant l'Assemblée législative à rétablir le service de traversier à Gagetown. (Pétition 20.)

L'hon. M. Doucet, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la deuxième lecture des projets de loi 44, 45, 46, 31 et 17 soit appelée.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 44, *Loi sur la gouvernance locale*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M^{me} LeBlanc, vice-présidente, assume sa suppléance.

Après un autre laps de temps, M. Albert assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 44 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 44, *Loi sur la gouvernance locale*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 45, *Loi sur l'urbanisme*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h 10.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel de la Société des loteries
de l'Atlantique pour 2015-2016

(17 mars 2017).

Jour de séance 33

le mercredi 22 mars 2017

10 h

Prière.

Après les questions orales, le président de la Chambre demande que le premier ministre et le chef de l'opposition officielle retirent l'expression « induire en erreur » et « induit en erreur » respectivement ; ces derniers obtempèrent.

M. Wetmore (Gagetown-Petitcodiac) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant l'Assemblée législative à rétablir le service de traversier à Gagetown. (Pétition 21.)

M. Fairgrieve donne avis de motion 25 portant que, le jeudi 30 mars 2017, appuyé par M. B. Macdonald, il proposera ce qui suit :

attendu que, pendant la Première Guerre mondiale, la crête de Vimy et ses environs, dans le nord de la France, ont été pris et tenus par l'armée allemande en septembre 1914, ce qui leur assurait une position dominante leur permettant d'observer les forces françaises, britanniques et canadiennes ;

attendu que les premiers efforts déployés par l'armée française en vue de capturer le lieu stratégique avaient été infructueux et s'étaient soldés par des milliers de pertes ;

attendu que, au début de 1917, le Corps canadien, sous le commandement du lieutenant-général sir Julian Byng, avait reçu l'ordre de prendre la crête dans le cadre d'une offensive britannique majeure, près d'Arras ;

attendu que le Corps canadien, comprenant l'ampleur du défi qui se posait à lui, a entamé une étude tactique approfondie de la position, a mené des exercices d'entraînement intensif et a recueilli des quantités énormes de munitions et d'équipement afin d'opérer la capture ;

attendu que le Corps canadien était composé d'hommes de toutes les régions du Canada et de divers pays d'origine, qui formaient l'infanterie, l'unité de génie et nombre d'unités de soutien des quatre divisions canadiennes ;

attendu que, le 9 avril 1917 à 5 h 30, les quatre divisions du Corps canadien et le British XVII Corps lançaient une attaque pour capturer la crête de Vimy ;

attendu que, vers midi, le 9 avril 1917, trois divisions avaient atteint leurs objectifs et que, au 12 avril, les Canadiens avaient capturé la crête de Vimy, qui était tombée aux mains de l'armée allemande ;

attendu que, en dépit des pertes énormes, les tactiques de combat utilisées par les Canadiens, et la réussite de celles-ci, ont montré que le Corps canadien était passé maître dans l'art de la guerre offensive et ont valu au Canada une reconnaissance internationale ;

attendu que le maintien de l'unité et de l'esprit dont ont fait montre les combattants canadiens dans de nombreuses autres batailles remportées avec succès contre les forces allemandes a grandement contribué à mettre fin au conflit en novembre 1918 ;

attendu que la bataille de la crête de Vimy fait partie de l'identité et de l'histoire canadienne de manière incommensurable et que le Mémorial à Vimy est un hommage emblématique au sacrifice des Canadiens durant la Grande Guerre ;

qu'il soit à ces causes résolu que le 9 avril 2017 soit appelé Jour de la bataille de Vimy au Nouveau-Brunswick et ainsi proclamé.

M^{me} Dubé, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que, le jeudi 23 mars 2017, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : projets de loi 26, 34 et 33.

L'hon. M. Doucet, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, la deuxième lecture des projets de loi 45, 46, 31 et 17 soit appelée.

Le débat ajourné reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 45, *Loi sur l'urbanisme*.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Albert, vice-président, assume sa suppléance.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 45 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 45, *Loi sur l'urbanisme*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

La séance est levée à 12 h 10.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel du bureau du défenseur du consommateur en matière d'assurances pour 2016	(21 mars 2017) ;
rapport annuel du Centre communautaire Sainte-Anne pour 2015-2016	(21 mars 2017).

Jour de séance 34

le jeudi 23 mars 2017

10 h

Prière.

Après les questions orales, M^{me} Dubé invoque le Règlement ; elle soutient que le premier ministre a dit du chef de l'opposition qu'il faisait « fausse route », ce qui est non parlementaire. Le président de la Chambre statue que le rappel au Règlement n'est pas bien fondé.

L'hon. M. Horsman dépose sur le bureau de la Chambre les documents suivants : d'une part, *Sommaire des recommandations des examens des décès d'enfants, du Comité de l'examen des décès d'enfants, et du Défenseur des enfants et de la jeunesse de 1996 à 2017* et, d'autre part, *Promesses rompues : l'histoire de Juli-Anna — Rapport de l'ombudsman et défenseur des enfants et de la jeunesse*.

M. Wetmore (Gagetown-Petitcodiac) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant l'Assemblée législative à rétablir le service de traversier à Gagetown. (Pétition 22.)

M. LePage, du Comité permanent de la politique économique, présente le sixième rapport du comité pour la session, dont voici le texte :

le 23 mars 2017

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent de la politique économique demande à présenter son sixième rapport.

Le comité se réunit le 22 mars 2017 et étudie les projets de loi suivants, qu'il approuve sans amendement :

- 28, *Loi concernant la Loi sur la location de locaux d'habitation et la Loi sur l'Ombudsman ;*
- 35, *Loi concernant la fusion de certains laboratoires avec le Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick ;*
- 36, *Loi sur le Conseil de la recherche et de la productivité ;*
- 41, *Loi concernant la Loi sur la santé mentale ;*
- 47, *Loi sur l'intervention en matière de violence entre partenaires intimes ;*
- 52, *Loi modifiant la Loi sur les services d'ambulance.*

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Le président du comité,
(signature)
Gilles LePage, député

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M^{me} Rogers :

- 54, *Loi modifiant la Loi sur les agences de recouvrement* ;
55, *Loi sur les services d'évaluation du crédit*.

M. K. MacDonald donne avis de motion 26 portant que, le jeudi 30 mars 2017, appuyé par M. Fitch, il proposera ce qui suit :

attendu que le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux préconise l'établissement de communautés rurales dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick comme moyen d'accroître les possibilités de participation à l'échelle locale ;

attendu que le district de services locaux d'Estey's Bridge est actuellement engagé dans des discussions en vue de s'unir au district de services locaux de Saint Mary's, y compris des parties du district de services locaux de Stanley et le village de Stanley, pour former la nouvelle communauté rurale de Nashwaak ;

attendu que la communauté rurale de Nashwaak a tenu, durant l'hiver de 2016, une série d'assemblées publiques afin de mesurer l'intérêt pour ce qui est de s'unir à l'ensemble des populations d'Estey's Bridge, Saint Mary's, Stanley (le village) et de parties de Stanley (la paroisse) et a recueilli le nombre nécessaire de signatures requises par la province pour entamer la prochaine étape de l'établissement en communauté rurale ;

attendu que la communauté rurale de Nashwaak satisfait aux lignes directrices établies par le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux, soit l'inclusion d'un village, une population d'au moins 4 000 habitants et une assiette fiscale supérieure à 200 millions de dollars ;

attendu que la province du Nouveau-Brunswick, par le truchement du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux, a déjà donné son approbation à la réalisation d'une étude de faisabilité ;

attendu que le financement entourant la détermination de la faisabilité est déjà garanti ;

attendu que le district de services locaux d'Estey's Bridge compose déjà avec une circulation de camions accrue liée aux activités d'exploitation de carrières en cours dans la région ;

attendu que le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux a omis d'assurer un niveau acceptable de surveillance environnementale, obligeant les propriétaires de biens locaux à agir eux-mêmes à titre de direction d'exécution en recueillant des photos, en prenant note des infractions et en les signalant ;

attendu que, à l'heure actuelle, le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux ne fait aucune distinction entre les carrières de gravier et les carrières en ce qui a trait à la réglementation régissant leur exploitation, ce qui empêche le traitement adéquat des questions cernées par les propriétaires de biens résidentiels adjacents à des carrières en cours d'exploitation ;

attendu que l'ouverture d'une nouvelle carrière est proposée, laquelle doublerait le niveau de bruit, la densité de circulation et le dynamitage le long de la route 620, entre le chemin Kingsley et les limites de la ville de Fredericton ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à s'abstenir de donner son approbation à l'exploitation de toute carrière de gravier ou de carrière dans la région délimitée par le chemin Claudie, la route 620, la route 105 et le chemin Kingsley jusqu'à ce que la communauté rurale de Nashwaak soit établie et que les résidants de la région aient eu l'occasion d'exprimer leurs préoccupations aux représentants de leur nouvelle structure municipale, dont le nom actuel est communauté rurale de Nashwaak.

L'hon. M. Boudreau, leader parlementaire adjoint du gouvernement, donne avis que, le vendredi 24 mars 2017, la deuxième lecture des projets de loi 54 et 55 sera appelée.

L'hon. M. Boudreau annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, la deuxième lecture des projets de loi 46, 31 et 17 soit appelée, après quoi les affaires émanant de l'opposition seront étudiées.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 46, *Loi concernant la gouvernance locale et l'urbanisme*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M^{me} LeBlanc, vice-présidente, assume sa suppléance.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 46 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 46, *Loi concernant la gouvernance locale et l'urbanisme*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

Le débat ajourné reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 31, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick*.

La séance, suspendue d'office à 12 h, reprend à 13 h. La présidente suppléante est au fauteuil.

M. Chiasson invoque le Règlement ; il soutient que M. Holder a accusé le gouvernement de « voler » les gens du Nouveau-Brunswick, ce qui est non parlementaire. La présidente suppléante de la Chambre statue que le rappel au Règlement est bien fondé et demande au député de se garder de faire des allégations de nature criminelle.

Après un certain laps de temps, la présidente suppléante de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de passer aux affaires émanant de l'opposition.

Le débat ajourné reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 26, *Loi modifiant la Loi sur l'inscription des lobbyistes*.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 26 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est rejetée.

Le débat ajourné reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 34, *Loi modifiant la Loi sur les services à la petite enfance*.

Après un certain laps de temps, M. Albert assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 34 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 34, *Loi modifiant la Loi sur les services à la petite enfance*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 33, *Loi modifiant la Loi sur les droits de la personne*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h 10.

Jour de séance 35

le vendredi 24 mars 2017

9 h

Prière.

M. Savoie (Saint John-Est) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition au nom de membres du conseil paroissial de St. Joseph's qui s'opposent aux avortements cliniques financés par l'Assurance-maladie. (Pétition 23.)

M. Coon (Fredericton-Sud) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition contre le projet d'une installation de produits pétroliers en vrac sur l'ancien site du Centre Chaleur. (Pétition 24.)

M. Wetmore (Gagetown-Petitcodiac) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant l'Assemblée législative à rétablir le service de traversier à Gagetown. (Pétition 25.)

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par l'hon. M. Boudreau :

56, *Loi modifiant la Loi sur le financement de l'activité politique.*

L'hon. M. Doucet, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le mardi 28 mars 2017, la deuxième lecture du projet de loi 56 sera appelée.

L'hon. M. Doucet annonce que l'intention du gouvernement est que, après la troisième lecture aujourd'hui, la deuxième lecture des projets de loi 31, 54, 55 et 17 soit appelée.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

28, *Loi concernant la Loi sur la location de locaux d'habitation et la Loi sur l'Ombudsman ;*

35, *Loi concernant la fusion de certains laboratoires avec le Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick ;*

36, *Loi sur le Conseil de la recherche et de la productivité ;*

41, *Loi concernant la Loi sur la santé mentale ;*

47, *Loi sur l'intervention en matière de violence entre partenaires intimes ;*

52, *Loi modifiant la Loi sur les services d'ambulance.*

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

Le débat ajourné reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 31, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick*.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Albert, vice-président, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, M^{me} LeBlanc assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 14 h 10.

Jour de séance 36

le mardi 28 mars 2017

13 h

Prière.

Conformément à l'article 10 du Règlement, l'hon. M. Ames soulève la question de privilège relativement à une demande de renseignements soumise par les médias afin que la correspondance d'un employé du ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture leur soit communiquée.

M. Higgs offre ses condoléances à la famille du regretté Leland W. McGaw, ancien député progressiste-conservateur provincial du comté de Charlotte, de 1967 à 1974, et de Charlotte-Ouest, de 1974 à 1987. L'hon. M. Ames se joint à M. Higgs à cet égard.

M. Higgs (Quispamsis) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition au nom de membres du conseil paroissial de St. Joseph's qui s'opposent aux avortements cliniques financés par l'Assurance-maladie. (Pétition 26.)

M. Wetmore (Gagetown-Petitcodiac) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant l'Assemblée législative à rétablir le service de traversier à Gagetown. (Pétition 27.)

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Boudreau :

57, *Loi concernant la recherche* ;

58, *Loi concernant la Loi sur l'éducation et la Loi sur l'accès et la protection en matière de renseignements personnels sur la santé* ;

par l'hon. M. Melanson :

59, *Loi modifiant la Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée* ;

par l'hon. M^{me} Rogers :

60, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick*.

Pendant le dépôt des projets de loi, le président de la Chambre interrompt les délibérations et demande aux personnes dans les tribunes de s'abstenir d'enregistrer les délibérations.

L'hon. M. Doucet, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le mercredi 29 mars 2017, la deuxième lecture des projets de loi 57, 58, 59 et 60 sera appelée.

L'hon. M. Doucet annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, la deuxième lecture des projets de loi 56, 54, 17, 31 et 55 soit appelée.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 56, *Loi modifiant la Loi sur le financement de l'activité politique*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Albert, vice-président, assume sa suppléance.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 56 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 56, *Loi modifiant la Loi sur le financement de l'activité politique*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 54, *Loi modifiant la Loi sur les agences de recouvrement*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 54 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 54, *Loi modifiant la Loi sur les agences de recouvrement*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

Le débat ajourné reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 17, *Loi modifiant la Loi sur l'organisation judiciaire*.

Après un certain laps de temps, M^{me} LeBlanc assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h 10.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

rapport sur le rendement 2015-2016, Bureau du
vérificateur général du Nouveau-Brunswick (27 mars 2017).

Jour de séance 37

le mercredi 29 mars 2017

10 h

Prière.

M. Wetmore (Gagetown-Petitcodiac) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant l'Assemblée législative à rétablir le service de traversier à Gagetown. (Pétition 28.)

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Boudreau :

61, *Loi sur la transparence des engagements électoraux* ;

62, *Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée législative.*

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi d'intérêt privé suivants :

par M^{me} LeBlanc :

63, *Loi modifiant la Loi relative à l'Association des designers d'intérieur immatriculés du Nouveau-Brunswick* ;

par M. Harvey :

64, *Loi régissant la profession de conseiller et de conseillère thérapeute agréé.*

Il est ordonné que ces projets de loi soient renvoyés au Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé.

M^{me} Dubé, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que, le jeudi 30 mars 2017, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : projet de loi 33 puis motions 25 et 26.

L'hon. M. Doucet donne avis que, le jeudi 30 mars 2017, la deuxième lecture des projets de loi 61 et 62 sera appelée.

La séance est levée à 11 h 15.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

réponse à la pétition 14

(28 mars 2017).

Jour de séance 38

le jeudi 30 mars 2017

10 h

Prière.

M. Wetmore (Gagetown-Petitcodiac) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant l'Assemblée législative à rétablir le service de traversier à Gagetown. (Pétition 29.)

M. K. MacDonald donne avis de motion 27 portant que, le jeudi 6 avril 2017, appuyé par M. Jeff Carr, il proposera ce qui suit :

attendu que, au Canada, l'utilisation de caméras installées à bord d'autobus scolaires est courante, plus particulièrement dans les provinces avoisinantes de l'Île-du-Prince-Édouard et de la Nouvelle-Écosse ;

attendu que les conducteurs imprudents qui, au quotidien, omettent de s'arrêter pour les autobus scolaires mettent la sécurité des élèves à risque ;

attendu qu'une séquence vidéo, en enregistrant le numéro de la plaque d'immatriculation et en fournissant une preuve de l'infraction, aiderait les forces de l'ordre à arrêter les conducteurs qui ne s'arrêtent pas pour les autobus scolaires ;

attendu que la sécurité de nos enfants, dont le transport pour se rendre à l'école et en revenir est assuré par les chauffeurs d'autobus, qui font un travail exceptionnel et fournissent un excellent service, est de première importance pour tous les parents du Nouveau-Brunswick ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée exhorte le gouvernement actuel à établir un programme visant l'installation de caméras dans les autobus scolaires, lesquelles y seraient installées en vue de capter l'image des plaques d'immatriculation et de fournir des preuves à signaler aux agents d'application des lois

et que l'Assemblée exhorte le gouvernement actuel à permettre que soient accusés pour avoir omis d'arrêter pour un autobus scolaire les propriétaires de véhicule à moteur si ces derniers refusent de donner aux agents d'application des lois le nom du conducteur qui a omis d'arrêter.

L'hon. M. Doucet, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la séance soit suspendue

jusqu'à 14 h 30, après quoi les affaires émanant de l'opposition seront étudiées.

La séance, suspendue à 11 h, reprend à 14 h 30.

Le débat ajourné reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 33, *Loi modifiant la Loi sur les droits de la personne*.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Albert, vice-président, assume sa suppléance.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 33 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est rejetée.

Conformément à l'avis de motion 25, M. Fairgrieve, appuyé par M. B. Macdonald, propose ce qui suit :

attendu que, pendant la Première Guerre mondiale, la crête de Vimy et ses environs, dans le nord de la France, ont été pris et tenus par l'armée allemande en septembre 1914, ce qui leur assurait une position dominante leur permettant d'observer les forces françaises, britanniques et canadiennes ;

attendu que les premiers efforts déployés par l'armée française en vue de capturer le lieu stratégique avaient été infructueux et s'étaient soldés par des milliers de pertes ;

attendu que, au début de 1917, le Corps canadien, sous le commandement du lieutenant-général sir Julian Byng, avait reçu l'ordre de prendre la crête dans le cadre d'une offensive britannique majeure, près d'Arras ;

attendu que le Corps canadien, comprenant l'ampleur du défi qui se posait à lui, a entamé une étude tactique approfondie de la position, a mené des exercices d'entraînement intensif et a recueilli des quantités énormes de munitions et d'équipement afin d'opérer la capture ;

attendu que le Corps canadien était composé d'hommes de toutes les régions du Canada et de divers pays d'origine, qui formaient l'infanterie, l'unité de génie et nombre d'unités de soutien des quatre divisions canadiennes ;

attendu que, le 9 avril 1917 à 5 h 30, les quatre divisions du Corps canadien et le British XVII Corps lançaient une attaque pour capturer la crête de Vimy ;

attendu que, vers midi, le 9 avril 1917, trois divisions avaient atteint leurs objectifs et que, au 12 avril, les Canadiens avaient capturé la crête de Vimy, qui était tombée aux mains de l'armée allemande ;

attendu que, en dépit des pertes énormes, les tactiques de combat utilisées par les Canadiens, et la réussite de celles-ci, ont montré que le Corps canadien était passé maître dans l'art de la guerre offensive et ont valu au Canada une reconnaissance internationale ;

attendu que le maintien de l'unité et de l'esprit dont ont fait montre les combattants canadiens dans de nombreuses autres batailles remportées avec succès contre les forces allemandes a grandement contribué à mettre fin au conflit en novembre 1918 ;

attendu que la bataille de la crête de Vimy fait partie de l'identité et de l'histoire canadienne de manière incommensurable et que le Mémorial à Vimy est un hommage emblématique au sacrifice des Canadiens durant la Grande Guerre ;

qu'il soit à ces causes résolu que le 9 avril 2017 soit appelé Jour de la bataille de Vimy au Nouveau-Brunswick et ainsi proclamé.

La question proposée, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion 25, mise aux voix, est adoptée.

Conformément à l'avis de motion 26, M. K. MacDonald, appuyé par M. Fitch, propose ce qui suit :

attendu que le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux préconise l'établissement de communautés rurales dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick comme moyen d'accroître les possibilités de participation à l'échelle locale ;

attendu que le district de services locaux d'Estey's Bridge est actuellement engagé dans des discussions en vue de s'unir au district de services locaux de Saint Mary's, y compris des parties du district de services locaux de Stanley et le village de Stanley, pour former la nouvelle communauté rurale de Nashwaak ;

attendu que la communauté rurale de Nashwaak a tenu, durant l'hiver de 2016, une série d'assemblées publiques afin de mesurer l'intérêt pour ce qui est de s'unir à l'ensemble des populations d'Estey's Bridge, Saint Mary's, Stanley (le village) et de parties de Stanley (la paroisse) et a recueilli le nombre nécessaire de signatures requises par la province pour entamer la prochaine étape de l'établissement en communauté rurale ;

attendu que la communauté rurale de Nashwaak satisfait aux lignes directrices établies par le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux, soit l'inclusion d'un village, une population d'au moins 4 000 habitants et une assiette fiscale supérieure à 200 millions de dollars ;

attendu que la province du Nouveau-Brunswick, par le truchement du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux, a déjà donné son approbation à la réalisation d'une étude de faisabilité ;

attendu que le financement entourant la détermination de la faisabilité est déjà garanti ;

attendu que le district de services locaux d'Estey's Bridge compose déjà avec une circulation de camions accrue liée aux activités d'exploitation de carrières en cours dans la région ;

attendu que le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux a omis d'assurer un niveau acceptable de surveillance environnementale, obligeant les propriétaires de biens locaux à agir eux-mêmes à titre de direction d'exécution en recueillant des photos, en prenant note des infractions et en les signalant ;

attendu que, à l'heure actuelle, le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux ne fait aucune distinction entre les carrières de gravier et les carrières en ce qui a trait à la réglementation régissant leur exploitation, ce qui empêche le traitement adéquat des questions cernées par les propriétaires de biens résidentiels adjacents à des carrières en cours d'exploitation ;

attendu que l'ouverture d'une nouvelle carrière est proposée, laquelle doublerait le niveau de bruit, la densité de circulation et le dynamitage le long de la route 620, entre le chemin Kingsley et les limites de la ville de Fredericton ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à s'abstenir de donner son approbation à l'exploitation de toute carrière de gravier ou de carrière dans la région délimitée par le chemin Claudie, la route 620, la route 105 et le chemin Kingsley jusqu'à ce que la communauté rurale de Nashwaak soit établie et que les résidents de la région aient eu l'occasion d'exprimer leurs préoccupations aux représentants de leur nouvelle structure municipale, dont le nom sera communauté rurale de Nashwaak.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président suppléant de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h 10.

Jour de séance 39

le vendredi 31 mars 2017

9 h

Prière.

Après les questions orales, le président de la Chambre demande à M. Stewart de retirer l'expression « prendre la parole et dire la vérité » ; le député obtempère. Le président demande aussi à M. Northrup de se garder de mettre en doute l'autorité de la présidence.

L'hon. M. Doucet accueille à la Chambre Eric Allaby, ancien député libéral provincial de Charlotte-Fundy, de 1987 à 1995, et d'Îles-de-Fundy, de 1995 à 2006.

M. Wetmore (Gagetown-Petitcodiac) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant l'Assemblée législative à rétablir le service de traversier à Gagetown. (Pétition 30.)

Est déposé et lu une première fois le projet de loi d'intérêt privé suivant :

par M. Bourque :
65, *Loi sur les psychologues.*

Il est ordonné que ce projet de loi soit renvoyé au Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé.

L'hon. M. Doucet, appuyé par le premier ministre, propose ce qui suit :

que l'Assemblée, à la levée de la séance, s'ajourne au mardi 25 avril 2017, sauf que, si le président de l'Assemblée, après consultation du gouvernement, est convaincu que, dans l'intérêt public, la Chambre doit se réunir plus tôt dans l'intervalle, il peut donner avis qu'il a acquis cette conviction, en indiquant dans cet avis la date de convocation de la Chambre, date à laquelle la Chambre se réunit et conduit ses travaux comme si elle avait été dûment ajournée à cette date ;

que, en cas d'empêchement du président par suite de maladie ou pour une autre cause, l'un ou l'autre des vice-présidents le supplée pour l'application du présent ordre.

La question proposée, il s'élève un débat.

Le président de la Chambre interrompt les délibérations et rappelle aux parlementaires que, même si une motion d'ajournement peut faire l'objet d'un débat, un précédent a été établi, en fonction de débats sur des motions d'ajournement lors de la session précédente, voulant que le débat se limite à un représentant de chaque parti, chaque député

disposant d'au plus 10 minutes, et qu'il ne porte que sur l'ajournement et la date de retour proposés.

Le débat se termine. La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 24

l'hon. M. Boudreau	l'hon. M. Fraser	M ^{me} LeBlanc
l'hon. M. Doucet	l'hon. M ^{me} Harris	M. Harvey
l'hon. M. Gallant	l'hon. M. Landry	M. Bourque
l'hon. M ^{me} Rogers	l'hon. M. Kenny	M. Bernard LeBlanc
l'hon. M. Horsman	l'hon. M. Rousselle	M. Roussel
l'hon. M. Melanson	l'hon. M. Ames	M. LePage
M. Albert	M. Bertrand LeBlanc	M. Guitard
l'hon. M. Doherty	M. Chiasson	M. Coon

CONTRE : 21

M. Holder	M ^{me} Lynch	M. Wetmore
M. Jody Carr	M. B. Macdonald	M. Crossman
M. Higgs	M. Stewart	M. Keirstead
M. K. MacDonald	M. Savoie	M. Steeves
M. Northrup	M ^{me} Wilson	M. Jeff Carr
M. Fitch	M. Flemming	M. Oliver
M ^{me} Shephard	M. Fairgrieve	M. Urquhart

L'hon. M. Doucet, leader parlementaire du gouvernement, annonce que, après la sanction royale, l'intention du gouvernement est que la deuxième lecture des projets de loi 55, 57, 58, 59 et 60 soit appelée.

S.H. la lieutenant-gouverneure est annoncée et, invitée à faire son entrée, prend place au trône.

Le président s'adresse à Son Honneur, en ces termes :

Qu'il plaise à Votre Honneur,

L'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick a adopté au cours de la période de session écoulée plusieurs projets de loi que je prie respectueusement en son nom Votre Honneur de sanctionner.

Le greffier adjoint donne lecture du titre des projets de loi, que voici :

28, *Loi concernant la Loi sur la location de locaux d'habitation et la Loi sur l'Ombudsman* ;

- 35, *Loi concernant la fusion de certains laboratoires avec le Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick* ;
36, *Loi sur le Conseil de la recherche et de la productivité* ;
41, *Loi concernant la Loi sur la santé mentale* ;
47, *Loi sur l'intervention en matière de violence entre partenaires intimes* ;
52, *Loi modifiant la Loi sur les services d'ambulance*.

Son Honneur accorde sa sanction, en ces termes :

La reine le veut. It is the Queen's wish.

Le greffier de l'Assemblée législative proclame la sanction de Son Honneur, en ces termes :

Au nom de Sa Majesté, S.H. la lieutenant-gouverneure sanctionne ces projets de loi, les édicte et en ordonne l'impression.

Son Honneur se retire de la Chambre. Le président de l'Assemblée remonte au fauteuil.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 55, *Loi sur les services d'évaluation du crédit*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Albert, vice-président, assume sa suppléance.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 55 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 55, *Loi sur les services d'évaluation du crédit* est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

La séance est levée à 12 h 40.

Jour de séance 40

le mardi 25 avril 2017

13 h

Prière.

M^{me} Dubé demande le consentement unanime de la Chambre pour prolonger de 15 minutes la période des questions orales. Le consentement est refusé.

Après les questions orales, le président de la Chambre demande au chef de l'opposition de se garder d'insinuer qu'un parlementaire s'est livré à des activités illégales.

M. Wetmore (Gagetown-Petitcodiac) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant l'Assemblée législative à rétablir le service de traversier à Gagetown. (Pétition 31.)

M. LePage, du Comité permanent de la politique économique, présente le septième rapport du comité pour la session, dont voici le texte :

le 25 avril 2017

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent de la politique économique demande à présenter son septième rapport.

Le comité se réunit les 29, 30 et 31 mars ainsi que les 13, 18, 19, 20 et 21 avril 2017 et étudie les projets de loi suivants, qu'il approuve sans amendement :

- 30, *Loi modifiant la Loi sur le mariage* ;
- 32, *Loi modifiant la Loi sur les arrangements préalables de services de pompes funèbres* ;
- 37, *Loi concernant la Loi sur le changement de nom et la Loi sur les statistiques de l'état civil* ;
- 39, *Loi concernant l'ouverture des dossiers d'adoption scellés* ;
- 42, *Loi concernant la protection des animaux* ;
- 46, *Loi concernant la gouvernance locale et l'urbanisme* ;
- 48, *Loi concernant la « Loi d'Ellen »* ;
- 49, *Loi modifiant la Loi sur les services à la famille* ;
- 51, *Loi modifiant la Loi sur les droits de la personne* ;
- 54, *Loi modifiant la Loi sur les agences de recouvrement* ;
- 55, *Loi sur les services d'évaluation du crédit*.

Le comité étudie aussi les projets de loi suivants, qu'il approuve avec certains amendements :

- 44, *Loi sur la gouvernance locale* ;

- 45, *Loi sur l'urbanisme* ;
53, *Loi modifiant la Loi sur les travaux publics* ;
56, *Loi modifiant la Loi sur le financement de l'activité politique*.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Le président du comité,
(signature)
Gilles LePage, député

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

M. Roussel, du Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé, présente le premier rapport du comité pour la session, dont voici le texte :

le 25 avril 2017

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé demande à présenter son premier rapport de la session.

Le comité se réunit le 11 avril 2017 à la Chambre du Conseil législatif et étudie les projets de loi suivants, dont il recommande à la Chambre l'adoption sans amendement :

- 43, *Loi modifiant la Loi sur le régime de retraite des employés de la cité de Moncton* ;
50, *Loi modifiant la Loi de 2003 sur l'Église anglicane* ;
63, *Loi modifiant la Loi relative à l'Association des designers d'intérieur immatriculés du Nouveau-Brunswick* ;
64, *Loi régissant la profession de conseiller et de conseillère thérapeute agréé* ;
65, *Loi sur les psychologues*.

Le comité étudie aussi le projet de loi 38, *Loi modifiant la Loi constituant l'Association des barbiers immatriculés du Nouveau-Brunswick*, et accomplit une partie du travail à son sujet.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Je propose, appuyé par le député de Restigouche-Chaleur, que le rapport soit adopté par la Chambre.

Le président du comité,
(signature)
Wilfred Roussel, député

La motion d'adoption du rapport du comité, mise aux voix, est adoptée.

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par l'hon. M. Boudreau :

66, *Loi concernant la Loi sur le financement de l'activité politique.*

L'hon. M. Doucet, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le mercredi 26 avril 2017, la deuxième lecture du projet de loi 66 sera appelée.

L'hon. M. Doucet annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, sur autorisation, la deuxième lecture du projet de loi 10 soit appelée, après quoi la deuxième lecture des projets de loi 31, 57, 58, 59, 62 et 60 sera appelée.

Il est unanimement convenu que la deuxième lecture du projet de loi 10 soit appelée.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 10, *Loi modifiant la Loi sur l'éducation*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Albert, vice-président, assume sa suppléance.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 10 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 10, *Loi modifiant la Loi sur l'éducation*, est en conséquence lu une deuxième fois, et, sur consentement unanime, il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

Le débat ajourné reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 31, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick*.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 31 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 31, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 57, *Loi concernant la recherche*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 57 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 57, *Loi concernant la recherche*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 58, *Loi concernant la Loi sur l'éducation et la Loi sur l'accès et la protection en matière de renseignements personnels sur la santé*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 58 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 58, *Loi concernant la Loi sur l'éducation et la Loi sur l'accès et la protection en matière de renseignements personnels sur la santé*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 59, *Loi modifiant la Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M^{me} LeBlanc assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 59 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 59, *Loi modifiant la Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 62, *Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée législative*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 62 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 62, *Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée législative*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 60, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h 10.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

Rapports annuels

Bureau du vérificateur général, plan d'activités de 2017-2018	(5 avril 2017) ;
Commission des droits de la personne, 2015-2016	(10 avril 2017) ;
contrôleur du financement politique, 2014	(10 avril 2017) ;
Société des loteries et des jeux, 2014-2015	(13 avril 2017) ;

Autre rapport

<i>Rapport d'évaluation du plan sur les langues officielles : Le bilinguisme officiel : une valeur fondamentale : Évaluation de la première année, Janvier 2017</i>	(19 avril 2017) ;
---	-------------------

Motion

documents demandés dans l'avis de motion 24	(13 avril 2017) ;
---	-------------------

Pétitions

réponses aux pétitions 11, 12, 13, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22 et 25	(31 mars 2017) ;
réponses aux pétitions 7, 23, 26, 27, 28, 29 et 30	(7 avril 2017) ;
réponse à la pétition 24	(12 avril 2017).

Jour de séance 41

le mercredi 26 avril 2017

10 h

Prière.

M. Jody Carr accueille à la Chambre Max White, ancien député coriste de Sunbury (1991-1995).

Après les questions orales, le président de la Chambre rappelle aux parlementaires de ne pas désigner nommément leurs pairs.

M. Wetmore (Gagetown-Petitcodiac) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant l'Assemblée législative à rétablir le service de traversier à Gagetown. (Pétition 32.)

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par l'hon. M. Gallant :

67, *Loi concernant le jour de la Famille.*

M^{me} Dubé, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que, le jeudi 27 avril 2017, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : motion 26, affaire émanant du tiers parti, sur autorisation, puis motion 27.

Il est unanimement convenu de modifier l'ordre des affaires émanant de l'opposition.

M. Coon donne avis que l'affaire émanant du tiers parti sera le projet de loi 29.

L'hon. M. Doucet, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le jeudi 27 avril 2017, la deuxième lecture du projet de loi 67 sera appelée.

L'hon. M. Doucet annonce que l'intention du gouvernement est que, après la troisième lecture aujourd'hui, la deuxième lecture des projets de loi 60, 66, 61 et 17 soit appelée.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

30, *Loi modifiant la Loi sur le mariage ;*

32, *Loi modifiant la Loi sur les arrangements préalables de services de pompes funèbres ;*

37, *Loi concernant la Loi sur le changement de nom et la Loi sur les statistiques de l'état civil ;*

39, *Loi concernant l'ouverture des dossiers d'adoption scellés ;*

- 42, *Loi concernant la protection des animaux ;*
- 44, *Loi sur la gouvernance locale ;*
- 45, *Loi sur l'urbanisme ;*
- 46, *Loi concernant la gouvernance locale et l'urbanisme ;*
- 48, *Loi concernant la « Loi d'Ellen » ;*
- 49, *Loi modifiant la Loi sur les services à la famille ;*
- 51, *Loi modifiant la Loi sur les droits de la personne ;*
- 53, *Loi modifiant la Loi sur les travaux publics ;*
- 54, *Loi modifiant la Loi sur les agences de recouvrement ;*
- 55, *Loi sur les services d'évaluation du crédit ;*
- 56, *Loi modifiant la Loi sur le financement de l'activité politique.*

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

Le débat ajourné reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 60, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick*.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M^{me} LeBlanc, vice-présidente, assume sa suppléance.

La séance, suspendue d'office à 12 h, reprend à 13 h. La présidente suppléante est au fauteuil.

Après un certain laps de temps, M. Albert assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un autre laps de temps, l'hon. M. Boudreau propose l'ajournement du débat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

La séance est levée à 14 h 35.

Jour de séance 42

le jeudi 27 avril 2017

10 h

Prière.

Après les questions orales, l'hon. M. Boudreau invoque le Règlement ; il soutient que le chef de l'opposition a accusé le premier ministre d'avoir fait une « déclaration frauduleuse ». Le président de la Chambre indique qu'il a été question d'une « manoeuvre frauduleuse » et qu'il n'était pas clair qui était visé par les propos formulés. Le président statue en conséquence que le rappel au Règlement n'est pas bien fondé.

M. Wetmore (Gagetown-Petitcodiac) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant l'Assemblée législative à rétablir le service de traversier à Gagetown. (Pétition 33.)

M. LePage, du Comité permanent de la politique économique, présente le huitième rapport du comité pour la session, dont voici le texte :

le 27 avril 2017

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent de la politique économique demande à présenter son huitième rapport.

Le comité se réunit le 26 avril 2017 et étudie le projet de loi 23, *Loi modifiant la Loi sur la représentation dans l'industrie de la pêche côtière*, qu'il approuve sans amendement.

Le comité étudie aussi le projet de loi 40, *Loi modifiant la Loi sur les conflits d'intérêts des députés et des membres du Conseil exécutif*, et accomplit une partie du travail à son sujet.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Le président du comité,
(signature)
Gilles LePage, député

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

M. Bernard LeBlanc, du Comité permanent des prévisions et de la politique budgétaires, présente le premier rapport du comité pour la session, dont voici le texte :

le 27 avril 2017

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent des prévisions et de la politique budgétaires demande à présenter son premier rapport.

Le comité se réunit à la Chambre de l'Assemblée législative les 21, 22, 23, 24 et 28 février, les 1^{er}, 2, 3, 15 et 17 mars et les 12 25 et 26 avril 2017 pour étudier les prévisions budgétaires dont il a été saisi sur résolution de la Chambre adoptée le 17 février 2017.

Le comité fait rapport qu'il a étudié les questions dont il a été saisi et a adopté les derniers crédits, lesquels sont énumérés dans le rapport ci-joint. Le comité recommande que la Chambre adopte les crédits qu'il a votés.

Le président du comité,
(signature)
Bernard LeBlanc, député

Voici les crédits adoptés par le comité.

BUDGET PRINCIPAL, 2017-2018
COMPTE ORDINAIRE

	Votés (\$)
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AQUACULTURE ET DES PÊCHES	
Agriculture, Aquaculture et Pêches	33 532 000
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DU DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE	
Services généraux et autres services d'enseignement	59 978 000
Districts scolaires	1 036 289 000
Développement de la petite enfance	92 167 000
Moins : crédits législatifs	47 000
Votés	1 188 387 000
MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES	
Administration.....	10 016 000
Ressources naturelles	78 235 000
Énergie et mines.....	8 988 000
Aménagement des terres.....	5 183 000
Moins : crédits législatifs	47 000
Votés	102 375 000

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES GOUVERNEMENTS LOCAUX	
Services généraux.....	3 005 000
Gouvernements locaux	125 828 000
Environnement.....	10 979 000
Commission d'appel en matière d'évaluation et d'urbanisme.....	321 000
Financement communautaire.....	165 000
Moins : crédits législatifs	47 000
Votés	140 251 000
BUREAU DU CONSEIL EXÉCUTIF	
Secrétariat du Conseil exécutif.....	2 402 000
Communications gouvernementales.....	4 005 000
Cabinet du lieutenant-gouverneur.....	342 000
Direction de l'égalité des femmes	2 831 000
Affaires intergouvernementales	2 358 000
Votés	11 938 000
MINISTÈRE DES FINANCES	
Gestion des ressources financières.....	10 514 000
Moins : crédits législatifs	47 000
Votés	10 467 000
GOUVERNEMENT GÉNÉRAL	
Secrétariat des affaires autochtones.....	2 565 000
Commissions versées aux percepteurs de la taxe sur le pari mutuel.....	350 000
Programme d'égalité d'accès à l'emploi	688 000
Secrétariat du Conseil de l'emploi.....	1 037 000
Régimes de retraite prévus par la loi, accumulation de prestations, subventions et allocations supplémentaires	128 327 000
Moins : crédits législatifs	162 000
Votés	128 165 000
Bureau du greffier et chef de la fonction publique	2 154 000
Régimes de retraite et d'avantages sociaux	321 361 000
Moins : crédits législatifs	2 000
Votés	321 359 000
Provision pour pertes	12 200 000
Accords de partage des recettes avec les Premières nations	54 000 000
Services Nouveau-Brunswick	174 053 000
Moins : crédits législatifs	47 000
Votés	174 006 000
Provision pour fonds supplémentaires	95 660 000

MINISTÈRE DE LA SANTÉ	
Services ministériels et autres services de santé	260 651 000
Assurance-maladie	629 735 000
Régimes d'assurance-médicaments	203 870 000
Régies régionales de la santé	1 562 929 000
Moins : crédits législatifs	47 000
Votés	2 657 138 000
 MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE	
Services ministériels	5 517 000
Sécurité publique	150 553 000
Services de sécurité et responsabilité	29 739 000
Services à la justice	34 557 000
Aide juridique	8 215 000
Moins : crédits législatifs	47 000
Votés	228 534 000
 ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE	
Indemnités des députés, comités et activités	8 012 000
Moins : crédits législatifs	4 272 000
Votés	3 740 000
 Bureau de l'Assemblée législative	 3 445 000
Bureau du vérificateur général	2 129 000
 Bureaux des chefs et des membres des partis politiques enregistrés	 1 616 000
Moins : crédits législatifs	90 000
Votés	1 526 000
 Élections Nouveau-Brunswick	 2 884 000
Moins : crédits législatifs	668 000
Votés	2 216 000
 Bureau de l'ombudsman	 926 000
Bureau du défenseur des enfants, des jeunes et des aînés	 1 074 000
Bureau du commissaire aux langues officielles	519 000
Bureau du défenseur du consommateur en matière d'assurances	 480 000
Commissariat à l'accès à l'information et à la protection de la vie privée	 611 000
 CABINET DU PROCUREUR GÉNÉRAL	
Procureur général	18 293 000
 CABINET DU PREMIER MINISTRE	
Administration	1 598 000
Moins : crédits législatifs	67 000
Votés	1 531 000

OPPORTUNITÉS NOUVEAU-BRUNSWICK	
Administration et Services de développement des entreprises	15 037 000
Aide financière	30 384 000
Moins : crédits législatifs	47 000
Votés	45 374 000
AUTRES ORGANISMES	
Entités consolidées	364 031 000
Moins : crédits législatifs	364 031 000
Votés	0
Conseil des premiers ministres de l'Atlantique.....	642 000
Société de l'inclusion économique et sociale.....	2 805 000
Commission du travail et de l'emploi.....	634 000
Commission de police du Nouveau-Brunswick.....	364 000
Conseil des femmes du Nouveau-Brunswick.....	423 000
Conseil du premier ministre sur la condition des personnes handicapées	289 000
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE, DE LA FORMATION ET DU TRAVAIL	
Services généraux.....	3 601 000
Bibliothèques publiques du N.-B.....	15 935 000
Éducation postsecondaire.....	170 379 000
Apprentissage pour adultes	12 688 000
Travail et politique	8 342 000
Développement de l'emploi.....	23 108 000
Entente Canada - Nouveau-Brunswick sur le Fonds pour l'emploi.....	10 382 000
Développement du marché du travail	89 154 000
Croissance démographique	8 250 000
Moins : crédits législatifs	47 000
Votés	341 792 000
Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes	277 800 000
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	
Projets et activités de développement.....	64 355 000
SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE	
Service de la dette publique	701 000 000
Moins : crédits législatifs	690 660 000
Votés	10 340 000
MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL	
Services généraux et autres	9 839 000
Aînés et soins de longue durée.....	510 207 000
Services de bien-être à l'enfance et de soutien aux personnes ayant un handicap	274 548 000
Sécurité du revenu	239 862 000

Services d'habitation.....	91 714 000
Mieux-être	7 048 000
Autres prestations	35 200 000
Moins : crédits législatifs	94 000
Votés	1 168 324 000

MINISTÈRE DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET
DE LA CULTURE

Administration.....	2 591 000
Parcs et attractions	15 108 000
Sports et loisirs	6 729 000
Culture.....	15 923 000
Tourisme	14 833 000
Canada 150	5 000 000
Moins : crédits législatifs	47 000
Votés	60 137 000

MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE
L'INFRASTRUCTURE

Administration.....	13 103 000
Politiques et affaires législatives	1 222 000
Entretien	68 087 000
Entretien pendant l'hiver	68 904 000
Construction des ponts et des routes	2 987 000
Groupe des bâtiments	127 952 000
Société de voirie du Nouveau-Brunswick.....	19 854 000
Moins : crédits législatifs	19 480 000
Votés	282 629 000

CONSEIL DU TRÉSOR

Budget et gestion financières.....	906 000
Information, technologies et risques de l'entreprise et bureau du chef du service de l'information	7 559 000
Bureau du chef des ressources humaines	3 060 000
Bureau du contrôleur	3 109 000
Services stratégiques	1 783 000
Moins : crédits législatifs	47 000
Votés	16 370 000

COMPTE DE CAPITAL

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE
L'AQUACULTURE ET DES PÊCHES

Biens d'équipement.....	100 000
Infrastructure stratégique.....	500 000
Votés	600 000

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DU
DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE

Écoles publiques - Biens d'équipement.....	2 135 000
--	-----------

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES	
Amélioration du réseau de drainage de la mine	
Caribou	1 500 000
Bassin hydrographique Musquash – Améliorations des biens immobiliers.....	650 000
Infrastructure du Sentier NB Trail.....	750 000
Votés.....	2 900 000
 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES GOUVERNEMENTS LOCAUX	
Districts de services locaux	1 225 000
 MINISTÈRE DE LA SANTÉ	
Hôpitaux publics - Biens d'équipement.....	20 000 000
 MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE, DE LA FORMATION ET DU TRAVAIL	
Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes	
Programme d'entretien reporté	2 000 000
 SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	
Canada - Nouveau-Brunswick : Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées.....	17 870 000
Canada - Nouveau-Brunswick : Nouveau Fonds Chantiers	
Canada - Fonds des petites collectivités	12 500 000
Canada - Nouveau-Brunswick : Fonds d'investissement stratégique pour les établissements postsecondaires	20 500 000
Développement économique, innovation et infrastructure.....	1 600 000
Initiative en matière d'infrastructure stratégique.....	40 000 000
Votés.....	92 470 000
 MINISTÈRE DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DE LA CULTURE	
Amélioration des installations.....	9 100 000
 MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE L'INFRASTRUCTURE	
Ponts	76 980 000
Routes	217 750 000
Programme d'amélioration des routes provinciales désignées dans les municipalités.....	25 000 000
Programme fédéral-provincial à frais partagés.....	78 655 000
Agence de gestion des véhicules	16 000 000
Travaux publics et infrastructure	213 072 000
Moins : crédits législatifs	36 539 000
Votés.....	590 918 000

PRÊTS ET AVANCES

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LAQUACULTURE ET DES PÊCHES	
Commission de l'assurance agricole du Nouveau-Brunswick.....	
	1 600 000
Programmes de prêts	9 500 000
Votés	11 100 000
OPPORTUNITÉS NOUVEAU-BRUNSWICK	
Aide financière à l'industrie	60 000 000
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE, DE LA FORMATION ET DU TRAVAIL	
Avances de prêts aux étudiants	62 900 000
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	
Programme de prêts du Fonds de développement économique et d'innovation pour le nord du Nouveau-Brunswick.....	
	11 000 000
Programme de prêts du Fonds de développement économique et d'innovation pour la région de Miramichi	
	1 000 000
Votés	12 000 000
MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL	
Habitation	3 224 000

FONDS DE ROULEMENT
SOLDES MAXIMAUX
2017-2018

AVANCES DE FONDS DE ROULEMENT	
Agriculture, Aquaculture et Pêches	1 100 000
Éducation et Développement de la petite enfance	350 000
Gouvernement général	100 000
Santé	1 225 000
Justice et Sécurité publique	10 000
Bureau du vérificateur général	5 000
Développement social	1 900 000
Tourisme, Patrimoine et Culture.....	500 000
Travail sécuritaire NB	
Finances.....	360 000
Éducation et Développement de la petite enfance	160 000
Santé	515 000
Votés	1 035 000
AVANCES DE PETITE CAISSE	
Agriculture, Aquaculture et Pêches	24 000
Éducation et Développement de la petite enfance	122 000
Développement de l'énergie et des ressources	27 000
Environnement et Gouvernements locaux.....	4 000

Santé	2 000
Justice et Sécurité publique	38 000
Cabinet du procureur général.....	4 000
Éducation postsecondaire, Formation et Travail	20 000
Développement social	24 000
Tourisme, Patrimoine et Culture.....	100 000
Transports et Infrastructure	23 000
Autres (petites avances)	40 000
STOCKS	
Agriculture, Aquaculture et Pêches	2 000 000
Développement de l'énergie et des ressources	510 000
Gouvernement général	2 000 000
Santé	8 830 000
Justice et Sécurité publique	650 000
Éducation postsecondaire, Formation et Travail	200 000
Développement social	100 000
Tourisme, Patrimoine et Culture.....	400 000
Transports et Infrastructure	23 000 000

SUPPLÉMENT AU BUDGET DE CAPITAL, 2017-2018
COMpte DE CAPITAL

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Services des foyers de soins - Installations permanentes.....	1 200 000
Services des foyers de soins - Améliorations des biens immobiliers.....	1 000 000
Services des foyers de soins - Entretien.....	3 000 000
Votés	5 200 000

**MINISTÈRE DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET
DE LA CULTURE**

Amélioration des installations	1 470 000
--------------------------------------	-----------

**MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE
L'INFRASTRUCTURE**

Travaux publics et infrastructure	11 000 000
---	------------

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, 2015-2016, VOLUME I
COMpte ORDINAIRE

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL

Commissions versées aux percepteurs de la taxe sur le pari mutuel.....	41 713,02
Accords de partage des recettes avec les Premières nations	3 201 741,18

MINISTÈRE DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX

Services généraux.....	1 090 964,19
------------------------	--------------

MINISTÈRE DE LA SANTÉ	
Assurance-maladie.....	9 412 925,63
MINISTÈRE DE LA JUSTICE	
Services aux tribunaux.....	71 617,76
ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE	
Élections Nouveau-Brunswick.....	404 382,34
Bureau du défenseur du consommateur en matière d'assurances.....	21 602,65
AUTRES ORGANISMES	
Commission de police du Nouveau-Brunswick.....	161 826,48
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE, DE LA FORMATION ET DU TRAVAIL	
Développement du marché du travail.....	4 882 072,62
MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE	
Services communautaires, correctionnels et généraux.....	177 151,09
Services de sécurité publique et d'urgence.....	33 173 533,69
Services de sécurité.....	239 510,10
Votés.....	33 590 194,88
MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL	
Soins de longue durée.....	3 130 521,13
MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE L'INFRASTRUCTURE	
Entretien pendant l'hiver.....	555 495,89

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.2 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M^{me} Rogers :

68, *Loi sur les emprunts de 2017*;

69, *Loi de 2017-2018 portant affectation de crédits*;

par l'hon. M. Melanson :

70, *Loi supplémentaire de 2015-2016 (1) portant affectation de crédits*.

Le président de la Chambre annonce que, conformément au paragraphe 42.3(1) du Règlement, il est ordonné que les projets de loi 69 et 70 soient lus une deuxième et une troisième fois sur-le-champ.

Sont lus une deuxième fois les projets de loi suivants :

- 69, *Loi de 2017-2018 portant affectation de crédits* ;
70, *Loi supplémentaire de 2015-2016 (1) portant affectation de crédits*.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

- 69, *Loi de 2017-2018 portant affectation de crédits* ;
70, *Loi supplémentaire de 2015-2016 (1) portant affectation de crédits*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

Sur autorisation de la Chambre, l'hon. M. Doucet, appuyé par le premier ministre, propose ce qui suit :

que les délibérations que le Comité permanent des prévisions et de la politique budgétaires a tenues à la Chambre de l'Assemblée législative du 21 février au 26 avril 2017 inclusivement pour étudier les prévisions budgétaires dont il a été saisi par résolution de la Chambre adoptée le 17 février 2017 soient consignées au *Journal des débats* de la troisième session de la 58^e législature du Nouveau-Brunswick. (Motion 28.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

M. K. MacDonald donne avis de motion 29 portant que, le jeudi 4 mai 2017, appuyé par M. Northrup, il proposera ce qui suit :

attendu que l'industrie agricole et agroalimentaire du Nouveau-Brunswick contribue au produit intérieur brut de notre province à hauteur de 1,4 milliard de dollars chaque année ;

attendu que, pour chaque dollar généré par les producteurs agricoles du Nouveau-Brunswick, trois dollars additionnels sont injectés dans notre économie provinciale ;

attendu que les producteurs agricoles canadiens seront obligés, d'ici à 2018, de composer avec quatre nouvelles hausses des coûts hors production, soit les contributions de l'employeur au Régime de pensions du Canada et à l'assurance-emploi, le salaire minimum, la taxe sur le carbone et l'impôt sur le revenu des corporations ;

attendu que les producteurs agricoles du Nouveau-Brunswick sont aux prises avec des coûts accrus en raison des hausses du taux de cotisation imposées par Travail sécuritaire NB ;

attendu que, dans sa forme actuelle, la *Loi sur la salubrité des aliments au Canada* obligera les producteurs agricoles qui vendent des produits à

l'extérieur de leur propre province à être titulaires d'une licence interprovinciale ;

attendu que la licence interprovinciale s'accompagnera de l'obligation, pour les producteurs agricoles, de payer de plus en plus de frais liés aux inspections et aux initiatives de recouvrement des coûts de l'Agence canadienne d'inspection des aliments ;

attendu que les coûts hors production susmentionnés concourent à créer un désavantage concurrentiel par rapport à d'autres régions productrices de produits agricoles ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick exhorte le gouvernement à s'opposer à l'initiative de recouvrement des coûts de l'Agence canadienne d'inspection des aliments ainsi qu'à la *Loi sur la salubrité des aliments au Canada*, dans sa forme actuelle.

L'hon. M. Arseneault donne avis de motion 30 portant que, le mercredi 3 mai 2017, appuyé par M. Guitard, il proposera ce qui suit :

attendu que, le mercredi 26 avril 2017, lors de la réunion du Comité permanent des prévisions et de la politique budgétaires, le chef de l'opposition a longuement parlé de l'entente fiscale conclue par le gouvernement conservateur au pouvoir en 2005 et favorisant le site de Canaport LNG aux dépens des gens de la ville de Saint John ;

attendu que l'actuel gouvernement libéral a mis fin à l'allègement fiscal et rétabli l'équité pour les gens de la ville de Saint John ;

attendu que, en raison de la mesure législative libérale visant à mettre fin à l'allègement fiscal, le montant d'impôt payable sur le site Canaport sera beaucoup plus élevé, ce qui, pour la ville de Saint John, s'est traduit cette année par des recettes fiscales totalisant 2,6 millions de dollars comparativement à la somme de 500 000 \$ perçue en vertu de l'entente des Conservateurs ;

attendu que le chef de l'opposition a indiqué sur son profil LinkedIn qu'il n'a eu d'autre employeur pendant 33 ans de sa vie adulte que Irving Oil, de 1977 à 2010 ;

attendu que la biographie officielle du chef de l'opposition sur le site Web des Conservateurs énonce qu'il a fait partie de l'équipe Irving dans les négociations avec Repsol pour le projet de Canaport LNG et qu'il a aussi fait partie du conseil d'administration de Canaport LNG ;

attendu que le chef de l'opposition affirme maintenant qu'il s'oppose à l'entente même qu'il dit avoir aidé à négocier ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée demande au chef de l'opposition d'expliquer à la Chambre le rôle qu'il a joué dans l'obtention, pour Irving et Canaport, de l'allègement fiscal spécial ainsi que la raison et le moment choisi pour son changement d'opinion sur la question.

L'hon. M. Doucet, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le vendredi 28 avril 2017, la deuxième lecture du projet de loi 68 sera appelée.

L'hon. M. Doucet annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, la deuxième lecture des projets de loi 66 et 67 soit appelée, après quoi les affaires émanant de l'opposition seront étudiées.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 66, *Loi concernant la Loi sur le financement de l'activité politique*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Albert, vice-président, assume sa suppléance.

La séance, suspendue d'office à 12 h, reprend à 13 h. Le président suppléant est au fauteuil.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 66 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 66, *Loi concernant la Loi sur le financement de l'activité politique*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 67, *Loi concernant le jour de la Famille*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 67 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 67, *Loi concernant le jour de la Famille*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

La séance, suspendue à 14 h 25, reprend à 14 h 30. M^{me} LeBlanc, vice-présidente, est au fauteuil à titre de présidente suppléante de la Chambre.

Le débat ajourné reprend sur la motion 26, proposée par M. K. MacDonald, appuyé par M. Fitch, dont voici le texte :

attendu que le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux préconise l'établissement de communautés rurales dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick comme moyen d'accroître les possibilités de participation à l'échelle locale ;

attendu que le district de services locaux d'Estey's Bridge est actuellement engagé dans des discussions en vue de s'unir au district de services locaux de Saint Mary's, y compris des parties du district de services locaux de Stanley et le village de Stanley, pour former la nouvelle communauté rurale de Nashwaak ;

attendu que la communauté rurale de Nashwaak a tenu, durant l'hiver de 2016, une série d'assemblées publiques afin de mesurer l'intérêt pour ce qui est de s'unir à l'ensemble des populations d'Estey's Bridge, Saint Mary's, Stanley (le village) et de parties de Stanley (la paroisse) et a recueilli le nombre nécessaire de signatures requises par la province pour entamer la prochaine étape de l'établissement en communauté rurale ;

attendu que la communauté rurale de Nashwaak satisfait aux lignes directrices établies par le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux, soit l'inclusion d'un village, une population d'au moins 4 000 habitants et une assiette fiscale supérieure à 200 millions de dollars ;

attendu que la province du Nouveau-Brunswick, par le truchement du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux, a déjà donné son approbation à la réalisation d'une étude de faisabilité ;

attendu que le financement entourant la détermination de la faisabilité est déjà garanti ;

attendu que le district de services locaux d'Estey's Bridge compose déjà avec une circulation de camions accrue liée aux activités d'exploitation de carrières en cours dans la région ;

attendu que le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux a omis d'assurer un niveau acceptable de surveillance environnementale, obligeant les propriétaires de biens locaux à agir eux-mêmes à titre de direction d'exécution en recueillant des photos, en prenant note des infractions et en les signalant ;

attendu que, à l'heure actuelle, le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux ne fait aucune distinction entre les carrières de

gravier et les carrières en ce qui a trait à la réglementation régissant leur exploitation, ce qui empêche le traitement adéquat des questions cernées par les propriétaires de biens résidentiels adjacents à des carrières en cours d'exploitation ;

attendu que l'ouverture d'une nouvelle carrière est proposée, laquelle doublerait le niveau de bruit, la densité de circulation et le dynamitage le long de la route 620, entre le chemin Kingsley et les limites de la ville de Fredericton ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à s'abstenir de donner son approbation à l'exploitation de toute carrière de gravier ou de carrière dans la région délimitée par le chemin Claudie, la route 620, la route 105 et le chemin Kingsley jusqu'à ce que la communauté rurale de Nashwaak soit établie et que les résidents de la région aient eu l'occasion d'exprimer leurs préoccupations aux représentants de leur nouvelle structure municipale, dont le nom actuel est communauté rurale de Nashwaak.

Le débat se termine. La motion 26, mise aux voix, est rejetée.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 29, *Loi modifiant la Loi sur les terres et forêts de la Couronne*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 29 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est rejetée.

Conformément à l'avis de motion 27, M. K. MacDonald, appuyé par M. Jeff Carr, propose ce qui suit :

attendu que, au Canada, l'utilisation de caméras installées à bord d'autobus scolaires est courante, plus particulièrement dans les provinces avoisinantes de l'Île-du-Prince-Édouard et de la Nouvelle-Écosse ;

attendu que les conducteurs imprudents qui, au quotidien, omettent de s'arrêter pour les autobus scolaires mettent la sécurité des élèves à risque ;

attendu qu'une séquence vidéo, en enregistrant le numéro de la plaque d'immatriculation et en fournissant une preuve de l'infraction, aiderait les forces de l'ordre à arrêter les conducteurs qui ne s'arrêtent pas pour les autobus scolaires ;

attendu que la sécurité de nos enfants, dont le transport pour se rendre à l'école et en revenir est assuré par les chauffeurs d'autobus, qui font un travail exceptionnel et fournissent un excellent service, est de première importance pour tous les parents du Nouveau-Brunswick ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée exhorte le gouvernement actuel à établir un programme visant l'installation de caméras dans les autobus scolaires, lesquelles y seraient installées en vue de capter l'image des plaques d'immatriculation et de fournir des preuves à signaler aux agents d'application des lois

et que l'Assemblée exhorte le gouvernement actuel à permettre que soient accusés pour avoir omis d'arrêter pour un autobus scolaire les propriétaires de véhicule à moteur si ces derniers refusent de donner aux agents d'application des lois le nom du conducteur qui a omis d'arrêter.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M. Albert reprend la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un autre laps de temps, l'hon. M. Kenny, appuyé par M. Chiasson, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion 27 soit amendée comme suit :

dans le premier paragraphe de la résolution, par la substitution, à tout ce qui suit « gouvernement actuel », de « à examiner davantage les pratiques exemplaires liées à la sécurité des autobus scolaires, y compris l'utilisation d'outils technologiques. » ;

par la suppression du deuxième paragraphe de la résolution.

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 16 h 10.

Jour de séance 43

le vendredi 28 avril 2017

9 h

Prière.

Le président de la Chambre interrompt les délibérations et rappelle aux parlementaires de ne pas désigner nommément leurs pairs ; il interdit expressément de désigner le premier ministre par son nom.

M. Wetmore (Gagetown-Petitcodiac) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant l'Assemblée législative à rétablir le service de traversier à Gagetown. (Pétition 34.)

M. LePage, du Comité permanent de la politique économique, présente le neuvième rapport du comité pour la session, dont voici le texte :

le 28 avril 2017

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent de la politique économique demande à présenter son neuvième rapport.

Le comité se réunit le 27 avril 2017 et étudie les projets de loi suivants, qu'il approuve sans amendement :

- 57, *Loi concernant la recherche ;*
- 58, *Loi concernant la Loi sur l'éducation et la Loi sur l'accès et la protection en matière de renseignements personnels sur la santé ;*
- 62, *Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée législative.*

Le comité étudie aussi le projet de loi 31, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick*, et accomplit une partie du travail à son sujet.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Le président du comité,
(signature)
Gilles LePage, député

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Sur autorisation de la Chambre, l'hon. M. Doucet, appuyé par l'hon. M. Boudreau, propose ce qui suit :

attendu qu'a eu lieu un changement manifeste dans l'attitude du public à l'égard de l'usage du cannabis ;

attendu que, au cours de la dernière décennie, l'usage du cannabis a fait l'objet de discussions au sein de plusieurs forums ;

attendu que les questions de l'accès au cannabis et de l'usage de celui-ci sont importantes, délicates et complexes, présentant des enjeux et ayant une incidence sur les politiques touchant les domaines de la santé, de la sécurité publique et de la justice sociale et pénale ;

attendu qu'il est important de trouver un équilibre approprié pour que la légalisation du cannabis aux fins de la consommation récréative n'ait pas pour effet d'en promouvoir l'usage auprès des gens du Nouveau-Brunswick ;

attendu que l'examen de la légalisation nécessite l'apport de tous les secteurs et de la population du Nouveau-Brunswick afin de façonner la meilleure approche à long terme pour le Nouveau-Brunswick ;

attendu que le gouvernement provincial est content de nouer un partenariat avec le gouvernement Trudeau afin de respecter l'engagement envers les Canadiens de fournir, pour la consommation récréative du cannabis, un cadre juridique sûr ;

qu'il soit à ces causes résolu que la Chambre constitue un Comité spécial sur le cannabis, chargé de mener des consultations publiques relativement à un rapport provisoire du groupe de travail provincial sur le cannabis, devant être déposé auprès du greffier de l'Assemblée législative au plus tard le 15 juin 2017 et réputé avoir été renvoyé au comité, et de déposer à la Chambre un résumé des consultations publiques relatives au rapport provisoire ;

que, investi des pouvoirs traditionnellement conférés en vertu du Règlement, le comité soit aussi habilité :

à siéger pendant les séances de la Chambre et après la prorogation, jusqu'à la session suivante ;

à tenir séance à divers endroits, au besoin ;

à s'adjoindre le personnel et les spécialistes-conseils qu'il requiert ;

à tenir les consultations publiques qu'il estime nécessaires ;

que, si l'Assemblée législative est ajournée ou prorogée, le comité soit habilité à rendre public un rapport par le dépôt d'un exemplaire au

bureau du greffier de l'Assemblée législative, lequel rapport, après la rentrée parlementaire, sera présenté à l'Assemblée législative par la présidence du comité

et que le comité soit composé de M. Bourque, de M. LePage, de M. Chiasson, de M^{me} LeBlanc, de M. Harvey, de M. Wetmore, de M^{me} Dubé et de M^{me} Lynch. (Motion 31.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

M^{me} Dubé donne avis de motion 32 portant que, le jeudi 4 mai 2017, appuyée par M. Wetmore, elle proposera ce qui suit :

attendu que les chiens d'assistance sont de plus en plus utilisés pour venir en aide aux personnes atteintes d'une incapacité physique ou mentale, comme un état de stress post-traumatique, une maladie chronique débilante, l'autisme, la cécité, la surdité ou un trouble de mobilité ou de la parole ;

attendu que les chiens d'assistance peuvent améliorer considérablement la qualité de vie des personnes aux prises avec une incapacité physique ou mentale, réduisant ainsi le recours à la médication et aux traitements nécessaires au maintien du niveau de santé, de confort et de bonheur ressenti par le patient ;

attendu que les chiens d'assistance ont besoin d'activités extérieures et d'exercice, ce qui incite aussi leur propriétaire à s'adonner à des activités extérieures et à faire de l'exercice et favorise la participation au sein de la collectivité et les bienfaits de la pratique régulière d'un exercice physique et d'une routine pour le propriétaire ;

attendu que les personnes ayant une incapacité mentale peuvent subir une tension et une pression constantes dans des situations sociales et que les chiens d'assistance servent de barrière physique qui maintient les autres à une distance confortable, ce qui permet au propriétaire de participer pleinement à des activités sociales et économiques ;

attendu que les chiens d'assistance sont dressés pour comprendre le comportement d'une personne et des signes physiques et peuvent être en mesure de prévenir des blessures ou de la détresse superflues chez le propriétaire, réduisant ainsi la nécessité d'une intervention médicale ou d'un traitement évitables ;

attendu que des études ont démontré que les interactions avec des animaux provoquent des modifications biochimiques chez la personne

et l'animal, ce qui donne lieu à un sentiment de calme et à une baisse de la pression artérielle ;

attendu que les propriétaires de chien d'assistance vivent avec une incapacité physique ou mentale et que, par conséquent, il est plus probable qu'ils touchent un faible revenu et ne soient pas en mesure de participer pleinement au marché du travail ;

attendu que la santé des chiens d'assistance et les soins qu'ils requièrent sont nécessaires pour assurer la bonne santé des propriétaires ayant une incapacité et les soins qu'ils requièrent ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement du Nouveau-Brunswick à ajouter les services vétérinaires pour les chiens d'assistance comme prestation au titre du programme de services d'assistance médicale de Développement social, car il s'agit d'une nécessité pour la santé et le bien-être des personnes ayant une incapacité.

L'hon. M. Doucet, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que, après la troisième lecture, la deuxième lecture des projets de loi 68, 60, 61 et 17 soit appelée, après quoi, à 11 h 45, la séance sera levée.

Est lu une troisième fois le projet de loi suivant :

23, *Loi modifiant la Loi sur la représentation dans l'industrie de la pêche côtière.*

Il est ordonné que ce projet de loi soit adopté.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 68, *Loi sur les emprunts de 2017*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Albert, vice-président, assume sa suppléance.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 68 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 68, *Loi sur les emprunts de 2017*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

Le débat ajourné reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 60, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick*.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

À 11 h 45, conformément à l'ordre du jour, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 11 h 55.

Jour de séance 44

le mardi 2 mai 2017

13 h

Prière.

L'hon. M^{me} Harris soulève la question de privilège relativement à certains propos qu'ont tenus, pendant la session en cours et la session précédente, M. K. MacDonald, M. Fitch et M. Fairgrieve à l'endroit de femmes parlementaires. Conformément au paragraphe 9(2) du Règlement, l'hon. M^{me} Harris donne avis de son intention de proposer, appuyée par l'hon. M^{me} Rogers, la motion suivante :

que l'Assemblée saisisse le Comité permanent de la procédure, des privilèges et des hauts fonctionnaires de l'Assemblée des propos sexistes tenus par les députés de Fredericton-York, de Riverview et de Carleton ;

que le Comité permanent de la procédure, des privilèges et des hauts fonctionnaires de l'Assemblée soit tenu de faire rapport à l'Assemblée au plus tard le jeudi 4 mai et de soumettre des recommandations quant à la critique du comportement sexiste des députés en cause.

Le président de la Chambre déclare que, conformément au paragraphe 9(2) du Règlement, il donnera suite à la question dans deux heures.

M. Wetmore (Gagetown-Petitcodiac) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant l'Assemblée législative à rétablir le service de traversier à Gagetown. (Pétition 35.)

M^{me} Wilson (Moncton-Sud-Ouest) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à réduire la vitesse limite, à désigner une zone d'école et à augmenter la présence de la GRC dans les environs de la Magnetic Hill School. (Pétition 36.)

M. LePage, du Comité permanent de la politique économique, présente le dixième rapport du comité pour la session, dont voici le texte :

le 2 mai 2017

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent de la politique économique demande à présenter son dixième rapport.

Le comité se réunit le 28 avril 2017 et étudie le projet de loi 59, *Loi modifiant la Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*, qu'il approuve sans amendement.

Le comité étudie aussi le projet de loi 67, *Loi concernant le jour de la Famille*, et accomplit une partie du travail à son sujet.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Le président du comité,
(signature)
Gilles LePage, député

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

M. Guitard donne avis de motion 33 portant que, le vendredi 5 mai 2017, appuyé par M. Bourque, il proposera ce qui suit :

que, par dérogation au Règlement de l'Assemblée et après l'adoption de la présente motion, 18 heures soient consacrées aux délibérations à toutes les étapes de l'étude des projets de loi 31, 60, 66 et 68, rétroactivement au 14 décembre 2016, que, à l'expiration de ces 18 heures, sauf conclusion antérieure de l'étude, le président de l'Assemblée, du Comité plénier ou du Comité permanent de la politique économique, selon le cas, interrompe les délibérations et procède à chaque mise aux voix nécessaire pour donner suite aux ordres portant deuxième lecture, étude en comité et rapport à la Chambre ainsi que troisième lecture et adoption de ces projets de loi, que, si nécessaire, il soit permis que ces projets de loi fassent l'objet de plus d'une lecture ou franchissent plus d'une étape le jour même

et que l'horaire de séance de l'Assemblée législative le vendredi 5 mai 2017, prescrit par ordre spécial de la Chambre adopté le 8 décembre 2016, soit prolongé, au besoin, jusqu'à l'expiration des délais impartis à toutes les étapes nécessaires à l'adoption des projets de loi et à leur sanction royale.

M. Fitch donne avis de motion 34 portant que, le jeudi 11 mai 2017, appuyé par M. Higgs, il proposera ce qui suit :

attendu que Becca Schofield, âgée de 17 ans et demeurant à Riverview, au Nouveau-Brunswick, a reçu un diagnostic de cancer en phase terminale ;

attendu que la liste du coeur de Becca visait à convaincre les gens de poser, au hasard, des actes de bonté, de les publier sur sa page

Facebook, dont le nom est *Becca's Battle with Butterscotch*, ou de les envoyer par gazouillis en utilisant le mot-clic #BeccaToldMeTo ;

attendu que le phénomène que sont les actes de bonté posés au hasard se répand dans le monde entier et que des centaines de personnes publient leurs actes de bonté en hommage à Becca ;

attendu que Becca a été reconnue par de nombreux organismes communautaires, par des dirigeants politiques à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, à la Chambre des communes et au Sénat du Canada et par le premier ministre du Canada, qui a signé un certificat la nommant leader émergente honoraire ;

attendu que l'école secondaire de Becca, la Riverview High School, et des gens du Nouveau-Brunswick ont demandé la proclamation d'une Journée Becca Schofield ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick souligne annuellement, le troisième samedi de septembre, la Journée Becca Schofield.

L'hon. M. Doucet, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le mercredi 3 mai 2017, la deuxième lecture des projets de loi d'intérêt privé 43, 50, 63, 64 et 65 sera appelée.

L'hon. M. Doucet annonce que l'intention du gouvernement est que, après la troisième lecture aujourd'hui, la deuxième lecture des projets de loi 17, 61 et 60 soit appelée.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

- 57, *Loi concernant la recherche* ;
- 58, *Loi concernant la Loi sur l'éducation et la Loi sur l'accès et la protection en matière de renseignements personnels sur la santé* ;
- 62, *Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée législative*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

Le débat ajourné reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 17, *Loi modifiant la Loi sur l'organisation judiciaire*.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 17 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 17, *Loi modifiant la Loi sur l'organisation judiciaire*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit

renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 61, *Loi sur la transparence des engagements électoraux*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Albert, vice-président, assume sa suppléance.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 61 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 61, *Loi sur la transparence des engagements électoraux*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

Le débat ajourné reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 60, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick*.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 60 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 60, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

La séance, suspendue à 15 h 15, reprend à 15 h 30. Le président de la Chambre est au fauteuil.

Le préavis de deux heures ayant été donné, le président de la Chambre invite l'hon. M^{me} Harris à exposer sa question de privilège soulevée plus tôt au cours de la séance. M. Higgs intervient au sujet de la question et présente des excuses au nom des trois députés de l'opposition officielle.

Le président de la Chambre reçoit les excuses présentées par le chef de l'opposition. Le président met aussi les parlementaires en garde contre la tenue de propos semblables à l'avenir, demande que les parlementaires fassent preuve de respect mutuel et informe la Chambre que l'affaire est close.

La séance est levée à 16 h.

Jour de séance 45

le mercredi 3 mai 2017

10 h

Prière.

Conformément à l'article 10 du Règlement, l'hon. M^{me} Harris soulève la question de privilège relativement au contenu d'un gazouillis publié le soir précédent par M. Fitch. Ce dernier présente par la suite ses excuses.

M. LePage, du Comité permanent de la politique économique, présente le onzième rapport du comité pour la session, dont voici le texte :

le 3 mai 2017

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent de la politique économique demande à présenter son onzième rapport.

Le comité se réunit le 2 mai 2017 et étudie les projets de loi suivants, qu'il approuve sans amendement :

- 40, *Loi modifiant la Loi sur les conflits d'intérêts des députés et des membres du Conseil exécutif*;
- 67, *Loi concernant le jour de la Famille*;
- 68, *Loi sur les emprunts de 2017*.

Le comité étudie aussi le projet de loi 10, *Loi modifiant la Loi sur l'éducation*, qu'il approuve avec un amendement.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Le président du comité,
(signature)
Gilles LePage, député

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

M^{me} Dubé, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que, le jeudi 4 mai 2017, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : motions 34, 27, 29 et 32, projet de loi 27 puis motion 6.

Il est unanimement convenu de passer outre à l'avis de motion 34 et de débattre la motion jeudi.

L'hon. M. Doucet, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que, après la troisième lecture, la deuxième lecture des projets de loi d'intérêt privé 43, 50, 63, 64 et 65 soit appelée.

Est lu une troisième fois le projet de loi suivant :

59, *Loi modifiant la Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée.*

Il est ordonné que ce projet de loi soit adopté.

Sont lus une deuxième fois les projets de loi d'intérêt privé suivants :

43, *Loi modifiant la Loi sur le régime de retraite des employés de la cité de Moncton ;*

50, *Loi modifiant la Loi de 2003 sur l'Église anglicane ;*

63, *Loi modifiant la Loi relative à l'Association des designers d'intérieur immatriculés du Nouveau-Brunswick.*

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi d'intérêt privé 64, *Loi régissant la profession de conseiller et de conseillère thérapeute agréé*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi d'intérêt privé 64 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi d'intérêt privé 64, *Loi régissant la profession de conseiller et de conseillère thérapeute agréé*, est en conséquence lu une deuxième fois.

Est lu une deuxième fois le projet de loi d'intérêt privé suivant :

65, *Loi sur les psychologues.*

Conformément à l'article 121 du Règlement, il est ordonné que les projets de loi d'intérêt privé 43, 50, 63, 64 et 65 soient lus une troisième fois sur-le-champ.

Sont lus une troisième fois les projets de loi d'intérêt privé suivants :

43, *Loi modifiant la Loi sur le régime de retraite des employés de la cité de Moncton ;*

50, *Loi modifiant la Loi de 2003 sur l'Église anglicane ;*

63, *Loi modifiant la Loi relative à l'Association des designers d'intérieur immatriculés du Nouveau-Brunswick ;*

64, *Loi régissant la profession de conseiller et de conseillère thérapeute agréé;*

65, *Loi sur les psychologues.*

Il est ordonné que ces projets de loi d'intérêt privé soient adoptés.

La séance est levée à 11 h 55.

Jour de séance 46

le jeudi 4 mai 2017

10 h

Prière.

M. Wetmore (Gagetown-Petitcodiac) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant l'Assemblée législative à rétablir le service de traversier à Gagetown. (Pétition 37.)

M. Coon (Fredericton-Sud) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à interdire la conduite de motoneiges sur les sentiers de randonnée pédestre au mont Carleton et à retarder la mise en oeuvre du projet de centre pour les motoneiges. (Pétition 38.)

M. Bourque (Kent-Sud) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à augmenter les taux d'aide sociale. (Pétition 39.)

M. LePage, du Comité permanent de la politique économique, présente le douzième rapport du comité pour la session, dont voici le texte :

le 4 mai 2017

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent de la politique économique demande à présenter son douzième rapport.

Le comité se réunit le 3 mai 2017 et étudie les projets de loi suivants, qu'il approuve sans amendement :

- 17, *Loi modifiant la Loi sur l'organisation judiciaire* ;
- 31, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick* ;
- 60, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick* ;
- 66, *Loi concernant la Loi sur le financement de l'activité politique.*

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Le président du comité,
(signature)
Gilles LePage, député

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par M. Fairgrieve :

71, *Loi modifiant la Loi sur le financement de l'activité politique.*

Sur autorisation de la Chambre, l'hon. M. Doucet, appuyé par l'hon. M. Ames, propose ce qui suit :

que la liste des membres du Comité permanent des corporations de la Couronne soit modifiée par la substitution, au nom de M. Bernard LeBlanc, de celui de M. Chiasson ;

que la liste des membres du Comité permanent de modification des lois soit modifiée par la substitution, au nom de M. LePage, de celui de M. Bertrand LeBlanc ;

que la liste des membres du Comité permanent de la procédure, des privilèges et des hauts fonctionnaires de l'Assemblée soit modifiée par la substitution, au nom de M. Bertrand LeBlanc, de celui de M^{me} LeBlanc ;

que la liste des membres du Comité permanent des comptes publics soit modifiée par la substitution, au nom de M^{me} LeBlanc, de celui de M. Albert. (Motion 35.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Sur la motion de l'hon. M. Doucet, appuyé par le premier ministre, il est résolu ce qui suit :

que l'Assemblée, à la levée de la séance le vendredi 5 mai 2017, s'ajourne au mardi 24 octobre 2017, sauf que, si le président de l'Assemblée, après consultation du gouvernement, est convaincu que, dans l'intérêt public, la Chambre doit se réunir plus tôt dans l'intervalle, il peut donner avis qu'il a acquis cette conviction, en indiquant dans cet avis la date de convocation de la Chambre, date à laquelle la Chambre se réunit et conduit ses travaux comme si elle avait été dûment ajournée à cette date ;

que, en cas d'empêchement du président par suite de maladie ou pour une autre cause, l'un ou l'autre des vice-présidents le supplée pour l'application du présent ordre.

L'hon. M. Doucet, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que, après la troisième lecture, la séance soit suspendue jusqu'à 14 h, après quoi, moyennant le

consentement unanime, la troisième lecture des projets de loi 31, 60, 66, 17 et 10 sera appelée, puis les affaires émanant de l'opposition seront étudiées.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

- 40, *Loi modifiant la Loi sur les conflits d'intérêts des députés et des membres du Conseil exécutif*;
- 67, *Loi concernant le jour de la Famille* ;
- 68, *Loi sur les emprunts de 2017*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

Le consentement unanime relativement à l'appel de la troisième lecture des projets de loi 31, 60, 66, 17 et 10 est refusé. Le président de la Chambre déclare qu'il reviendra sur la question à 14 h.

La séance, suspendue à 11 h 45, reprend à 14 h.

Il est unanimement convenu que les projets de loi 31, 60, 66, 17 et 10 soient lus une troisième fois sur-le-champ.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

- 31, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick* ;
- 60, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick* ;
- 66, *Loi concernant la Loi sur le financement de l'activité politique* ;
- 17, *Loi modifiant la Loi sur l'organisation judiciaire* ;
- 10, *Loi modifiant la Loi sur l'éducation*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

La séance, suspendue à 14 h 5, reprend à 14 h 30.

Conformément à l'avis de motion 34, M. Fitch, appuyé par M. Higgs, propose ce qui suit :

attendu que Becca Schofield, âgée de 17 ans et demeurant à Riverview, au Nouveau-Brunswick, a reçu un diagnostic de cancer en phase terminale ;

attendu que la liste du coeur de Becca visait à convaincre les gens de poser, au hasard, des actes de bonté, de les publier sur sa page Facebook, dont le nom est *Becca's Battle with Butterscotch*, ou de les envoyer par gazouillis en utilisant le mot-clic #BeccaToldMeTo ;

attendu que le phénomène que sont les actes de bonté posés au hasard se répand dans le monde entier et que des centaines de personnes publient leurs actes de bonté en hommage à Becca ;

attendu que Becca a été reconnue par de nombreux organismes communautaires, par des dirigeants politiques à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, à la Chambre des communes et au Sénat du Canada et par le premier ministre du Canada, qui a signé un certificat la nommant leader émergente honoraire ;

attendu que l'école secondaire de Becca, la Riverview High School, et des gens du Nouveau-Brunswick ont demandé la proclamation d'une Journée Becca Schofield ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick souligne annuellement, le troisième samedi de septembre, la Journée Becca Schofield.

La question proposée, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion 34, mise aux voix, est adoptée.

Le débat reprend sur l'amendement de la motion 27, proposé par l'hon. M. Kenny, appuyé par M. Chiasson, dont voici le texte :

AMENDEMENT

que la motion 27 soit amendée comme suit :

dans le premier paragraphe de la résolution, par la substitution, à tout ce qui suit « gouvernement actuel », de « à examiner davantage les pratiques exemplaires liées à la sécurité des autobus scolaires, y compris l'utilisation d'outils technologiques. » ;

par la suppression du deuxième paragraphe de la résolution.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M^{me} LeBlanc, vice-présidente, assume sa suppléance.

Le débat se termine. L'amendement, mis aux voix, est adopté.

La question est proposée au sujet de la motion 27 amendée, dont voici le texte :

attendu que, au Canada, l'utilisation de caméras installées à bord d'autobus scolaires est courante, plus particulièrement dans les

provinces avoisinantes de l'Île-du-Prince-Édouard et de la Nouvelle-Écosse ;

attendu que les conducteurs imprudents qui, au quotidien, omettent de s'arrêter pour les autobus scolaires mettent la sécurité des élèves à risque ;

attendu qu'une séquence vidéo, en enregistrant le numéro de la plaque d'immatriculation et en fournissant une preuve de l'infraction, aiderait les forces de l'ordre à arrêter les conducteurs qui ne s'arrêtent pas pour les autobus scolaires ;

attendu que la sécurité de nos enfants, dont le transport pour se rendre à l'école et en revenir est assuré par les chauffeurs d'autobus, qui font un travail exceptionnel et fournissent un excellent service, est de première importance pour tous les parents du Nouveau-Brunswick ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée exhorte le gouvernement actuel à examiner davantage les pratiques exemplaires liées à la sécurité des autobus scolaires, y compris l'utilisation d'outils technologiques.

La motion 27 amendée, mise aux voix, est adoptée.

Conformément à l'avis de motion 29, M. K. MacDonald, appuyé par M. Northrup, propose ce qui suit :

attendu que l'industrie agricole et agroalimentaire du Nouveau-Brunswick contribue au produit intérieur brut de notre province à hauteur de 1,4 milliard de dollars chaque année ;

attendu que, pour chaque dollar généré par les producteurs agricoles du Nouveau-Brunswick, trois dollars additionnels sont injectés dans notre économie provinciale ;

attendu que les producteurs agricoles canadiens seront obligés, d'ici à 2018, de composer avec quatre nouvelles hausses des coûts hors production, soit les contributions de l'employeur au Régime de pensions du Canada et à l'assurance-emploi, le salaire minimum, la taxe sur le carbone et l'impôt sur le revenu des corporations ;

attendu que les producteurs agricoles du Nouveau-Brunswick sont aux prises avec des coûts accrus en raison des hausses du taux de cotisation imposées par Travail sécuritaire NB ;

attendu que, dans sa forme actuelle, la *Loi sur la salubrité des aliments au Canada* obligera les producteurs agricoles qui vendent des produits à l'extérieur de leur propre province à être titulaires d'une licence interprovinciale ;

attendu que la licence interprovinciale s'accompagnera de l'obligation, pour les producteurs agricoles, de payer de plus en plus de frais liés aux inspections et aux initiatives de recouvrement des coûts de l'Agence canadienne d'inspection des aliments ;

attendu que les coûts hors production susmentionnés concourent à créer un désavantage concurrentiel par rapport à d'autres régions productrices de produits agricoles ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick exhorte le gouvernement à s'opposer à l'initiative de recouvrement des coûts de l'Agence canadienne d'inspection des aliments ainsi qu'à la *Loi sur la salubrité des aliments au Canada*, dans sa forme actuelle.

La question proposée, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion 29, mise aux voix, est rejetée.

Conformément à l'avis de motion 32, M^{me} Dubé, appuyée par M. Wetmore, propose ce qui suit :

attendu que les chiens d'assistance sont de plus en plus utilisés pour venir en aide aux personnes atteintes d'une incapacité physique ou mentale, comme un état de stress post-traumatique, une maladie chronique débilitante, l'autisme, la cécité, la surdité ou un trouble de mobilité ou de la parole ;

attendu que les chiens d'assistance peuvent améliorer considérablement la qualité de vie des personnes aux prises avec une incapacité physique ou mentale, réduisant ainsi le recours à la médication et aux traitements nécessaires au maintien du niveau de santé, de confort et de bonheur ressenti par le patient ;

attendu que les chiens d'assistance ont besoin d'activités extérieures et d'exercice, ce qui incite aussi leur propriétaire à s'adonner à des activités extérieures et à faire de l'exercice et favorise la participation au sein de la collectivité et les bienfaits de la pratique régulière d'un exercice physique et d'une routine pour le propriétaire ;

attendu que les personnes ayant une incapacité mentale peuvent subir une tension et une pression constantes dans des situations

sociales et que les chiens d'assistance servent de barrière physique qui maintient les autres à une distance confortable, ce qui permet au propriétaire de participer pleinement à des activités sociales et économiques ;

attendu que les chiens d'assistance sont dressés pour comprendre le comportement d'une personne et des signes physiques et peuvent être en mesure de prévenir des blessures ou de la détresse superflues chez le propriétaire, réduisant ainsi la nécessité d'une intervention médicale ou d'un traitement évitables ;

attendu que des études ont démontré que les interactions avec des animaux provoquent des modifications biochimiques chez la personne et l'animal, ce qui donne lieu à un sentiment de calme et à une baisse de la pression artérielle ;

attendu que les propriétaires de chien d'assistance vivent avec une incapacité physique ou mentale et que, par conséquent, il est plus probable qu'ils touchent un faible revenu et ne soient pas en mesure de participer pleinement au marché du travail ;

attendu que la santé des chiens d'assistance et les soins qu'ils requièrent sont nécessaires pour assurer la bonne santé des propriétaires ayant une incapacité et les soins qu'ils requièrent ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement du Nouveau-Brunswick à ajouter les services vétérinaires pour les chiens d'assistance comme prestation au titre du programme de services d'assistance médicale de Développement social, car il s'agit d'une nécessité pour la santé et le bien-être des personnes ayant une incapacité.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, l'hon. M. Horsman, appuyé par l'hon. M. Arseneault, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion 32 soit amendée comme suit :

dans le paragraphe de la résolution, par la substitution, à tout ce qui suit le terme « Nouveau-Brunswick », du passage suivant :

« , par l'intermédiaire du ministère du Développement social, à continuer d'appuyer les personnes ayant une incapacité afin qu'elles puissent maintenir l'utilisation de chiens d'assistance dressés pour

accomplir des tâches précises liées à leur incapacité et à continuer de subvenir aux frais de vétérinaire et de toilettage des chiens d'assistance. ».

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le débat se termine. L'amendement, mis aux voix, est adopté.

La question est proposée au sujet de la motion 32 amendée, dont voici le texte :

attendu que les chiens d'assistance sont de plus en plus utilisés pour venir en aide aux personnes atteintes d'une incapacité physique ou mentale, comme un état de stress post-traumatique, une maladie chronique débilante, l'autisme, la cécité, la surdité ou un trouble de mobilité ou de la parole ;

attendu que les chiens d'assistance peuvent améliorer considérablement la qualité de vie des personnes aux prises avec une incapacité physique ou mentale, réduisant ainsi le recours à la médication et aux traitements nécessaires au maintien du niveau de santé, de confort et de bonheur ressenti par le patient ;

attendu que les chiens d'assistance ont besoin d'activités extérieures et d'exercice, ce qui incite aussi leur propriétaire à s'adonner à des activités extérieures et à faire de l'exercice et favorise la participation au sein de la collectivité et les bienfaits de la pratique régulière d'un exercice physique et d'une routine pour le propriétaire ;

attendu que les personnes ayant une incapacité mentale peuvent subir une tension et une pression constantes dans des situations sociales et que les chiens d'assistance servent de barrière physique qui maintient les autres à une distance confortable, ce qui permet au propriétaire de participer pleinement à des activités sociales et économiques ;

attendu que les chiens d'assistance sont dressés pour comprendre le comportement d'une personne et des signes physiques et peuvent être en mesure de prévenir des blessures ou de la détresse superflues chez le propriétaire, réduisant ainsi la nécessité d'une intervention médicale ou d'un traitement évitables ;

attendu que des études ont démontré que les interactions avec des animaux provoquent des modifications biochimiques chez la personne

et l'animal, ce qui donne lieu à un sentiment de calme et à une baisse de la pression artérielle ;

attendu que les propriétaires de chien d'assistance vivent avec une incapacité physique ou mentale et que, par conséquent, il est plus probable qu'ils touchent un faible revenu et ne soient pas en mesure de participer pleinement au marché du travail ;

attendu que la santé des chiens d'assistance et les soins qu'ils requièrent sont nécessaires pour assurer la bonne santé des propriétaires ayant une incapacité et les soins qu'ils requièrent ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement du Nouveau-Brunswick, par l'intermédiaire du ministère du Développement social, à continuer d'appuyer les personnes ayant une incapacité afin qu'elles puissent maintenir l'utilisation de chiens d'assistance dressés pour accomplir des tâches précises liées à leur incapacité et à continuer de subvenir aux frais de vétérinaire et de toilettage des chiens d'assistance.

La motion 32 amendée, mise aux voix, est adoptée.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 27, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M^{me} LeBlanc reprend la suppléance à la présidence de la Chambre.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 27 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est rejetée.

Conformément à l'avis de motion 6, M. Coon, appuyé par M. Keirstead, propose ce qui suit :

attendu que le gouvernement dépose chaque année son budget principal et ses comptes publics faisant état de ses dépenses et recettes ;

attendu que les dépenses qui figurent dans le budget principal du gouvernement n'incluent pas actuellement le manque à gagner attribuable aux dépenses fiscales, y compris les crédits d'impôt et les exonérations fiscales ;

attendu que des organismes internationaux, dont le Fonds monétaire international et l'Organisation de coopération et de développement économiques, font la promotion de normes comptables dans le secteur

public qui obligent les gouvernements à faire rapport de leurs dépenses fiscales ;

attendu que d'autres autorités du Canada, y compris la Colombie-Britannique et le gouvernement du Canada, font rapport chaque année de leurs dépenses fiscales ;

attendu qu'il incombe au gouvernement de rendre des comptes à la population qu'il représente ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à inclure dans son budget principal, à compter de 2017-2018, le manque à gagner total attribuable aux dépenses fiscales pour chaque exercice financier.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le débat se termine. La motion 6, mise aux voix, est rejetée.

La séance est levée à 18 h.

Jour de séance 47

le vendredi 5 mai 2017

9 h

Prière.

M. Wetmore (Gagetown-Petitcodiac) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant l'Assemblée législative à rétablir le service de traversier à Gagetown. (Pétition 40.)

Sur autorisation de la Chambre, l'hon. M. Doucet, appuyé par le premier ministre, propose ce qui suit :

que les délibérations que le Comité permanent de la politique économique a tenues à la Chambre de l'Assemblée législative du 22 novembre 2016 au 4 mai 2017 inclusivement pour étudier les projets de loi dont il a été saisi soient consignées au *Journal des débats* de la troisième session de la 58^e législature du Nouveau-Brunswick. (Motion 36.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'hon. M. Doucet, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la séance soit suspendue jusqu'à 11 h 30, après quoi la sanction royale aura lieu.

La séance, suspendue à 10 h 15, reprend à 11 h 30.

S.H. la lieutenant-gouverneure est annoncée et, invitée à faire son entrée, prend place au trône.

Le président de la Chambre s'adresse à Son Honneur, en ces termes :

Qu'il plaise à Votre Honneur,

L'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick a adopté au cours de la période de session écoulée plusieurs projets de loi que je prie respectueusement en son nom Votre Honneur de sanctionner.

Le greffier adjoint suppléant donne lecture du titre des projets de loi, que voici :

- 10, *Loi modifiant la Loi sur l'éducation* ;
- 17, *Loi modifiant la Loi sur l'organisation judiciaire* ;
- 23, *Loi modifiant la Loi sur la représentation dans l'industrie de la pêche côtière* ;
- 30, *Loi modifiant la Loi sur le mariage* ;

- 31, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick* ;
- 32, *Loi modifiant la Loi sur les arrangements préalables de services de pompes funèbres* ;
- 37, *Loi concernant la Loi sur le changement de nom et la Loi sur les statistiques de l'état civil* ;
- 39, *Loi concernant l'ouverture des dossiers d'adoption scellés* ;
- 40, *Loi modifiant la Loi sur les conflits d'intérêts des députés et des membres du Conseil exécutif* ;
- 42, *Loi concernant la protection des animaux* ;
- 43, *Loi modifiant la Loi sur le régime de retraite des employés de la cité de Moncton* ;
- 44, *Loi sur la gouvernance locale* ;
- 45, *Loi sur l'urbanisme* ;
- 46, *Loi concernant la gouvernance locale et l'urbanisme* ;
- 48, *Loi concernant la « Loi d'Ellen »* ;
- 49, *Loi modifiant la Loi sur les services à la famille* ;
- 50, *Loi modifiant la Loi de 2003 sur l'Église anglicane* ;
- 51, *Loi modifiant la Loi sur les droits de la personne* ;
- 53, *Loi modifiant la Loi sur les travaux publics* ;
- 54, *Loi modifiant la Loi sur les agences de recouvrement* ;
- 55, *Loi sur les services d'évaluation du crédit* ;
- 56, *Loi modifiant la Loi sur le financement de l'activité politique* ;
- 57, *Loi concernant la recherche* ;
- 58, *Loi concernant la Loi sur l'éducation et la Loi sur l'accès et la protection en matière de renseignements personnels sur la santé* ;
- 59, *Loi modifiant la Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée* ;
- 60, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick* ;
- 62, *Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée législative* ;
- 63, *Loi modifiant la Loi relative à l'Association des designers d'intérieur immatriculés du Nouveau-Brunswick* ;
- 64, *Loi régissant la profession de conseiller et de conseillère thérapeute agréé* ;
- 65, *Loi sur les psychologues* ;
- 66, *Loi concernant la Loi sur le financement de l'activité politique* ;
- 67, *Loi concernant le jour de la Famille* ;
- 68, *Loi sur les emprunts de 2017* ;
- 70, *Loi supplémentaire de 2015-2016 (1) portant affectation de crédits.*

Son Honneur accorde sa sanction, en ces termes :

La reine le veut. It is the Queen's wish.

Le greffier de l'Assemblée législative proclame la sanction de Son Honneur, en ces termes :

Au nom de Sa Majesté, S.H. la lieutenant-gouverneure sanctionne ces projets de loi, les édicte et en ordonne l'impression.

Le président de la Chambre s'adresse à Son Honneur, en ces termes :

Qu'il plaise à Votre Honneur,

L'Assemblée législative, s'étant appliquée avec diligence à l'étude des diverses affaires dont il est fait mention dans le discours qu'il vous a plu de prononcer à l'ouverture de la session et d'autres questions d'intérêt pour la population de la province, soumet humblement à l'approbation de Votre Honneur un projet de loi intitulé *Loi de 2017-2018 portant affectation de crédits* (projet de loi 69).

Son Honneur répond :

La reine le veut. It is the Queen's wish.

Le greffier proclame la sanction de Son Honneur, en ces termes :

Son Honneur remercie les sujets fidèles et loyaux de Sa Majesté, accepte leur bienveillance et sanctionne ce projet de loi.

Son Honneur se retire de la Chambre. Le président de l'Assemblée remonte au fauteuil.

La séance est levée à 12 h 15.

Jour de séance 48

le mardi 24 octobre 2017

11 h

Prière.

Sur autorisation de la Chambre, et conformément à la résolution portant constitution du Comité spécial sur le cannabis (motion 31), l'hon. M. Bourque présente le rapport définitif du comité, déposé au bureau du greffier de l'Assemblée législative et publié le 1^{er} septembre 2017, dont voici le texte :

le 1^{er} septembre 2017

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

J'ai le plaisir de présenter le rapport définitif du Comité spécial sur le cannabis intitulé *Consultations auprès des gens du Nouveau-Brunswick : la légalisation du cannabis à des fins récréatives au Nouveau-Brunswick*. Le comité a été chargé de mener des consultations publiques en lien avec un rapport provisoire du groupe de travail provincial sur la légalisation du cannabis et de présenter à la Chambre un résumé des consultations publiques y ayant trait.

Au nom du comité, j'aimerais remercier les intervenants et les membres du public qui ont comparu devant le comité ainsi que les particuliers et les groupes qui lui ont présenté des mémoires. De plus, je tiens à exprimer ma reconnaissance aux membres du comité pour leur contribution à l'exécution de notre mandat.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le président du comité,
(signature)
Benoît Bourque, député

Voici le texte intégral du rapport du comité :

Introduction

En prévision de la légalisation du cannabis à des fins récréatives, qui a été proposée par le gouvernement du Canada et qui prendra effet en juillet 2018, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a annoncé le 7 mars 2017 la création d'un groupe de travail sur la légalisation du cannabis. Ce groupe de travail était chargé de consulter les parties prenantes provinciales et fédérales pour évaluer les risques et les possibilités liés à la légalisation du cannabis à des fins récréatives et de formuler des recommandations en vue d'une approche provinciale. Ses recommandations ont été présentées dans un rapport publié le 21 juin 2017.

Le 28 avril 2017, le gouvernement provincial a présenté la motion 31 à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick pour constituer un comité spécial chargé de mener des consultations publiques sur la légalisation du cannabis à des fins récréatives. Conformément au mandat que lui a confié l'Assemblée législative, le Comité spécial sur le cannabis a été chargé d'obtenir l'apport des gens du Nouveau-Brunswick pour déterminer si le modèle proposé par le groupe de travail devait être amélioré.

Plus de 70 intervenants ont comparu devant le comité au cours des consultations publiques tenues à Grand-Sault, à Atholville, à St. Stephen, à Saint John, à Moncton, à Miramichi et à Fredericton. Le comité a en outre suscité de l'intérêt à l'échelle locale et nationale; en effet, il a reçu 44 mémoires.

Le présent rapport vise à résumer le grand nombre d'observations, de suggestions et de mémoires soumis au comité spécial lors des consultations publiques. Les participants ont fait part d'idées et de points de vue créatifs à l'égard de maintes questions soulevées pendant ces consultations. Les opinions étaient variées. Certaines personnes du Nouveau-Brunswick s'opposent à la décision du gouvernement fédéral de légaliser le cannabis à des fins récréatives, tandis que d'autres y voient des débouchés économiques. Le rapport se veut une synthèse des consultations publiques et ne fournit aucune recommandation à l'Assemblée législative. Même si le cannabis thérapeutique, les produits comestibles et le chanvre industriel ne relèvent pas de la compétence du gouvernement provincial, de nombreux participants ont exprimé au comité spécial leurs préoccupations à cet égard.

Contexte

En 2015, le gouvernement du Canada s'est engagé à légaliser le cannabis à des fins récréatives, ce qui marque la fin de 90 années d'interdiction au Canada. En décembre 2016, le Groupe de travail sur la légalisation et la réglementation du cannabis, mandaté par le gouvernement fédéral, a rendu public le rapport intitulé *Un cadre pour la légalisation et la réglementation du cannabis au Canada*. Les recommandations du rapport s'appuient sur les recherches disponibles et des consultations publiques, et plus de 80 recommandations servent de fondement aux politiques visant la légalisation.

Le 13 avril 2017, le projet de loi C-45 (*Loi sur le cannabis*) et le projet de loi C-46 (*Loi modifiant le Code criminel*) ont été déposés à la Chambre des communes. La *Loi sur le cannabis* a pour but de décriminaliser le cannabis à des fins récréatives et d'habiliter le gouvernement fédéral à délivrer des licences à des producteurs, comme c'est le cas actuellement pour le cannabis thérapeutique. Les provinces et les territoires ont la responsabilité de surveiller la vente du cannabis à des fins récréatives (non thérapeutique), ainsi que les programmes de santé et de sécurité. Le projet de loi C-46 porte principalement sur la conduite avec capacités affaiblies et vise à moderniser, à simplifier et à renforcer le *Code criminel* ainsi qu'à durcir les sanctions. Il crée également de nouvelles infractions pour les conducteurs sous l'effet du cannabis.

Le gouvernement fédéral prévoit que les deux projets de loi auront force de loi en juillet 2018, ce qui donne aux provinces et aux territoires à peine un peu plus d'un an pour créer un modèle de distribution et des initiatives en matière de santé et de sécurité publiques. Si une province ou un territoire ne dispose pas d'un modèle de distribution à la date prévue, ses résidents pourront acheter du cannabis à des fins récréatives dans une autre région au moyen de commandes postales. En conséquence, la légalisation du cannabis à des fins récréatives ne rapportera aucune recette aux provinces sans détaillants ; cependant, ces dernières seront tout de même responsables des questions au chapitre de la santé et de la sécurité publiques en lien avec la légalisation du cannabis.

Consensus

Au cours des consultations publiques qu'il a tenues à l'échelle de la province, le Comité spécial sur le cannabis a entendu divers points de vue sur le cadre proposé pour le cannabis à des fins récréatives au Nouveau-Brunswick. Les sections suivantes du rapport font état des points de vue présentés au comité. Bien que les opinions sur le modèle proposé diffèrent, certaines questions ont fait consensus parmi les participants. De façon générale, ces derniers ont convenu qu'une stratégie visant la légalisation du cannabis à des fins récréatives devrait s'appuyer sur les priorités suivantes :

Bien faire les choses

Il n'y a qu'une seule occasion de mettre en oeuvre le modèle choisi — les participants veulent que d'emblée la province fasse bien les choses.

Garder le cannabis hors de portée des jeunes

La sécurité des jeunes est une priorité absolue. Les participants conviennent que la question du bien-être des enfants et des jeunes doit être bien prise en compte lors de la conception et de la mise en oeuvre des politiques en matière de cannabis à des fins récréatives.

Faire obstacle au crime organisé

Les participants étaient d'accord pour dire que le cannabis ne devrait plus servir à financer le crime organisé. Une grande majorité des gens ont indiqué au comité qu'une partie des recettes tirées de la vente du cannabis à des fins récréatives devrait plutôt être consacrée à l'éducation et aux soins de santé.

Investir dans l'éducation

Des participants ont dit au comité que la légalisation du cannabis à des fins récréatives doit s'accompagner d'une campagne d'éducation énergique pour aider les consommateurs éventuels de tout âge à prendre des décisions éclairées.

Traiter les préoccupations en matière de santé

Des participants ont indiqué au comité qu'ils veulent que le Nouveau-Brunswick fasse preuve de prévoyance à l'égard des ressources en matière de santé physique et mentale et qu'il en garantisse l'accès pour les personnes qui en ont besoin.

Assurer la sécurité publique

Les participants veulent des lois claires et une application uniforme de celles-ci. Qu'ils soient au travail, sur la route ou chez eux, ils ne veulent pas que la légalisation du cannabis à des fins récréatives porte atteinte à leur sécurité ou à celle de leurs proches.

Discussion : modèle de vente au détail**Recommandation du groupe de travail**

Le Groupe de travail du Nouveau-Brunswick sur la légalisation du cannabis a étudié la légalisation du cannabis à des fins récréatives dans les États du Colorado et de Washington, qui sont passés directement à un modèle privé de distribution, ce qui a mené à l'établissement d'un grand nombre d'entreprises privées de cannabis. Depuis, ces États ont de la difficulté à réglementer le secteur privé et à faire obstacle au marché illicite. En faisant fond sur les expériences en question, le groupe de travail propose que la vente du cannabis à des fins récréatives soit réalisée par l'intermédiaire d'un distributeur public dans des magasins exploités par le gouvernement. Selon le groupe de travail, il s'agit là du meilleur compromis pour limiter l'accès des jeunes au cannabis à des fins récréatives et assurer des prix concurrentiels par rapport aux prix sur le marché illicite.

Ce qui nous a été communiqué

Bon nombre de participants croient que les détaillants privés procureraient au Nouveau-Brunswick des avantages économiques considérables. Ils ont donné comme exemple les cigarettes, dont la vente est actuellement assurée par le secteur privé, et Alcool NB Liquor (ANBL), qui réalise aussi des ventes par le truchement de magasins de franchise privés. Certaines personnes y voient une occasion pour les petits producteurs artisanaux d'intégrer le marché. Le comité a entendu que l'innovation et l'adaptabilité, essentielles à un marché émergent, caractérisent les détaillants et les distributeurs du secteur privé.

Par ailleurs, des personnes ont demandé que soit créée une nouvelle société de la Couronne gérée par ANBL qui s'occuperait de la vente au détail du cannabis à des fins récréatives au Nouveau-Brunswick. Beaucoup de personnes pensent qu'une telle mesure aiderait à empêcher que les profits générés par la vente du cannabis financent le crime organisé, faciliterait la réglementation du zonage pour les municipalités et simplifierait le processus de distribution pour les producteurs. Il a en outre été dit au comité que la mesure pourrait faciliter l'application de la loi et assurer l'uniformité des renseignements fournis et de la formation dans les points de vente.

Les opinions sont partagées chez les participants sur la question de la vente au détail du cannabis et de l'alcool dans un même endroit. Des personnes craignent qu'une telle option n'encourage la consommation simultanée de cannabis et d'alcool et ne pose un risque de rechute pour ce qui est d'anciennes dépendances aux drogues et à l'alcool. D'autres personnes croient que l'établissement de points de vente destinés exclusivement au cannabis à des fins récréatives constituerait un gaspillage de ressources.

Par ailleurs, des personnes ont indiqué que la légalisation du cannabis à des fins récréatives garantirait la distribution de produits sécuritaires et réglementés.

Les municipalités sont préoccupées par l'emplacement des points de vente du cannabis à des fins récréatives. Elles ont demandé au gouvernement de préciser le rôle des municipalités en ce qui a trait à des questions de politiques, telles que le zonage et l'emplacement des points de vente. De plus, les participants ont convenu que les points de vente du cannabis devraient être situés loin des écoles, des terrains de jeux et des garderies.

La majorité des participants ont en outre convenu que, peu importe le détaillant, le personnel des points de vente devrait être bien formé et renseigné. Les détaillants devraient être en mesure de renseigner la clientèle sur les effets de la consommation, sur la teneur en tétrahydrocannabinol (THC) et en cannabidiol (CBD) ainsi que sur les recommandations et les indications relatives à l'usage sécuritaire des produits. Il a été proposé que les collèges communautaires de la province offrent des programmes de formation à l'intention des employés des points de vente au détail.

Les participants, y compris des responsables de l'application de la loi, ont exhorté le gouvernement à s'assurer que le prix fixé pour la vente du cannabis légal à des fins récréatives favorise une éventuelle disparition du marché illicite.

Discussion : âge légal

Recommandation du groupe de travail

La loi fédérale sur le cannabis établit à 18 ans l'âge minimum pour posséder et consommer du cannabis à des fins récréatives. Même si l'âge minimum légal sera de 18 ans au Canada, les provinces et les territoires peuvent fixer une limite d'âge plus élevée. Le Groupe de travail du Nouveau-Brunswick sur la légalisation du cannabis propose d'établir à 19 ans l'âge légal afin qu'il corresponde à celui qui est fixé pour l'alcool et le tabac.

Ce qui nous a été communiqué

Nombreux sont les participants qui approuvent l'âge de 19 ans proposé par le groupe de travail puisqu'il correspond à l'âge légal pour consommer de l'alcool, à l'âge de la majorité, et que cela simplifiera les efforts d'application de la loi. Certains ont aussi signalé que le fait de fixer l'âge légal à plus de 19 ans pourrait alimenter le marché illicite, car beaucoup de jeunes consomment déjà du cannabis.

Toutefois, les participants n'étaient pas unanimes. Le comité a appris que beaucoup de personnes, notamment du milieu médical, se préoccupent des effets du cannabis sur le développement du cerveau. De plus, des personnes ont laissé entendre que la consommation de cannabis à des fins récréatives pouvait amener les gens à essayer des drogues plus dures.

Il a été fait mention que l'âge légal courant aux États-Unis est de 21 ans, ce qui, dans la plupart des États, correspond à l'âge légal pour consommer de l'alcool.

Le comité a aussi appris des Premières nations et de collectivités près de la frontière du Québec que le magasinage transfrontalier pourrait poser problème, comme c'est le cas actuellement pour l'alcool, si l'âge légal au Québec était inférieur à l'âge fixé au Nouveau-Brunswick.

Même si la plupart des observations formulées au comité étaient axées sur les jeunes, des participants ont appelé à la prudence, car les consommateurs de cannabis à des fins récréatives ne seront pas que des jeunes. Ils ont indiqué que l'accès aux ressources éducatives est nécessaire pour tous les gens qui consommeront du cannabis à des fins récréatives, qu'ils soient âgés de 19 ans ou de 90 ans.

Discussion : jeunesse

Recommandation du groupe de travail

Même si la *Loi sur le cannabis* du gouvernement fédéral fixe à 18 ans l'âge minimum pour la consommation de cannabis à des fins récréatives, le milieu médical indique clairement que la consommation de cannabis présente des risques accrus pour la santé des jeunes de moins de 25 ans.

Ce qui nous a été communiqué

Accent mis sur l'éducation

Même si de nombreuses personnes appuient l'idée de fixer à 19 ans l'âge légal, les participants croient qu'il convient de porter une attention particulière aux enfants et aux jeunes jusqu'à l'âge de 25 ans. Les participants ont de façon unanime demandé qu'une éducation soit donnée, particulièrement aux jeunes. Indépendamment de l'âge légal, les participants ont indiqué au comité qu'ils veulent que leurs enfants puissent avoir accès à de l'information, par exemple les risques que pose à la santé et à la sécurité la consommation de cannabis à des fins récréatives, des indications sur la consommation et de l'information sur la conduite avec capacités affaiblies.

De nombreux participants ont proposé que les programmes d'études des écoles publiques soient adaptés dans le but de transmettre de l'information sur le cannabis, ceux-ci se modelant sur ce qui se fait actuellement en matière d'alcool et de drogues. Le comité a aussi entendu des propos appelant à une démarche communautaire à l'égard de l'éducation afin que les professionnels de la santé mentale, les médecins, les responsables de l'application de la loi, le personnel enseignant, les parents et autres organismes communautaires soient habilités à aider les jeunes à prendre des décisions responsables et éclairées sur la consommation récréative de cannabis.

La majorité des gens ont indiqué au comité qu'ils convenaient que l'éducation axée sur la prévention de la conduite en état d'ébriété était efficace. Il a été proposé que de telles campagnes servent de modèle pour des programmes semblables centrés sur la consommation de cannabis à des fins récréatives.

Accès

Bien que de nombreux participants approuvent l'âge légal de 19 ans pour consommer du cannabis, ils sont toutefois préoccupés par les effets sur les jeunes de la consommation de cannabis à des fins récréatives. Les effets possibles sur le développement du cerveau sont particulièrement préoccupants jusqu'à l'âge de 25 ans. Tout au long des consultations publiques, l'importance d'avoir des politiques qui encouragent l'exposition différée au cannabis a été un sujet récurrent.

Certaines personnes craignent que la légalisation, spécialement la possibilité de faire pousser à domicile un maximum de quatre plantes, rende la consommation récréative plus accessible pour les jeunes et les adolescents. D'autres affirment que la légalisation permettra de restreindre l'accès des jeunes au cannabis en limitant leur accès au marché illicite.

Santé mentale

En outre, la fourniture de services de santé mentale adéquats a fait partie des sujets couramment évoqués pendant les consultations, particulièrement en ce qui concerne les jeunes et les étudiants. Il a été suggéré que plus de ressources étaient nécessaires dans les écoles pour aider les élèves aux prises avec des problèmes de santé mentale et de dépendance. Il a été préconisé d'avoir plus de programmes de santé mentale, de traitements et de spécialistes en la matière.

Discussion : limites concernant la culture à domicile et la possession**Recommandation du groupe de travail**

Le Nouveau-Brunswick est en mesure de réduire les limites imposées par la *Loi sur le cannabis* du gouvernement fédéral quant à la quantité de cannabis à des fins récréatives qu'un adulte peut posséder légalement à l'extérieur du lieu d'habitation (30 g) et à la culture personnelle de cannabis à des fins récréatives (quatre plantes par lieu d'habitation, d'une hauteur maximale de 100 cm chacune). Le groupe de travail ne voit pas d'avantages à réduire l'une ou l'autre quantité, mais il recommande l'ajout des mesures de sécurité suivantes : exiger que le cannabis cultivé à domicile soit gardé dans un lieu sûr et inaccessible aux enfants ou au public ; définir lieu d'habitation en tant que logement comprenant une salle de bain et une cuisine (ce qui exclut ainsi une chambre dans une maison de chambres ou dans une résidence universitaire ou dans un autre logement partagé) ; confirmer que les locataires sont libres d'interdire la culture du cannabis à des fins récréatives.

Ce qui nous a été communiqué**Culture à domicile et possession**

Les participants n'ont pas manifesté de désaccord pour ce qui est de fixer à 30 g la limite de possession pour usage personnel, mais certains d'entre eux, notamment des autorités municipales et des agents de police, sont préoccupés par la réglementation entourant la culture à domicile. Des personnes ont indiqué qu'il pourrait être difficile d'appliquer les dispositions liées à la taille des plantes et au nombre de plantes cultivées dans un lieu d'habitation. Par

ailleurs, des personnes se sont demandé comment la police saurait si des plantes, sur une propriété privée, sont placées dans un lieu sûr et inaccessible aux enfants. Quelques participants ont proposé l'obligation, pour les personnes qui choisiraient de cultiver chez elles du cannabis à des fins récréatives, de détenir une licence, ce qui aiderait les agents de police.

Quelques participants craignaient que le fait de permettre la culture à domicile ne fasse que favoriser davantage le crime organisé. Ils s'inquiétaient aussi de la possibilité que la culture à domicile facilite l'accès au cannabis pour les jeunes et augmente le risque d'ingestion accidentelle de produits du cannabis chez les enfants.

Compte tenu des questions soulevées, les municipalités ont demandé si elles pourront réglementer la culture à domicile, la possession et l'emplacement des installations de production dans leur propre collectivité.

Définition du lieu d'habitation

Des participants ont indiqué au comité que la définition du lieu d'habitation qui sera employée dans la détermination des limites relatives à la culture à domicile devra être claire et sans faille. Des personnes craignent que les logements à forte densité d'occupation, en particulier ceux qui n'abritent pas de famille nucléaire, présentent un problème pour les services d'application de la loi. D'autres personnes ont des préoccupations relativement à la possession de multiples biens, tels qu'une maison et un chalet, situation qui pourrait complexifier la définition du lieu d'habitation. Les participants ont en outre convenu que les locataires devraient avoir le droit d'interdire la culture du cannabis sur leur propriété.

Discussion : sécurité publique

Recommandation du groupe de travail

Tel que proposé, le projet de loi fédéral C-46 permettrait aux agents de police d'effectuer des tests de salive en bord de route et, dans l'éventualité d'un résultat positif, ceux-ci seraient suivis d'analyses de sang. Le projet de loi fixe l'affaiblissement des capacités à un taux de 5 nanogrammes (ng) de THC par millilitre (ml) de sang ou à la combinaison de 2,5 ng de THC par ml de sang et d'un taux d'alcoolémie supérieur à 0,05 %.

Ce qui nous a été communiqué

Détection

Certains participants se préoccupent de la longue demi-vie d'élimination du THC dans le corps et du risque d'obtention de résultats faussement positifs sur les tests visant à déterminer l'affaiblissement des capacités. Ils ont fait remarquer que la technologie actuelle, bien qu'elle puisse détecter la teneur en THC, ne peut pas déterminer l'affaiblissement des capacités. Les participants ont indiqué que, tant que le lien entre la teneur en THC et l'affaiblissement des capacités ne sera pas mieux compris, les employeurs et les agents de police se heurteront à des difficultés liées à la détection et à l'application de la loi, ce qui pose des risques graves pour la santé et la sécurité des travailleurs et des conducteurs.

Capacités affaiblies au travail

La jurisprudence autorise les employeurs à exiger des employés qu'ils soient aptes à remplir leurs fonctions. En pratique, bien des défis se posent, notamment en ce qui concerne les médicaments sur ordonnance, les dépendances et la détermination des motifs légaux justifiant le dépistage chez les employés.

Des participants ont exprimé des préoccupations quant à leur capacité limitée à détecter, en milieu de travail, l'affaiblissement des facultés par le cannabis. Outre les questions suscitées par la distinction entre l'affaiblissement des facultés et la teneur en THC, les employeurs ont indiqué qu'ils veulent des lignes directrices précises concernant les motifs leur permettant de soumettre leurs employés à des tests de dépistage. Le comité a appris que les employeurs, en particulier dans les secteurs de la machinerie lourde et du transport, veulent pouvoir soumettre les employés à des tests de dépistage aléatoires afin d'assurer leur sécurité et celle de leur entourage. Il en est de même pour les établissements d'enseignement tels que les ateliers de métiers des collèges.

Des participants ont indiqué que la consommation récréative ou thérapeutique des gens dans leur temps libre pourrait avoir des répercussions sur leur travail si de meilleures méthodes de détection ne sont pas mises en place.

Conduite avec capacités affaiblies

Des agents de police et des participants ont exprimé des préoccupations au sujet de l'efficacité des méthodes de détection pour arrêter les conducteurs aux facultés affaiblies par le cannabis. La majorité des gens s'entendent pour dire que la conduite avec capacités affaiblies est un problème grave et que les services d'application de la loi doivent être bien outillés pour détecter les personnes qui conduisent sous l'effet du cannabis et pour les poursuivre en justice.

Discussion : développement économique**Recommandation du groupe de travail**

La légalisation du cannabis à des fins récréatives présente des possibilités économiques pour le Nouveau-Brunswick. La production du cannabis et la recherche-développement à cet égard pourraient entraîner la création d'un plus grand nombre d'emplois et offrir d'importantes perspectives sur le plan économique. Le groupe de travail a fait observer que la valorisation du potentiel économique, conjuguée à des politiques sociales judicieuses, pourrait être bien avantageuse pour le Nouveau-Brunswick.

Ce qui nous a été communiqué**Perspectives de production**

Un grand nombre de participants voient dans la production de cannabis une source de débouchés économiques. Ceux-ci se réjouissent à la perspective d'accueillir dans leur région des gens qui produisent légalement du cannabis, en raison surtout des possibilités de création d'emplois dans la province. Beaucoup de personnes espèrent aussi que la production de cannabis à des

fins récréatives entraînera la création d'emplois liés au secteur, dans des domaines tels que la commercialisation, les communications, les technologies de l'information, la recherche et l'essai.

Bien que la délivrance de licences relève du ministère fédéral de la Santé, des personnes ont dit que le gouvernement provincial et les détaillants de cannabis devraient appuyer les petits producteurs, notamment en aidant les petits producteurs illégaux à faire la transition vers le marché licite. Un lien a été fait entre les petits producteurs de cannabis et les producteurs de bière artisanale en ce sens qu'ils peuvent offrir une vaste gamme d'articles et de produits du cannabis à des fins récréatives. Des personnes estiment en outre qu'il s'agit là d'une façon de garder les profits dans la province, au bénéfice des propriétaires de petites entreprises.

Puissance

Plusieurs participants ont laissé entendre que des limites quant à la puissance du THC ne feraient que pousser le marché illicite à produire des produits plus concentrés. Des entrepreneurs ont indiqué qu'imposer trop de limites aux produits nuirait à la créativité et freinerait l'innovation dans le domaine. D'autres ont signalé que limiter la puissance des produits pourrait décourager la surconsommation et atténuer les risques pour la santé.

Premières nations

L'occasion qui se présente de participer à un nouveau marché en pleine croissance est accueillie favorablement par les communautés des Premières nations. Certaines offrent déjà des cours aux membres de leur collectivité afin qu'ils puissent postuler des emplois dans des installations de production de cannabis.

Les représentants des Premières nations ont dit que l'absence de renvoi au droit des Autochtones dans le rapport du groupe de travail les laisse perplexes. Ils ont aussi dit au comité qu'ils veulent savoir de quelle façon leurs gouvernements et leurs collectivités seront touchés afin de pouvoir tirer parti des programmes sociaux pertinents ainsi que des avantages économiques.

Investissement dans la formation

Beaucoup de gens croient que le marché du travail n'est pas adapté pour répondre aux exigences relatives à la production et à la vente de cannabis à des fins récréatives. Le comité a entendu des personnes préconiser l'élaboration de programmes de formation destinés aux employés des points de vente au détail et aux producteurs éventuels. Il a été proposé que les établissements postsecondaires offrent de la formation préparant au travail dans l'industrie du cannabis.

Discussion : recettes et dépenses

Recommandation du groupe de travail

La légalisation du cannabis à des fins récréatives pourrait générer des recettes fiscales additionnelles pour le Nouveau-Brunswick, à condition qu'un cadre réglementaire et un modèle de vente au détail provinciaux soient en

place d'ici à juillet 2018. Toutefois, la légalisation pourrait aussi entraîner de nouveaux coûts, notamment des coûts liés à l'administration, à la conformité, à l'application de la loi, aux soins de santé, à l'éducation et à la sensibilisation.

Ce qui nous a été communiqué

Approvisionnement

Beaucoup de personnes craignent que, au moment de la légalisation du cannabis à des fins récréatives, il y ait un manque considérable de stock, car le nombre de personnes qui produisent légalement du cannabis n'est pas suffisant pour répondre à la demande prévue. S'il y avait insuffisance de stock, les consommateurs pourraient se tourner vers le marché illicite, ce qui aurait une incidence sur les recettes fiscales provinciales. D'après des personnes, peu importe le modèle de vente au détail, le détaillant devrait, le plus rapidement possible, commencer à établir des liens et à conclure des contrats avec des fournisseurs pour que les gens du Nouveau-Brunswick aient accès, dès juillet 2018, à un approvisionnement sécuritaire, produit légalement. Des producteurs ont dit au comité que, pour assurer un approvisionnement adéquat et répondre à la demande prévue au Nouveau-Brunswick, ils devront être informés le plus tôt possible de toute réglementation portant sur la teneur en THC ainsi que de toute autre exigence relative à la production.

Loi sur les endroits sans fumée

La majorité des gens ont indiqué au comité que le cannabis ne devrait pas être consommé en public. La province a déjà édicté des modifications visant l'inclusion du cannabis dans la *Loi sur les endroits sans fumée*. Les participants ont fait remarquer que la question de fumer la cigarette dans des endroits publics pose toujours un problème ; ils s'attendent donc à ce qu'il en soit de même avec le cannabis. Par conséquent, les participants ont insisté sur une application plus rigoureuse de la loi, surtout dans le cas du cannabis, étant donné sa forte odeur et les effets euphoriques possibles causés par la fumée secondaire qui s'en dégage.

Répartition des recettes avec les municipalités

Un grand nombre de municipalités sont préoccupées par les coûts qu'elles pourraient engager en raison de la légalisation du cannabis à des fins récréatives. Certaines d'entre elles croient que les coûts liés à l'application de la loi augmenteront, surtout s'il est possible de prendre des arrêtés pour limiter certains aspects de la consommation et de la culture du cannabis à des fins récréatives. Les municipalités sont aussi préoccupées par le fait que, sans la répartition des recettes, elles ne seront pas en mesure d'assurer l'application des lois provinciales et des arrêtés municipaux.

Éducation

Les participants ont convenu que l'éducation est essentielle à l'adoption d'une attitude saine à l'égard de la consommation récréative de cannabis. Il a été dit au comité que la légalisation du cannabis à des fins récréatives entraîne une responsabilité quant à l'éducation des gens du Nouveau-Brunswick, surtout les enfants et les jeunes, concernant les risques que présente la consommation récréative. Les participants ont dit craindre que la légalisation

ne mène à la banalisation du cannabis et estiment que des campagnes d'éducation, à l'intérieur comme à l'extérieur du milieu scolaire, aideraient à diminuer ces risques. De nombreuses personnes croient que l'éducation pourrait réduire la consommation précoce.

S.H. la lieutenant-gouverneure est annoncée et, invitée à faire son entrée, prend place au trône.

Il plaît à Son Honneur de clore la session par le discours suivant :

Monsieur le premier ministre Gallant, Mesdames et Messieurs les parlementaires, le temps est venu de proroger la troisième session de la 58^e législature. Au cours de la période de session écoulée, vous avez obtenu du succès dans de nombreuses initiatives — toutes importantes pour la province, nos collectivités et les citoyens à titre individuel. Grâce à vous, notre province est plus en mesure de relever les défis et de tirer le maximum de nouvelles perspectives afin d'assurer un meilleur avenir.

Je tiens à remercier personnellement chacun et chacune d'entre vous ici présents de votre dévouement continu à la vie publique et au service du public, de votre engagement à l'égard de la Chambre et de ce que vous représentez pour les gens qui vous ont élus. Je vous encourage à poursuivre vos efforts assidus au nom de tous les gens du Nouveau-Brunswick pendant la prochaine session, qui débutera cet après-midi. Je vous encourage en outre à observer les conventions et traditions parlementaires et à faire preuve de respect à l'égard du processus ainsi que les uns envers les autres, avec la dignité que mérite cette Chambre historique. Vous êtes ici parce que les gens ont placé leur confiance et leurs espoirs en chacun de vous. J'ai aussi confiance en vous et dans notre processus législatif. Nous sommes une monarchie constitutionnelle. Le Nouveau-Brunswick a besoin de vous — de vous tous —, de votre direction, de votre commun accord, de votre coopération et de votre vision.

Quand les temps sont difficiles, cela exige une force de caractère, une conviction, une passion et une inspiration qui vous anime tous. Votre rôle n'est pas facile à exercer, mais vous êtes ici pour le bien de la province. N'oubliez jamais que nous sommes des gens d'un Nouveau-Brunswick uni. Nous sommes officiellement bilingues et fièrement multiculturels ; nous sommes un Nouveau-Brunswick.

Les travaux de la troisième session de la 58^e législature étant terminés, j'ai le privilège et le devoir d'ordonner, au nom de S.M. la reine Elizabeth II, reine du Canada, la prorogation de l'Assemblée législative. Puisse la Divine Providence continuer de guider et de bénir la population du Nouveau-Brunswick. Merci.

Donald J. Forestell, greffier de l'Assemblée législative, déclare ce qui suit :

Il plaît à S.H. la lieutenant-gouverneure que l'Assemblée législative soit prorogée jusqu'à 13 h aujourd'hui. L'Assemblée législative est donc prorogée et convoquée pour 13 h aujourd'hui.

La Chambre est prorogée à 11 h 17.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

Rapports annuels

caisse d'indemnisation établie en vertu de la <i>Loi sur l'indemnisation des pompiers</i> , 2016	(30 mai 2017) ;
Travail sécuritaire NB, 2016	(30 mai 2017) ;
vérificatrice générale, volume I, audit de performance, 2017	(20 juin 2017) ;
Corporation de financement des municipalités, 2016	(21 juin 2017) ;
Commissariat aux langues officielles, 2016-2017	(22 juin 2017) ;
Société de Kings Landing, 2013-2014	(10 juillet 2017) ;
Commission des services financiers et des services aux consommateurs, 2016-2017	(11 juillet 2017) ;
Recycle NB, 2016	(12 juillet 2017) ;
Conseil de la santé du Nouveau-Brunswick, 2016-2017	(14 juillet 2017) ;
états de divulgation publique des députés, 2016	(20 juillet 2017) ;
Commission des assurances du Nouveau-Brunswick, 2016	(21 juillet 2017) ;
Société d'assurance-dépôts des caisses populaires, 2016	(8 août 2017) ;
Société d'énergie du Nouveau-Brunswick, 2016-2017	(21 août 2017) ;
Réseau de santé Vitalité, 2016-2017	(29 août 2017) ;
Réseau de santé Horizon, 2016-2017	(12 septembre 2017) ;
Commission de l'énergie et des services publics, 2016-2017	(19 septembre 2017) ;
Société des alcools du Nouveau-Brunswick, 2016-2017	(19 septembre 2017) ;
comptes publics pour l'exercice terminé le 31 mars 2017, volume 1 (états financiers consolidés)	(28 septembre 2017) ;
vérificatrice générale, volume II, audit de performance, 2017	(3 octobre 2017) ;

ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux, résultats de la surveillance de la qualité de l'air, 2015	(5 octobre 2017) ;
Groupe Vestcor, 2016	(12 octobre 2017) ;
Conseil de la recherche et de la productivité, 2016-2017	(18 octobre 2017) ;
Société de développement régional, 2015-2016	(20 octobre 2017) ;

Autres rapports

Groupe de travail du Nouveau-Brunswick sur la légalisation du cannabis, juin 2017	(21 juin 2017) ;
<i>Liste non vérifiée des paiements aux médecins,</i> 2015-2016	(26 juin 2017) ;
états financiers vérifiés du Fonds pour l'achèvement de la formation professionnelle pour l'exercice terminé le 31 mars 2017	(12 juillet 2017) ;
projet de modification des droits à verser relativement à une demande de mainlevée par anticipation de la mise en fourrière d'un véhicule à moteur (<i>Loi sur les droits à percevoir</i>)	(17 août 2017) ;
<i>Consultations auprès des gens du Nouveau- Brunswick : la légalisation du cannabis à des fins récréatives au Nouveau- Brunswick : Rapport définitif du Comité spécial sur le cannabis</i>	(1 ^{er} septembre 2017) ;

Motion

documents demandés dans l'avis de motion 23	(12 mai 2017) ;
---	-----------------

Pétitions

réponses aux pétitions 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37 et 40	(12 mai 2017) ;
réponse à la pétition 38	(18 mai 2017) ;
réponse à la pétition 39	(20 juin 2017).

INDEX 2016-2017

**INDEX
DES JOURNAUX DE
L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE
2016-2017**

A

Accueil de dignitaires ou d'invités, 31, 33, 34, 60, 106, 155, 163.

Adresse

En réponse au discours de S.H. la lieutenant-gouverneure à l'ouverture de la session, motion proposée et appuyée, 22 ; débat et ajournement du débat, 23 ; reprise du débat, 30, 32, 35, 44, 48 ; ajournement du débat, 30, 33, 36, 45, 49 ; reprise et fin du débat, adoption de la motion, ordre de grosse et de remise, constitution du comité chargé de remettre l'adresse, 58 ; réponse de la lieutenant-gouverneure, 115.

Ajournement de la Chambre, 53, 99, 103, 121, 155, 194.

B

Budget

Motion 16, portant que la Chambre approuve le budget de capital. Avis, 76 ; proposition, débat, adoption de la motion, 91.

Motion 19, portant que la Chambre approuve le budget principal. Avis, 90 ; proposition, débat, ajournement du débat, 104 ; reprise du débat, 107, 108, 114, 117, 118 ; ajournement du débat, 107, 109, 114, 117, 118 ; reprise et fin du débat, adoption de la motion, 120.

C

Comité des subsides

Formation en comité des subsides, 91, 92, 120.

Comités permanents

Administration de l'Assemblée législative

Modification de la composition, 111.

Comptes publics

Modification de la composition, 112, 194.

Corporations de la Couronne

Modification de la composition, 111, 194.

Modification des lois

Premier rapport, 88 ; motion d'adoption, 89 ; modification de la composition, 111, 194.

Politique économique

Premier rapport, 61 ; motion d'adoption 62 ; deuxième rapport, motion d'adoption, 75 ; troisième rapport, motion d'adoption 83 ; quatrième rapport, 87 ; motion d'adoption, 88 ; cinquième rapport, 100 ; motion d'adoption, 101 ; modification de la composition, 111 ; sixième rapport, 139 ; motion d'adoption, 140 ; septième rapport, 158 ; motion d'adoption,

159 ; huitième rapport, motion d'adoption, 165 ; neuvième rapport, motion d'adoption, 181 ; dixième rapport, 186 ; motion d'adoption, 187 ; onzième rapport, motion d'adoption, 190 ; douzième rapport, motion d'adoption, 193.

Politique sociale

Modification de la composition, 112.

Prévisions et politique budgétaires

Modification de la composition, 111 ; premier rapport, 166 ; motion d'adoption, 174.

Procédure, privilèges et hauts fonctionnaires de l'Assemblée

Modification de la composition, 112, 194.

Projets de loi d'intérêt privé

Modification de la composition, 112 ; premier rapport, 159 ; motion d'adoption, 160.

Comité spécial

Cannabis

Constitution (motion 31), 182 ; rapport définitif, 206.

Consentement unanime accordé

Pour prolonger la période des questions orales, 24.

Pour passer à l'étude des affaires émanant de l'opposition sur-le-champ, 37.

Pour continuer de siéger une fois venue l'heure de la pause du midi, 37, 125.

Pour suspendre la séance, 53.

Pour proposer une motion sans préavis, 67, 68, 69, 76, 111, 175, 182, 190, 194, 203.

Pour prolonger la pause du midi, 77.

Pour modifier l'ordre des déclarations de condoléances et de félicitations, 100.

Pour ajourner la Chambre, 103.

Pour étudier une motion, 128.

Pour qu'un projet de loi d'intérêt public et d'initiative parlementaire soit lu une deuxième fois, 160.

Pour qu'un projet de loi d'intérêt public et d'initiative parlementaire soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, 160.

Pour modifier l'ordre des affaires émanant de l'opposition, 163.

Pour que des projets de loi d'intérêt public et d'initiatives ministérielle et parlementaire soient lus une troisième fois sur-le-champ, 195.

Consentement unanime refusé

Pour prolonger la période des questions orales, 158.

Pour que des projets de loi soient lus une troisième fois, 195.

D

Décisions (président de la Chambre, sa suppléance, présidence des comités)

Statue que le premier ministre n'est pas tenu d'informer la Chambre de son refus de répondre aux questions qui lui ont été posées pendant les questions orales, 37.

Statue que le gouvernement a le pouvoir discrétionnaire de décider quel ministre répond aux questions, 46.

Statue que les propos d'un député doivent porter sur la question à l'étude, 54.

Statue que la question soulevée ne constitue pas de prime abord une violation de privilège, 65.

Statue sur l'emploi de langage non parlementaire, 94, 95, 98, 107, 108, 110, 117, 123, 125, 127, 136, 139, 142, 155, 158, 165.

Statue que les parlementaires doivent s'abstenir de prendre des photos à la Chambre, 108.

Statue sur l'allusion à l'absence d'un député, 133.

Statue qu'une motion d'ajournement peut faire l'objet d'un débat qui se limite à un représentant de chaque parti, chaque député disposant d'au plus 10 minutes, 155.

Statue que la question de privilège est réglée, 189.

Dépôt de documents**L'hon. M. Doucet**

Accord de règlement entre la province du Nouveau-Brunswick et Enbridge Gaz Nouveau-Brunswick, 31.

Contrat de concession générale modifié et mis à jour entre la province du Nouveau-Brunswick, Enbridge Gaz Nouveau-Brunswick, Enbridge Energy Distribution et Enbridge, 31.

Correspondance datée du 8 novembre 2016 et échangée entre Gregory G. Harding, au nom de la province du Nouveau-Brunswick, et David Duncan Young, 31.

L'hon. M. Horsman

Promesses rompues : l'histoire de Juli-Anna — Rapport de l'ombudsman et défenseur des enfants et de la jeunesse, 139.

Sommaire des recommandations des examens des décès d'enfants, du Comité de l'examen des décès d'enfants, et du Défenseur des enfants et de la jeunesse de 1996 à 2017, 139.

L'hon. M^{me} Rogers

Écouter et obtenir des résultats : Budget 2017-2018 : Emplois. Éducation. Santé., 104.

Perspectives économiques 2017-2018, 104.

L'hon. M. Rousselle

La transition vers une économie à faibles émissions de carbone : Le plan d'action sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick, 67.

Discours du trône

Ouverture, 2.
Prorogation, 217.

G**Greffier adjoint**

Donne lecture du titre des projets de loi devant être sanctionnés, 156.

Greffier adjoint suppléant

Donne lecture du titre des projets de loi devant être sanctionnés, 101, 203.

Greffier de l'Assemblée législative

Annonce la sanction royale, 102, 157, 205.
Annonce la prorogation, 218.

H

Hommages ou condoléances, 29, 37, 98, 101, 106, 146.

L**Langage non parlementaire**

Propos indéterminés, 94, 98, 158 ; « criminels », 95 ; « ministre des Finances raté », 108, 125 ; « mentir », « mensonges », 108 ; « deux poids, deux mesures », 110 ; « menteur », 117 ; « corrompu », 123 ; « ne pas s'en tenir aux faits », 127 ; « induire en erreur », « induit en erreur », 136 ; « fausse route », 139 ; « voler », 142 ; « prendre la parole et dire la vérité », 155 ; « déclaration frauduleuse », « manoeuvre frauduleuse », 165.

Lieutenante-gouverneure

Communication du budget de capital pour 2017-2018, 91.
Communication du budget principal pour 2017-2018, 104.
Communication du supplément au budget de capital pour 2017-2018, 104.
Communication du volume I du budget supplémentaire pour 2015-2016, 90.
Déclaration à la Chambre, 217.
Discours du trône, 2.
Prorogation de la Chambre, 217.
Réponse à l'adresse, 115.
Sanction royale, 102, 157, 204, 205.

M**Motions de fond**

- 1 M. Higgs. Motion exhortant le ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance à assumer la responsabilité de la crise dans le secteur de l'éducation et le gouvernement à travailler avec les éducateurs et les parents à l'élaboration de solutions. Avis,

-
- 25 ; proposition, 37 ; débat, 38 ; amendement proposé, débat sur l'amendement, 39 ; adoption de l'amendement, 40 ; adoption de la motion amendée, 41.
- 2 M. Savoie. Motion visant l'instauration d'un moratoire sur des augmentations de taxes ou d'impôts. Avis, 26 ; proposition, 41 ; débat, ajournement du débat, 42 ; reprise du débat, rejet, 55.
- 3 M. Savoie. Motion visant la promotion des intérêts du Nouveau-Brunswick quant à la négociation d'un nouvel accord sur le bois d'oeuvre résineux. Avis, 27.
- 4 M. Stewart. Motion exhortant le gouvernement à appuyer le Bureau du vérificateur général et à permettre la tenue d'autres audits et enquêtes. Avis, 27 ; proposition, 56 ; débat, ajournement du débat, 57 ; reprise du débat, 78 ; rejet, 79.
- 5 M. Urquhart. Motion exhortant le gouvernement à revoir l'ordre de priorité de ses dépenses, à réinvestir dans la sylviculture les fonds retirés du programme de sylviculture et à rétablir le budget des activités sylvicoles sur les terrains boisés privés. Avis, 28 ; proposition, débat, rejet, 56.
- 6 M. Coon. Motion demandant que soit inclus dans le budget principal le manque à gagner total attribuable aux dépenses fiscales. Avis, 31 ; proposition, 201 ; débat, rejet, 202.
- 7 M. Coon. Motion demandant que soit envisagée l'adoption d'un code de déontologie et d'exercice du mandat parlementaire pour les députés provinciaux. Avis, 43 ; proposition, sur autorisation, 128 ; adoption, 129.
- 8 M. Higgs. Motion visant l'instauration d'un moratoire sur le rétablissement du programme d'immersion française en 1^{re} année et demandant la publication du plan de transition pour le rétablissement de ce programme. Avis, 50 ; proposition, débat, 97 ; rejet, 98.
- 9 M. Keirstead. Motion exhortant le gouvernement à respecter les conditions recommandées par le Comité spécial sur les changements climatiques avant d'imposer une nouvelle taxe sur le carbone ou un nouveau mécanisme de tarification du carbone. Avis, 51 ; proposition, 77 ; débat, rejet par vote par appel nominal, 78.
- 10 L'hon. M. Doucet. Motion visant l'adoption d'un calendrier de séance. Avis, 52.
- 11 L'hon. M. Gallant. Motion demandant l'appui au projet d'Oléoduc Énergie Est. Avis, 62 ; proposition, 84 ; débat, adoption par vote par appel nominal, 85.
- 12 L'hon. M. Gallant. Motion de nomination du commissaire aux conflits d'intérêts. Proposition, sur autorisation, 67 ; débat, adoption, 68.

-
- 13 L'hon. M. Gallant. Motion de nomination du défenseur du consommateur en matière d'assurances. Proposition, sur autorisation, 68 ; débat, adoption, 69.
- 14 L'hon. M. Gallant. Motion de nomination de la directrice générale des élections. Proposition, sur autorisation, 69 ; débat, adoption, 70.
- 15 M. Bernard LeBlanc. Motion portant que certaines lois d'intérêt public ne soient pas abrogées. Avis, 70 ; proposition, 85 ; débat, adoption, 86.
- 16 L'hon. M^{me} Rogers. Motion portant que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement pour le compte de capital. Avis, 76 ; proposition, débat, adoption, 91.
- 17 L'hon. M. Doucet. Motion portant modification de l'horaire de séance. Proposition, sur autorisation, adoption, 76.
- 18 M. Guitard. Motion sur le temps consacré à l'étude de certains projets de loi. Avis, 81 ; proposition, 94 ; débat, adoption par vote par appel nominal, 95.
- 19 L'hon. M^{me} Rogers. Motion portant que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement. Avis, 90 ; proposition, débat, ajournement du débat, 104 ; reprise du débat, 107, 108, 114, 117, 118 ; ajournement du débat, 107, 109, 114, 117, 118 ; reprise du débat, adoption, 120.
- 20 M. Holder. Motion demandant la cessation de toute étude de viabilité d'école et l'examen de la politique 409. Avis, 99 ; proposition, débat, ajournement du débat, 119 ; reprise du débat, 129 ; rejet par vote par appel nominal, 130.
- 21 M. Wetmore. Motion exhortant le gouvernement à approuver et à promouvoir l'utilisation de connecteurs universels pour génératrice destinés à des systèmes électriques résidentiels. Avis, 110 ; proposition, 130 ; débat, amendement proposé, débat sur l'amendement, 131 ; adoption de l'amendement, adoption de la motion amendée, 132.
- 22 L'hon. M. Doucet. Motion portant modification de la composition de certains comités. Proposition, sur autorisation, 111 ; adoption, 112.
- 23 M. Jeff Carr. Motion portant dépôt d'une liste des niveaux de dotation en personnel et de l'inventaire du matériel dans chacun des dépôts d'entretien du ministère des Transports et de l'Infrastructure. Avis, 115 ; dépôt de documents au bureau du greffier, 219.
- 24 M. Coon. Motion portant dépôt de contrats relatifs à certains foyers de soins et d'une liste des soumissionnaires non retenus pour l'exécution de chacun de ces contrats. Avis, 116 ; dépôt de documents au bureau du greffier, 162.
- 25 M. Fairgrieve. Motion demandant que le 9 avril 2017 soit appelé Jour de la bataille de Vimy et ainsi proclamé. Avis, 136 ; proposition, 151 ; débat, adoption, 152.

-
- 26 M. K. MacDonald. Motion exhortant le gouvernement à s'abstenir d'approuver l'exploitation de toute carrière de gravier ou de carrière dans une certaine région. Avis, 140 ; proposition, 152 ; débat, 153 ; ajournement du débat, 154 ; reprise du débat, 178 ; rejet, 179.
- 27 M. K. MacDonald. Motion exhortant le gouvernement à installer des caméras dans les autobus scolaires et à permettre que soient accusés les propriétaires de véhicule à moteur qui refusent de donner aux agents d'application des lois le nom du conducteur qui a omis d'arrêter pour un autobus scolaire. Avis, 150 ; proposition, 179 ; débat, amendement proposé, débat sur l'amendement, ajournement du débat, 180 ; reprise du débat sur l'amendement, adoption de l'amendement, 196 ; adoption de la motion amendée, 197.
- 28 L'hon. M. Doucet. Motion portant que les délibérations du Comité permanent des prévisions et de la politique budgétaires soient consignées au *Journal des débats*. Proposition, sur autorisation, adoption, 175.
- 29 M. K. MacDonald. Motion exhortant le gouvernement à s'opposer à l'initiative de recouvrement des coûts de l'Agence canadienne d'inspection des aliments et à la *Loi sur la salubrité des aliments au Canada*, dans sa forme actuelle. Avis, 175 ; proposition, 197 ; débat, rejet, 198.
- 30 L'hon. M. Arseneault. Motion demandant que le chef de l'opposition explique son rôle dans l'obtention, pour Irving et Canaport, de l'allègement fiscal spécial ainsi que la raison et le moment choisi pour son changement d'opinion sur la question. Avis, 176.
- 31 L'hon. M. Doucet. Motion portant constitution d'un comité spécial sur le cannabis. Proposition, sur autorisation, 182 ; adoption, 183.
- 32 M^{me} Dubé. Motion demandant l'ajout des services vétérinaires pour les chiens d'assistance comme prestation au titre du programme de services d'assistance médicale de Développement social. Avis, 183 ; proposition, 198 ; débat, amendement proposé, 199 ; débat sur l'amendement, adoption de l'amendement, 200 ; adoption de la motion amendée, 201.
- 33 M. Guitard. Motion sur le temps consacré à l'étude de certains projets de loi. Avis, 187.
- 34 M. Fitch. Motion demandant que soit soulignée annuellement la Journée Becca Schofield. Avis, 187 ; proposition, 195 ; débat, adoption, 196.
- 35 L'hon. M. Doucet. Motion portant modification de la composition de certains comités. Proposition, sur autorisation, adoption, 194.
- 36 L'hon. M. Doucet. Motion portant que les délibérations du Comité permanent de la politique économique soient consignées au *Journal des débats*. Proposition, sur autorisation, adoption, 203.

Motions de forme

- Que le discours de S.H. la lieutenant-gouverneure soit mis en délibération sur-le-champ, 22.
- Que la Chambre s'ajourne à une certaine date, 53, 99, 121, 155, 194.
- Que l'horaire de la Chambre soit modifié, 76.
- Que le débat soit ajourné, 23, 30, 49, 64, 73, 93, 104, 107, 117, 118, 125, 133, 164.
- Que l'adresse en réponse au discours du trône soit grossoyée, que le président y appose sa signature et qu'un comité de la Chambre la remette à Son Honneur, 58.
- Que les subsides (budget de capital) soient accordés à Sa Majesté, 91.
- Que le rapport du Comité des subsides soit adopté par la Chambre, 91, 120.
- Que l'étude des prévisions budgétaires en Comité des subsides soit inscrite à l'ordre du jour tant qu'elle ne sera pas terminée, 92, 120.
- Que la tranche du discours de S.H. la lieutenant-gouverneure qui a trait aux comptes publics, aux prévisions budgétaires et aux dépenses soit renvoyée au Comité des subsides, 104.
- Que l'étude de la motion relative à la politique budgétaire du gouvernement reprenne le jeudi suivant, 105.
- Que les subsides (budget principal) soient accordés à Sa Majesté, 120.
- Que les prévisions budgétaires de certains ministères soient renvoyées au Comité permanent des prévisions et de la politique budgétaires, 121.

P**Pages**

- Présentation, 24.

Pétitions

- 1 M. Crossman. Que l'intersection de Baxters Corner soit examinée aux fins d'amélioration de la sécurité et de la signalisation, 24 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 66.
- 2 M. Crossman. Que le service Internet sur fibre optique soit mis en place pour les gens de Baxters Corner, 24 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 86.
- 3 M. Coon. Que l'Assemblée législative appuie l'interdiction de l'épandage de glyphosate sur les terres de la Couronne, 60 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 103.
- 4 M. Wetmore. Que le ministère des Transports et de l'Infrastructure fasse du travail de débroussaillage en bordure du chemin Wheaton Settlement, 81 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 103.
- 5 M. Crossman. Que le chemin Hall, à Passekeag, soit reconstruit, 87 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 103.
- 6 M. Crossman. Que le gouvernement assure l'entretien du chemin Bonney, à Nauwigewauk, et le travail de débroussaillage en bordure de ce chemin, 87 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 103.

-
- 7 M. Albert. Que soient entrepris des travaux sur la route 350, 106 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 162.
 - 8 M. Oliver. Que des panneaux d'arrêt à quatre sens soient installés à l'intersection des routes 845 et 850, 106 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 124.
 - 9 M. Oliver. Que des panneaux d'arrêt à quatre sens soient installés à l'intersection des routes 845 et 850, 108 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 124.
 - 10 M. Oliver. Que des panneaux d'arrêt à quatre sens soient installés à l'intersection des routes 845 et 850, 110 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 124.
 - 11 M. Crossman. Que le gouvernement s'occupe de l'entretien du chemin Robertson, à Lakeside, et du travail de débroussaillage en bordure de celui-ci, 110 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 162.
 - 12 M. Crossman. Que le gouvernement s'occupe de l'entretien du chemin Robertson, à Lakeside, et du travail de débroussaillage en bordure de celui-ci, 115 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 162.
 - 13 M. Crossman. Que le gouvernement s'occupe de l'entretien du chemin Robertson, à Lakeside, et du travail de débroussaillage en bordure de celui-ci, 118 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 162.
 - 14 L'hon. M. Arseneault. Que les agents des services correctionnels soient inclus comme intervenants d'urgence dans la mesure législative concernant la présomption relative à l'état de stress post-traumatique, 122 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 149.
 - 15 M. Wetmore. Que soit rétabli le service de traversier à Gagetown, 122 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 162.
 - 16 M. Wetmore. Que soit rétabli le service de traversier à Gagetown, 125 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 162.
 - 17 M. Wetmore. Que soit rétabli le service de traversier à Gagetown, 127 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 162.
 - 18 M. Harvey. Que soient réparés certains tronçons de la route 105, 133 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 162.
 - 19 M. Wetmore. Que soit rétabli le service de traversier à Gagetown, 133 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 162.
 - 20 M. Wetmore. Que soit rétabli le service de traversier à Gagetown, 134 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 162.
 - 21 M. Wetmore. Que soit rétabli le service de traversier à Gagetown, 136 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 162.
 - 22 M. Wetmore. Que soit rétabli le service de traversier à Gagetown, 139 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 162.

-
- 23 M. Savoie. Opposition aux avortements cliniques financés par l'Assurance-maladie, 144 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 162.
- 24 M. Coon. Opposition au projet d'une installation de produits pétroliers en vrac, 144 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 162.
- 25 M. Wetmore. Que soit rétabli le service de traversier à Gagetown, 144 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 162.
- 26 M. Higgs. Opposition aux avortements cliniques financés par l'Assurance-maladie, 146 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 162.
- 27 M. Wetmore. Que soit rétabli le service de traversier à Gagetown, 146 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 162.
- 28 M. Wetmore. Que soit rétabli le service de traversier à Gagetown, 149 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 162.
- 29 M. Wetmore. Que soit rétabli le service de traversier à Gagetown, 150 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 162.
- 30 M. Wetmore. Que soit rétabli le service de traversier à Gagetown, 155 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 162.
- 31 M. Wetmore. Que soit rétabli le service de traversier à Gagetown, 158 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 219.
- 32 M. Wetmore. Que soit rétabli le service de traversier à Gagetown, 163 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 219.
- 33 M. Wetmore. Que soit rétabli le service de traversier à Gagetown, 165 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 219.
- 34 M. Wetmore. Que soit rétabli le service de traversier à Gagetown, 181 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 219.
- 35 M. Wetmore. Que soit rétabli le service de traversier à Gagetown, 186 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 219.
- 36 M^{me} Wilson. Que le gouvernement réduise la vitesse limite, désigne une zone d'école et augmente la présence de la GRC dans les environs de la Magnetic Hill School, 186 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 219.
- 37 M. Wetmore. Que soit rétabli le service de traversier à Gagetown, 193 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 219.
- 38 M. Coon. Que le gouvernement interdise la conduite de motoneiges sur les sentiers de randonnée pédestre au mont Carleton et retarde la mise en oeuvre du projet de centre pour les motoneiges, 193 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 219.
- 39 M. Bourque. Que soient augmentés les taux d'aide sociale, 193 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 219.
- 40 M. Wetmore. Que soit rétabli le service de traversier à Gagetown, 203 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 219.

Président de la Chambre ou sa suppléance

- Obtient le texte du discours du trône, dont il s'offre à faire la lecture ; il en est dispensé, 22.
- Présente les pages, 24.
- Demande à une députée de se garder de faire des déclarations politiques pendant la présentation d'invités, 24.
- Rappelle aux parlementaires que les déclarations de condoléances ou de félicitations sont limitées à 60 secondes, 29.
- Suspend la séance en raison d'ennuis techniques liés au système audio et d'interprétation, 31, 134.
- Rappelle aux parlementaires qu'il est inconvenant de mentionner, à des fins politiques, des invités qui sont présents dans les tribunes, 43.
- Signale aux invités dans les tribunes qu'ils ne peuvent pas participer au débat, 87.
- Rappelle à un député de ne pas désigner nommément ses pairs, de ne pas les accuser d'avoir été malhonnêtes et de ne pas leur reprocher de s'être livrés à des activités illégales, 107.
- Rappelle aux parlementaires de se garder de discuter de politiques pendant la présentation d'invités, 115.
- Demande aux personnes dans les tribunes de s'abstenir d'enregistrer les délibérations, 146.
- Demande à un député de se garder de mettre en doute l'autorité de la présidence, 155.
- Demande à un député de se garder d'insinuer qu'un parlementaire s'est livré à des activités illégales, 158.
- Rappelle aux parlementaires de ne pas désigner nommément leurs pairs, 163.
- Rappelle aux parlementaires de ne pas désigner nommément leurs pairs et interdit expressément de désigner le premier ministre par son nom, 181.

Prévisions budgétaires

- Budget de capital, 2017-2018*, dépôt, 91.
- Budget principal, 2017-2018*, dépôt, 104.
- Budget supplémentaire : Volume I, 2015-2016*, dépôt, 90.
- Supplément au budget de capital, 2017-2018*, dépôt, 104.

Budget principal, 2017-2018

- Assemblée législative, 168.
- Autres organismes, 169.
- Bureau du Conseil exécutif, 167.
- Cabinet du premier ministre, 168.
- Cabinet du procureur général, 168.
- Conseil du trésor, 170.
- Gouvernement général, 167.
- Ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches, 166, 170, 172.
- Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, 166, 170.

Ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, 169, 171, 172.

Ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux, 167, 171.

Ministère de la Justice et de la Sécurité publique, 168.

Ministère de la Santé, 168, 171.

Ministère des Finances, 167.

Ministère des Transports et de l'Infrastructure, 170, 171.

Ministère du Développement de l'énergie et des ressources, 166, 171.

Ministère du Développement social, 169, 172.

Ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture, 170, 171.

Opportunités Nouveau-Brunswick, 169, 172.

Service de la dette publique, 169.

Société de développement régional, 169, 171, 172.

Supplément au budget de capital, 2017-2018

Ministère des Transports et de l'Infrastructure, 173.

Ministère du Développement social, 173.

Ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture, 173.

Budget supplémentaire : Volume I, 2015-2016

Assemblée législative, 174.

Autres organismes, 174.

Gouvernement général, 173.

Ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, 174.

Ministère de la Justice, 174.

Ministère de la Santé, 174.

Ministère de la Sécurité publique, 174.

Ministère des Services gouvernementaux, 173.

Ministère des Transports et de l'Infrastructure, 174.

Ministère du Développement social, 174.

Privilège (Voir Question de privilège.)

Proclamation, 1.

Projets de loi déposés

Projets de loi d'intérêt privé adoptés

Association des designers d'intérieur immatriculés du Nouveau-Brunswick,

Loi modifiant la Loi relative à l'

Projet de loi 63. Première lecture et renvoi au Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé, 149 ; recommandation d'adoption sans amendement, 159 ; deuxième lecture, troisième lecture, 191 ; sanction royale, 204.

Église anglicane, Loi modifiant la Loi de 2003 sur l'

Projet de loi 50. Première lecture et renvoi au Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé, 122 ; recommandation d'adoption sans amendement, 159 ; deuxième lecture, troisième lecture, 191 ; sanction royale, 204.

- profession de conseiller et de conseillère thérapeute agréé, Loi régissant la*
Projet de loi 64. Première lecture et renvoi au Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé, 149 ; recommandation d'adoption sans amendement, 159 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 191 ; troisième lecture, 192 ; sanction royale, 204.
- psychologues, Loi sur les*
Projet de loi 65. Première lecture et renvoi au Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé, 155 ; recommandation d'adoption sans amendement, 159 ; deuxième lecture, 191 ; troisième lecture, 192 ; sanction royale, 204.
- régime de retraite des employés de la cité de Moncton, Loi modifiant la Loi sur le*
Projet de loi 43. Première lecture et renvoi au Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé, 110 ; recommandation d'adoption sans amendement, 159 ; deuxième lecture, troisième lecture, 191 ; sanction royale, 204.
- Projet de loi d'intérêt privé non adopté**
- Association des barbiers immatriculés du Nouveau-Brunswick, Loi modifiant la Loi constituant l'*
Projet de loi 38. Première lecture et renvoi au Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé, 94 ; rapport de l'avancement des travaux, 159.
- Projets de loi d'intérêt public et d'initiative ministérielle adoptés**
- accords avec l'Agence du revenu du Canada, Loi concernant les*
Projet de loi 12. Première lecture, 43 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 47 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport dans sa forme amendée, 61 ; troisième lecture, 71 ; sanction royale, 101.
- administration du revenu, Loi modifiant la Loi sur l'*
Projet de loi 22. Première lecture, 62 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 73 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport sans amendement, 83 ; troisième lecture, 92 ; sanction royale, 102.
- affectation de crédits, Loi de 2017-2018 portant*
Projet de loi 69. Première lecture, 174 ; deuxième lecture, troisième lecture, 175 ; sanction royale, 205.
- affectation de crédits, Loi supplémentaire de 2015-2016 (1) portant*
Projet de loi 70. Première lecture, 174 ; deuxième lecture, troisième lecture, 175 ; sanction royale, 204.
- agences de recouvrement, Loi modifiant la Loi sur les*
Projet de loi 54. Première lecture, 140 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 147 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport sans amendement, 158 ; troisième lecture, 164 ; sanction royale, 204.

aide juridique, Loi modifiant la Loi sur l'

Projet de loi 8. Première lecture, 34 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 48 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport sans amendement, 61 ; troisième lecture, 71 ; sanction royale, 101.

arrangements préalables de services de pompes funèbres, Loi modifiant la Loi sur les

Projet de loi 32. Première lecture, 90 ; motion portant deuxième lecture, débat, 96 ; ajournement du débat, 97 ; reprise et fin du débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 112 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport sans amendement, 158 ; troisième lecture, 163 ; sanction royale, 204.

assainissement de l'environnement, Loi modifiant la Loi sur l'

Projet de loi 11. Première lecture, 43 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 47 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport sans amendement, 61 ; troisième lecture, 71 ; sanction royale, 101.

Assemblée législative, Loi modifiant la Loi sur l'

Projet de loi 62. Première lecture, 149 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, 161 ; deuxième lecture, 162 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport sans amendement, 181 ; troisième lecture, 188 ; sanction royale, 204.

changement de nom et la Loi sur les statistiques de l'état civil, Loi concernant la Loi sur le

Projet de loi 37. Première lecture, 94 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 113 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport sans amendement, 158 ; troisième lecture, 163 ; sanction royale, 204.

commissaire à l'intégrité, Loi sur le

Projet de loi 24. Première lecture, 67 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 76 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport sans amendement, 87 ; troisième lecture, 96 ; sanction royale, 102.

Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail et le Tribunal d'appel des accidents au travail, Loi modifiant la Loi sur la

Projet de loi 15. Première lecture, 46 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 54 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport sans amendement, 61 ; motion portant troisième lecture, débat, amendement proposé, débat sur l'amendement, rejet de l'amendement, adoption de la motion, troisième lecture, 72 ; sanction royale, 102.

communication du coût du crédit et sur les prêts sur salaire, Loi concernant la Loi sur la

Projet de loi 5. Première lecture, 25 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 35 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport sans amendement, 61 ; troisième lecture, 71 ; sanction royale, 101.

conflits d'intérêts des députés et des membres du Conseil exécutif, Loi modifiant la Loi sur les

Projet de loi 40. Première lecture, 106 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 123 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport de l'avancement des travaux, 165 ; rapport sans amendement, 190 ; troisième lecture, 195 ; sanction royale, 204.

Conseil de la recherche et de la productivité, Loi sur le

Projet de loi 36. Première lecture, 94 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 113 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport sans amendement, 139 ; troisième lecture, 144 ; sanction royale, 157.

coroners, Loi modifiant la Loi sur les

Projet de loi 14. Première lecture, 43 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 48 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport de l'avancement des travaux, 61 ; rapport sans amendement, 75 ; troisième lecture, 81 ; sanction royale, 102.

défenseur des enfants et de la jeunesse, Loi modifiant la Loi sur le

Projet de loi 25. Première lecture, 67 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 77 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport dans sa forme amendée, 87 ; motion portant troisième lecture, débat, amendement proposé, débat sur l'amendement, rejet de l'amendement, adoption de la motion, troisième lecture, 96 ; sanction royale, 102.

demande de la cité appelée The City of Saint John sur la taxation du terminal de GNL, Loi abrogeant la Loi visant à respecter la

Projet de loi 2. Première lecture, 24 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 35 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport sans amendement, 61 ; troisième lecture, 71 ; sanction royale, 101.

directives préalables en matière de soins de santé, Loi sur les

Projet de loi 13. Première lecture, 43 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 48 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport dans sa forme amendée, 61 ; troisième lecture, 71 ; sanction royale, 101.

distribution du gaz, Loi modifiant la Loi de 1999 sur la

Projet de loi 6. Première lecture, 31 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 47 ; étude en Comité

permanent de la politique économique et rapport de l'avancement des travaux, 61, 75, 83 ; rapport sans amendement, 100 ; troisième lecture, 101 ; sanction royale, 101.

droit à l'information et la protection de la vie privée, Loi modifiant la Loi sur le

Projet de loi 59. Première lecture, 146 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 161 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport sans amendement, 187 ; troisième lecture, 191 ; sanction royale, 204.

droits de la personne, Loi modifiant la Loi sur les

Projet de loi 51. Première lecture, 125 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, 127 ; deuxième lecture, 128 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport sans amendement, 158 ; troisième lecture, 164 ; sanction royale, 204.

éducation et la Loi sur l'accès et la protection en matière de renseignements personnels sur la santé, Loi concernant la Loi sur l'

Projet de loi 58. Première lecture, 146 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 161 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport sans amendement, 181 ; troisième lecture, 188 ; sanction royale, 204.

emprunts de 2017, Loi sur les

Projet de loi 68. Première lecture, 174 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 184 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport sans amendement, 190 ; troisième lecture, 195 ; sanction royale, 204.

endroits sans fumée, Loi modifiant la Loi sur les

Projet de loi 18. Première lecture, 50 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 63 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport sans amendement, 75 ; troisième lecture, 81 ; sanction royale, 102.

enseignement et la formation destinés aux adultes, Loi modifiant la Loi sur l'

Projet de loi 4. Première lecture, 25 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 34 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport sans amendement, 61 ; troisième lecture, 71 ; sanction royale, 101.

financement de l'activité politique, Loi concernant la Loi sur le

Projet de loi 66. Première lecture, 160 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 177 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport sans amendement, 193 ; troisième lecture, 195 ; sanction royale, 204.

financement de l'activité politique, Loi modifiant la Loi sur le

Projet de loi 56. Première lecture, 144 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 147 ; étude en Comité

- permanent de la politique économique et rapport dans sa forme amendée, 159 ; troisième lecture, 164 ; sanction royale, 204.
- fusion de certains laboratoires avec le Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick, Loi concernant la*
Projet de loi 35. Première lecture, 94 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 113 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport sans amendement, 139 ; troisième lecture, 144 ; sanction royale, 157.
- gouvernance locale et l'urbanisme, Loi concernant la*
Projet de loi 46. Première lecture, 115 ; motion portant deuxième lecture, débat, 141 ; adoption de la motion, deuxième lecture, 142 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport sans amendement, 158 ; troisième lecture, 164 ; sanction royale, 204.
- gouvernance locale, Loi sur la*
Projet de loi 44. Première lecture, 115 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 134 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport dans sa forme amendée, 158 ; troisième lecture, 164 ; sanction royale, 204.
- impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick, Loi modifiant la Loi de l'*
Projet de loi 9. Première lecture, 37 ; motion portant deuxième lecture, débat, 46 ; adoption de la motion, deuxième lecture, 47 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport sans amendement, 61 ; troisième lecture, 71 ; sanction royale, 101.
- impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick, Loi modifiant la Loi de l'*
Projet de loi 31. Première lecture, 83 ; motion portant deuxième lecture, débat, ajournement du débat, 93 ; reprise et ajournement du débat, 124, 125, 128, 133, 142, 145 ; reprise et fin du débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 160 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport de l'avancement des travaux, 181 ; rapport sans amendement, 193 ; troisième lecture, 195 ; sanction royale, 204.
- impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick, Loi modifiant la Loi de l'*
Projet de loi 60. Première lecture, 146 ; motion portant deuxième lecture, débat, ajournement du débat, 162 ; reprise et ajournement du débat, 164, 185 ; reprise et fin du débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 189 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport sans amendement, 193 ; troisième lecture, 195 ; sanction royale, 204.
- infirmières praticiennes, Loi concernant les*
Projet de loi 19. Première lecture, 50 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 63 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport sans amendement, 75 ; troisième lecture, 81 ; sanction royale, 102.
- intervention en matière de violence entre partenaires intimes, Loi sur l'*
Projet de loi 47. Première lecture, 118 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, 122 ; deuxième lecture, 123 ; étude en

- Comité permanent de la politique économique et rapport sans amendement, 139 ; troisième lecture, 144 ; sanction royale, 157.
- jour de la Famille, Loi concernant le*
Projet de loi 67. Première lecture, 163 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 177 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport de l'avancement des travaux, 187 ; rapport sans amendement, 190 ; troisième lecture, 195 ; sanction royale, 204.
- location de locaux d'habitation et la Loi sur l'Ombudsman, Loi concernant la Loi sur la*
Projet de loi 28. Première lecture, 75 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 82 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport de l'avancement des travaux, 87 ; rapport sans amendement, 139 ; troisième lecture, 144 ; sanction royale, 156.
- « Loi d'Ellen », Loi concernant la*
Projet de loi 48. Première lecture, 118 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 123 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport sans amendement, 158 ; troisième lecture, 164 ; sanction royale, 204.
- mariage, Loi modifiant la Loi sur le*
Projet de loi 30. Première lecture, 81 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 86 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport sans amendement, 158 ; troisième lecture, 163 ; sanction royale, 203.
- organisation judiciaire, Loi modifiant la Loi sur l'*
Projet de loi 17. Première lecture, 46 ; motion portant deuxième lecture, débat, ajournement du débat, 54 ; reprise du débat, 63, 64, 73, 147 ; ajournement du débat, 64, 73, 147 ; reprise et fin du débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 188 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport sans amendement, 193 ; troisième lecture, 195 ; sanction royale, 203.
- ouverture des dossiers d'adoption scellés, Loi concernant l'*
Projet de loi 39. Première lecture, 106 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 113 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport sans amendement, 158 ; troisième lecture, 163 ; sanction royale, 204.
- protection des animaux, Loi concernant la*
Projet de loi 42. Première lecture, 110 ; motion portant deuxième lecture, débat, ajournement du débat, 117 ; reprise et fin du débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 123 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport sans amendement, 158 ; troisième lecture, 164 ; sanction royale, 204.

recherche, Loi concernant la

Projet de loi 57. Première lecture, 146 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 161 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport sans amendement, 181 ; troisième lecture, 188 ; sanction royale, 204.

réorganisation gouvernementale, Loi concernant la

Projet de loi 3. Première lecture, 24 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 35 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport sans amendement, 61 ; troisième lecture, 71 ; sanction royale, 101.

représentation dans l'industrie de la pêche côtière, Loi modifiant la Loi sur la

Projet de loi 23. Première lecture, 62 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 73 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport de l'avancement des travaux, 100 ; rapport sans amendement, 165 ; troisième lecture, 184 ; sanction royale, 203.

santé mentale, Loi concernant la Loi sur la

Projet de loi 41. Première lecture, 110 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 116 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport sans amendement, 139 ; troisième lecture, 144 ; sanction royale, 157.

services à la famille, Loi modifiant la Loi sur les

Projet de loi 49. Première lecture, 122 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 127 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport sans amendement, 158 ; troisième lecture, 164 ; sanction royale, 204.

services d'ambulance, Loi modifiant la Loi sur les

Projet de loi 52. Première lecture, 125 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 128 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport sans amendement, 139 ; troisième lecture, 144 ; sanction royale, 157.

services d'évaluation du crédit, Loi sur les

Projet de loi 55. Première lecture, 140 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 157 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport sans amendement, 158 ; troisième lecture, 164 ; sanction royale, 204.

taxe sur le tabac, Loi modifiant la Loi de la

Projet de loi 21. Première lecture, 62 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, 72 ; deuxième lecture, 73 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport sans amendement, 83 ; troisième lecture, 92 ; sanction royale, 102.

travaux publics, Loi modifiant la Loi sur les

Projet de loi 53. Première lecture, 127 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 133 ; étude en Comité

permanent de la politique économique et rapport dans sa forme amendée, 159 ; troisième lecture, 164 ; sanction royale, 204.

urbanisme, Loi sur l'

Projet de loi 45. Première lecture, 115 ; motion portant deuxième lecture, débat, ajournement du débat, 134 ; reprise et fin du débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 137 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport dans sa forme amendée, 159 ; troisième lecture, 164 ; sanction royale, 204.

Projets de loi d'intérêt public et d'initiative ministérielle non adoptés

contrats de construction de la Couronne, Loi modifiant la Loi sur les

Projet de loi 16. Première lecture, 46 ; motion portant deuxième lecture, débat, amendement proposé, 53 ; débat sur l'amendement, adoption de l'amendement, 54 ; premier rapport du Comité permanent de modification des lois, 88.

transparence des engagements électoraux, Loi sur la

Projet de loi 61. Première lecture, 149 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 189.

Projet de loi d'intérêt public et d'initiative parlementaire adopté

éducation, Loi modifiant la Loi sur l'

Projet de loi 10. Première lecture, 37 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture et renvoi, sur autorisation, au Comité permanent de la politique économique, 160 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport dans sa forme amendée, 190 ; troisième lecture, 195 ; sanction royale, 203.

Projets de loi d'intérêt public et d'initiative parlementaire non adoptés

droits de la personne, Loi modifiant la Loi sur les

Projet de loi 33. Première lecture, 90 ; motion portant deuxième lecture, débat, ajournement du débat, 143 ; reprise et fin du débat, rejet de la motion, 151.

emplois verts, Loi sur les

Projet de loi 7. Première lecture, 34.

financement de l'activité politique, Loi modifiant la Loi sur le

Projet de loi 20. Première lecture, 50 ; motion portant deuxième lecture, débat, 118 ; rejet de la motion, 119.

financement de l'activité politique, Loi modifiant la Loi sur le

Projet de loi 71. Première lecture, 194.

inscription des lobbyistes, Loi modifiant la Loi sur l'

Projet de loi 26. Première lecture, 67 ; motion portant deuxième lecture, débat, ajournement du débat, 98 ; reprise et fin du débat, rejet de la motion, 142.

services à la petite enfance, Loi modifiant la Loi sur les

Projet de loi 34. Première lecture, 90 ; motion portant deuxième lecture, débat, ajournement du débat, 132 ; reprise et fin du débat, adoption de la motion, 142 ; deuxième lecture, 143.

terres et forêts de la Couronne, Loi modifiant la Loi sur les

Projet de loi 29. Première lecture, 76 ; motion portant deuxième lecture, débat, rejet de la motion, 179.

véhicules à moteur, Loi modifiant la Loi sur les

Projet de loi 27. Première lecture, 67 ; motion portant deuxième lecture, débat, rejet de la motion, 201.

Q**Question de privilège**

M. Northrup. Renseignements inexacts formulés par l'hon. M. Horsman pendant les questions orales au sujet de la commissaire à la protection de la vie privée ; le député donne avis de motion portant renvoi de l'affaire au Comité permanent de la procédure, des privilèges et des hauts fonctionnaires de l'Assemblée ; le président de la Chambre déclare qu'il donnera suite à la question dans deux heures, 60 ; le président annonce à l'Assemblée que le préavis de deux heures est écoulé et invite M. Northrup à exposer sa question de privilège ; l'hon. M. Horsman fait ses observations à cet égard ; le président sursoit à statuer, 64 ; le président statue que la question soulevée ne constitue pas de prime abord une violation de privilège, 65.

L'hon. M. Ames. Demande de renseignements soumise par les médias afin que la correspondance d'un employé du ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture leur soit communiquée, 146.

L'hon. M^{me} Harris. Propos tenus par M. K. MacDonald, M. Fitch et M. Fairgrieve à l'endroit de femmes parlementaires ; la députée donne avis de motion portant renvoi de l'affaire au Comité permanent de la procédure, des privilèges et des hauts fonctionnaires de l'Assemblée ; le président de la Chambre déclare qu'il donnera suite à la question dans deux heures, 186 ; le président invite l'hon. M^{me} Harris à exposer sa question de privilège ; M. Higgs présente des excuses au nom des trois députés ; le président informe la Chambre que l'affaire est close, 189.

L'hon. M^{me} Harris. Contenu d'un gazouillis publié par M. Fitch, 190.

R**Rappels au Règlement**

M. Higgs. Objection : le premier ministre devrait informer la Chambre de son refus de répondre aux questions qui lui ont été posées pendant les questions orales ; le président de la Chambre statue que le rappel au Règlement n'est pas bien fondé, 37.

M. Coon. Objection : un ministre à qui une question est posée est tenu d'y répondre, sans renvoi à un autre ministre ; le président de la Chambre statue que le rappel au Règlement n'est pas bien fondé, 46.

- L'hon. M. Fraser. Objection : un député devrait s'en tenir à l'amendement à l'étude ; le président de la Chambre statue que le rappel au Règlement est bien fondé, 54.
- Des parlementaires. Objection : langage non parlementaire, 95, 108, 123, 127, 139, 142, 165.
- M. Jeff Carr. Objection : les parlementaires devraient s'abstenir de prendre des photos à la Chambre ; la présidente suppléante de la Chambre statue que le rappel au Règlement est bien fondé, 108.
- M. Savoie. Objection : allusion à l'absence d'un député ; le président de la Chambre statue que le rappel au Règlement est bien fondé, 133.

Rapports annuels

- Assemblée législative, *Activités parlementaires*, 2015, 126.
- Bureau de l'Ombudsman, 2012-2013, 66.
- Bureau du coroner en chef, 2014, 103.
- Bureau du défenseur du consommateur en matière d'assurances, 2016, 138.
- Bureau du vérificateur général (plan d'activités), 2017-2018, 162.
- Bureau du vérificateur général (rapport sur le rendement), 2015-2016, 148.
- Cabinet du procureur général, 2015-2016, 66.
- Cabinet du procureur général, *Loi sur l'abrogation des lois*, 2017, 114.
- Caisse d'indemnisation établie en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*, 2016, 218.
- Centre communautaire Sainte-Anne, 2015-2016, 138.
- Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, 2015-2016, 103.
- Commissariat à l'accès à l'information et à la protection de la vie privée, 2013-2014, 66.
- Commissariat aux langues officielles, 2016-2017, 218.
- Commission de l'énergie et des services publics, 2016-2017, 218.
- Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes, 2015-2016, 93.
- Commission de police, 2015-2016, 124.
- Commission des assurances, 2016, 218.
- Commission des droits de la personne, 2015-2016, 162.
- Commission des produits de ferme, 2014-2015 ; 2015-2016, 74.
- Commission des services d'aide juridique, 2015-2016, 42.
- Commission des services financiers et des services aux consommateurs, 2016-2017, 218.
- Commission du travail et de l'emploi, 2015-2016, 33.
- Comptes publics, 2015-2016, volume 2 (information supplémentaire), 102.
- Comptes publics, 2016-2017, volume 1 (états financiers consolidés), 218.
- Conseil de la recherche et de la productivité, 2016-2017, 219.
- Conseil de la santé, 2016-2017, 218.
- Contrôleur du financement politique, 2014, 162.
- Corporation de financement des municipalités, 2016, 218.
- États de divulgation publique des députés, 2016, 218.

- Forum de concertation Les voix des femmes du Nouveau-Brunswick, 2015-2016, 74.
- Groupe Vestcor, 2016, 219.
- Ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches, 2015-2016, 103.
- Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, 2015-2016, 66.
- Ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, 2015-2016, 98.
- Ministère de l'Énergie et des Mines, 2015-2016, 74.
- Ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux, 2015-2016, 66.
- Ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux (surveillance de la qualité de l'air), 2015, 219.
- Ministère de la Justice, 2015-2016, 98.
- Ministère de la Santé, 2015-2016, 80.
- Ministère de la Sécurité publique, 2015-2016, 98.
- Ministère des Finances, 2015-2016, 66.
- Ministère des Finances (rapport sur les droits), 2017, 103.
- Ministère des Ressources humaines, 2015-2016, 103.
- Ministère des Ressources naturelles, 2015-2016, 80.
- Ministère des Transports et de l'Infrastructure, 2015-2016, 66.
- Ministère du Développement social, 2015-2016, 66.
- Ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture, 2015-2016, 66.
- Opportunités NB, 2015-2016, 66.
- Recycle NB, 2016, 218.
- Réseau de santé Horizon, 2016-2017, 218.
- Réseau de santé Vitalité, 2016-2017, 218.
- Secrétariat des affaires autochtones, 2015-2016, 66.
- Services Nouveau-Brunswick, 2015-2016, 59.
- Société d'assurance-dépôts des caisses populaires, 2016, 218.
- Société d'énergie, 2016-2017, 218.
- Société de développement régional, 2014-2015, 93 ; 2015-2016, 219.
- Société de Kings Landing, 2013-2014, 218.
- Société des alcools, 2015-2016, 36 ; 2016-2017, 218.
- Société des loteries de l'Atlantique, 2015-2016, 135.
- Société des loteries et des jeux, 2013-2014, 66 ; 2014-2015, 162.
- Travail sécuritaire NB, 2016, 218.
- Vérificatrice générale, volume III, 2016, 66.
- Vérificatrice générale, volume IV, 2016, 66.
- Vérificatrice générale, volume I, 2017, 218.
- Vérificatrice générale, volume II, 2017, 218.

Rapports (autres)

- Consultations auprès des gens du Nouveau-Brunswick : la légalisation du cannabis à des fins récréatives au Nouveau-Brunswick : Rapport définitif du Comité spécial sur le cannabis, 219.*

- États financiers vérifiés du Fonds pour l'achèvement de la formation professionnelle pour l'exercice terminé le 31 mars 2017, 219.
- Groupe de travail du Nouveau-Brunswick sur la légalisation du cannabis, juin 2017, 219.
- Liste non vérifiée des paiements aux médecins, 2015-2016, 219.*
- Listes d'employés supplémentaires non vérifiées, 2015-2016, 102.*
- Listes de fournisseurs supplémentaires non vérifiées, 2015-2016, 102.*
- Projet de modification des droits à verser relativement à une demande de mainlevée par anticipation de la mise en fourrière d'un véhicule à moteur, 219.
- Promouvoir la diversité et le respect dans les écoles du Nouveau-Brunswick : Rapport sur l'intimidation, 2014-2016, Éducation et Développement de la petite enfance, 124.*
- Rapport d'évaluation du plan sur les langues officielles : Le bilinguisme officiel : une valeur fondamentale : Évaluation de la première année, Janvier 2017, 162.*

S**Sanction royale**

Lieutenante-gouverneure, 102, 157, 204, 205.

Subsides (*Voir Budget, Comité des subsides, Prévisions budgétaires.*)

V**Votes par appel nominal****Motions**

Motion 9, rejet, 78.

Motion 11, adoption, 85.

Motion 18, adoption, 95.

Motion 20, rejet, 130.

Motion d'ajournement, adoption, 156.